

# OMPI



AB/XXIII/ 3

ORIGINAL: anglais

DATE: 21 août 1992

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

Vingt-troisième série de réunions  
Genève, 21 - 29 septembre 1992

ACTIVITES MENEES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 1992

### Rapport du Directeur général

#### Introduction

1. Le présent document contient un rapport sur les activités menées par le Bureau international du 1er janvier au 30 juin 1992.
2. L'annexe A contient des tableaux résumant les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1992, l'annexe B une liste des réunions organisées par l'OMPI, l'annexe C une liste des publications de l'OMPI parues pendant la même période, l'annexe D une liste des abréviations et des sigles utilisés dans le présent document et l'annexe E un index des noms de pays et de territoires cités dans le présent document.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
<u>ACTIVITES MENEES DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1992</u>	
Introduction	1 - 2
<b>FAITS MARQUANTS</b>	
Aperçu des activités menées par l'OMPI pendant la première moitié de 1992	3 - 13
<b>PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS</b>	14 - 16
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	14 - 16
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	14 - 16
<b>DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME</b>	17 - 412
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins	17 - 302
Objectif	17
Activités	18 - 302
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales	18 - 24
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales	25 - 31
Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	32 - 103
Echelon mondial : propriété industrielle	32 - 33
Echelons régional et national : propriété industrielle	34 - 103
Afrique	34 - 42
Asie et Pacifique	43 - 86
Amérique latine et Caraïbes	87 - 103
Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	104 - 155
Echelons régional et national : droit d'auteur	104 - 155
Afrique	104 - 121
Asie et Pacifique	122
Amérique latine et Caraïbes	123 - 155
Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	156 - 267
Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	156 - 165
Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	166 - 187
Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	188 - 200
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	201 - 205

	<u>Paragraphes</u>
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	206 - 235
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	236 - 243
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	244 - 265
Conseiller sectoriel interrégional	266 - 267
Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	268 - 282
Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	268 - 276
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	277 - 278
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	279 - 282
Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement	283 - 293
Profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle	294
Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées	295
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	296 - 300
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	301
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	302
Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle	303 - 319
Objectif	303 - 306
Activités	307 - 319
Protocole relatif à la Convention de Berne	307 - 311
Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")	312 - 316
Loi type sur la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores	317 - 319
Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes	320 - 328
Objectif	320
Activités	321 - 328
Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées	321 - 326
Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants	327
Marchandisage de personnages	328
Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde	329 - 337
Objectif	329
Activités	330 - 337
Revue et autres publications	330 - 335
Information	336 - 337

	<u>Paragraphes</u>
Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle	338 - 395
Objectif	338
Activités	339 - 395
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	339 - 392
Publications	393 - 395
Classification internationale des brevets (CIB)	396 - 402
Objectif	396
Activités	397 - 402
Comité d'experts de la CIB	397 - 398
Publications	399 - 402
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	403 - 406
Objectif	403
Activités	404 - 406
Classification internationale des éléments figuratifs des marques	407 - 412
Objectif	407
Activités	408 - 412
<b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT</b>	<b>413 - 503</b>
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	413 - 461
Objectif	413
Activités	414 - 461
Administration	414 - 423
Utilisation de l'informatique	424 - 434
Services d'information et de promotion	435 - 456
Développement du système du PCT	457 - 460
Remboursement des contributions d'équilibre du PCT	461
Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)	462 - 489
Objectif	462
Activités	463 - 489
Administration	463 - 465
Utilisation de l'informatique	466 - 474
Services d'information et de promotion	475 - 488
Application du Protocole de Madrid	489
Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))	490 - 499
Objectif	490
Activités	491 - 499
Administration	491 - 492
Utilisation de l'informatique	493
Services d'information et de promotion	494
Développement du système de La Haye	495 - 499
Système du FRT (Traité sur le registre des films)	500 - 503
Objectif	500
Activités	501 - 503

	<u>Paragrapbes</u>
QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS; PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN	504 - 660
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations	504 - 658
Objectif	504 - 505
Activités	506 - 658
Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI	506 - 525
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	508 - 512
Traité assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle	513 - 517
Traité instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels	518 - 519
Traité établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux	520 - 525
Coopération avec les Etats et les organisations internationales	526 - 658
Etats	526 - 579
Nations Unies	580 - 598
Organisations intergouvernementales	599 - 618
Autres organisations	619 - 658
Personnel et activités de soutien	659 - 660
 DECISION DEMANDEE	 661
 ANNEXE A :       Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1992	
ANNEXE B :       Réunions organisées par l'OMPI entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1992	
ANNEXE C :       Publications de l'OMPI parues entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1992	
ANNEXE D :       Abréviations et sigles utilisés dans le présent document	
ANNEXE E :       Index des pays et territoires	

## FAITS MARQUANTS

### Aperçu des activités menées par l'OMPI pendant la première moitié de 1992

#### Coopération pour le développement

3. Au cours de la période de six mois examinée dans le présent document, l'OMPI a continué de recevoir de nombreuses demandes d'assistance de la part de pays en développement et de diverses organisations intergouvernementales de ces pays. Malgré la diminution, depuis 1990, des fonds extrabudgétaires en provenance du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau international a pu répondre de façon satisfaisante à la plupart de ces demandes. Toutefois, si cette tendance n'est pas rapidement inversée, il sera nécessaire de recourir davantage au budget ordinaire de l'OMPI pour maintenir à un bon niveau les activités de coopération pour le développement.
4. Pendant les six premiers mois de 1992, 96 pays en développement, deux territoires en développement et quatre organisations intergouvernementales de pays en développement ont, au total, bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur. Dix-huit cours et stages, séminaires ou autres réunions se sont tenus aux niveaux mondial, régional ou national; ces activités ont permis de dispenser une formation ou de donner des informations à environ 1.700 hommes et femmes venant des secteurs public et privé. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 159 bénéficiaires de ces activités. Des voyages d'étude ont été organisés pour 17 personnes. En ce qui concerne les missions consultatives relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 53 ont été effectuées dans 33 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés à cet effet, ou des deux à la fois. Au total, 79 consultants ont été recrutés soit comme membres de missions consultatives soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires, 30% d'entre eux venant de pays en développement.
5. Pour mener à bien son programme de coopération pour le développement, l'OMPI a reçu un concours financier ou un concours en nature de 36 pays, tant en développement qu'industrialisés, et de six organisations intergouvernementales.
6. Le travail entrepris continuera pendant la deuxième moitié de 1992.

#### Etablissement de normes

7. Des progrès ont été réalisés sur le plan des travaux relatifs à l'établissement de normes et de l'étude de questions pouvant nécessiter des normes. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a tenu sa deuxième session en février. Elle a été suivie de quatre réunions non officielles avec des experts de plusieurs pays. D'autres initiatives devraient être prises par l'Assemblée de l'Union de Berne en septembre 1992. Le projet de traité sur le droit des marques a été examiné par un comité d'experts, qui s'est réuni en juin, et sera de nouveau examiné en novembre 1992. Un comité d'experts s'est réuni pour examiner le projet de loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements

sonores. Un groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées s'est réuni et a formulé des idées intéressantes qui feront l'objet d'un examen plus approfondi de sa part avant la fin de l'année.

#### Pays en transition vers un système d'économie de marché

8. L'OMPI a sensiblement intensifié ses relations avec les pays en transition d'un système d'économie planifiée vers un système d'économie de marché au cours de la période examinée, les gouvernements de plusieurs Etats nouvellement indépendants ayant engagé des travaux dans les domaines législatif et administratif en matière de propriété intellectuelle. Des hommes politiques ou des fonctionnaires nationaux de ces pays ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général, et des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus dans diverses capitales pour traiter de questions touchant à la coopération. La plupart de ces pays devraient adopter - ainsi que l'a déjà fait l'un d'entre eux, la Slovénie - des lois relatives à la propriété intellectuelle qui soient compatibles avec les traités de l'OMPI et conformes aux orientations internationales modernes. Les administrations de ces pays appellent également une modernisation.

#### Activités d'enregistrement

9. Par rapport aux six premiers mois de 1991, le nombre des enregistrements a progressé dans deux des trois systèmes d'enregistrement au cours de la période correspondante en 1992. Dans le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), 11.976 exemplaires originaux de demandes internationales ont été reçus par le Bureau international, soit une augmentation de 9,24% par rapport à la même période en 1991. Le nombre moyen de pays désignés dans chaque demande internationale a été de 24,57, ces demandes internationales équivalant à 294.250 demandes nationales (238.884 pour la même période en 1991).

10. Dans le cadre du système de La Haye relatif aux dessins et modèles industriels, le nombre des dépôts internationaux de dessins et modèles s'est établi à 1.708, soit une augmentation de 1% par rapport à la période correspondante en 1991. Toutefois, le nombre total de dépôts et de renouvellements a augmenté de 10,36% par rapport à cette dernière période.

11. Dans le cadre du système de Madrid relatif aux marques, le nombre total des enregistrements effectués a été de 7.885, soit une baisse de 2,1% par rapport à la même période en 1991. Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements (10.529) a été pratiquement identique au chiffre correspondant (10.489) pour 1991.

#### Nouvelles adhésions aux traités

12. Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 juillet 1992, le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI a augmenté à la suite de l'adhésion des pays suivants aux traités indiqués ci-après (ou de la communication par ces pays de déclarations de continuation) : Albanie, Croatie, Lituanie et Slovénie, pour la Convention instituant l'OMPI; la Croatie et la Slovénie, pour la

Convention de Paris; la Chine, la Croatie et la Slovénie, pour la Convention de Berne; l'Argentine et l'Australie, pour la Convention de Rome; la Croatie et la Slovénie, pour l'Arrangement de Nice; la Croatie et la Slovénie, pour l'Arrangement de Locarno; l'Irlande, pour le PCT; la Croatie et la Slovénie, pour l'Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques); la République populaire démocratique de Corée et la Roumanie, pour l'Arrangement de La Haye; l'Argentine, pour le Traité sur le registre des films.

13. A la suite de ces adhésions, le nombre des Etats parties aux traités ci-après s'établissait ainsi au 28 juillet 1992 :

Convention instituant l'OMPI	131
Convention de Paris	105
Convention de Berne	93
Convention de Rome	38
Arrangement de Nice	35
Arrangement de Locarno	18
PCT	50
Madrid (marques)	31
Arrangement de La Haye	21
FRT	6

## PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPIGroupe de travail sur la rémunération des administrateurs

14. Le Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs, créé par le Comité de coordination de l'OMPI à sa vingt-huitième session, en septembre-octobre 1991, a tenu sa première session au siège de l'OMPI du 10 au 12 février 1992. Ont participé à cette session les représentants de 17 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Japon, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Soudan, Suisse et Yougoslavie), ainsi que des experts de la CFPI (son président et son secrétaire exécutif) et du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de l'OMPI. Les délibérations ont eu lieu sur la base de quatre documents rédigés par le Bureau international. Le groupe de travail a recensé plusieurs éléments d'information supplémentaires que le Bureau international a été prié de réunir et de communiquer à une session ultérieure du groupe.

15. Le groupe de travail a tenu sa deuxième session au siège de l'OMPI du 27 au 29 avril 1992. Ont participé à cette session les représentants de 15 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Inde, Japon, Pakistan, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Yougoslavie), ainsi que des experts de la CFPI (son président et son secrétaire exécutif) et du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de l'OMPI. Les délibérations ont eu lieu sur la base de deux documents contenant les renseignements supplémentaires demandés au Bureau international et à la CFPI à la première session du groupe de travail. Le groupe de travail a décidé de créer un groupe de rédaction ouvert à tous ses Etats membres chargé de rédiger le projet de son rapport au Comité de coordination de l'OMPI, ce projet devant être soumis au groupe de travail, à sa troisième session que le directeur général de l'OMPI devait convoquer pour le mois de juin 1992.

16. Le groupe de travail a tenu sa troisième session au siège de l'OMPI les 1<sup>er</sup> et 2 juin 1992. Ont participé à cette session les représentants de 15 Etats membres (Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suisse et Yougoslavie), ainsi qu'un expert du secrétariat du CCQA (son secrétaire) et des fonctionnaires désignés par l'Association du personnel de l'OMPI. Le groupe de travail a adopté son rapport au Comité de coordination de l'OMPI.

[La deuxième partie suit]

## DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisinsObjectif

17. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :

- i) mettre en valeur les ressources humaines;
- ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application;
- iii) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
- iv) faciliter la création ou l'amélioration d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en oeuvre effective de la législation nationale ou régionale;
- v) favoriser l'activité inventive et l'activité artistique créatrice locale ainsi que l'exploitation de ses résultats;
- vi) développer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle;
- vii) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle;
- viii) faciliter l'acquisition de techniques étrangères protégées localement, par des contrats de licence;
- ix) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information;
- x) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
- xi) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

ActivitésCoopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales

18. Pendant les six premiers mois de 1992, 78 pays en développement, deux territoires en développement et deux organisations intergouvernementales de pays en développement ont, au total, bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle : Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis,

Equateur, Ethiopie, Fidji, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Laos, Lesotho, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe, Aruba, Hong Kong, ARIPO et OAPI.

19. Neuf cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans le domaine de la propriété industrielle : trois au niveau mondial, cinq au niveau régional et un au niveau national. Environ 650 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects de la propriété industrielle. Cent treize de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

20. Pendant la même période, neuf fonctionnaires nationaux ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international dans des pays industrialisés.

21. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et l'aménagement d'institutions, 48 missions ont eu lieu dans 31 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés à cet effet, ou des deux à la fois. Au total, 57 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Trente d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement ont représenté 21% du total.

22. En tout, 24 pays et deux organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. La contribution en question a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou aux stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et fourniture de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives ou à présenter des exposés, fourniture de documents en matière de brevets et de matériel. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

23. Les pays (24) et les organisations intergouvernementales (2) ayant apporté une contribution sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Japon, Mali, Mexique, Pérou, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, PNUD et OEB.

24. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales

25. Pendant les six premiers mois de 1992, 52 pays en développement et deux organisations intergouvernementales de pays en développement ont, au total, bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine du droit d'auteur : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, El Salvador, Equateur, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Kenya, Malawi, Mali, Maurice, Mexique, Niger, Nigéria, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Uruguay, Venezuela, Zambie, CARICOM et OECO.
26. Neuf cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : six au niveau régional et trois au niveau national. Environ 1.000 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects du droit d'auteur et des droits voisins. Quarante-six de ces personnes ont participé à ces activités au frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.
27. Pendant la même période, huit fonctionnaires ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international dans des pays tant industrialisés qu'en développement.
28. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, cinq missions ont eu lieu dans cinq pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés à cet effet ou des deux à la fois. Au total, 22 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Dix-sept d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux venant de différents pays aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement ont représenté 55% du total.
29. En tout, 21 pays et quatre organisations intergouvernementales ont contribué sous différentes formes à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou aux stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives et à présenter des exposés. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

30. Les pays (21) et les organisations intergouvernementales (4) ayant apporté une contribution sont les suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Hongrie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Pérou, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal, Suisse, Uruguay, CARICOM, OECO, IFPI et IIDA.

31. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial : propriété industrielle

32. En juin, un cours de formation sur les brevets et les marques (en anglais), organisé par l'OMPI avec l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis, s'est tenu à Washington. Six fonctionnaires nationaux d'Argentine, du Nigéria, du Panama et du Soudan ont suivi ce séminaire. Les frais de voyage et de séjour des participants ont été financés en partie dans le cadre de projets du PNUD et en partie grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

33. En juin et juillet, a eu lieu (en français et en anglais), à Copenhague, Paris, La Haye et Vienne, un séminaire de formation sur l'utilisation de la documentation en matière de brevets axée sur les techniques de recherche et de diffusion de l'information, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB), l'Office danois des brevets et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France); seize fonctionnaires nationaux d'Algérie, du Brésil, du Burkina Faso, du Burundi, de Chine, de Cuba, de Guinée, d'Inde, d'Indonésie, du Mali, du Nigéria, des Philippines, du Sénégal et de Zambie ont suivi ce séminaire; leurs frais de voyage et de séjour ont été financés par l'OEB ou par le PNUD; ce séminaire a été suivi d'une visite à l'OMPI.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Afrique

34. Algérie. Voir sous "Pays arabes".

35. Angola. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

36. Cap-Vert. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

37. Guinée-Bissau. En juin, s'est tenu dans l'île de Maio un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau et l'ASDI. Ce séminaire a été suivi par huit fonctionnaires nationaux d'Angola, du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe et par cinq participants de Guinée-Bissau. Deux fonctionnaires de l'OMPI et cinq consultants de l'Organisation de

nationalité brésilienne, portugaise et suédoise ont présenté des exposés pendant ce séminaire. Les participants ont aussi traité de la situation de la propriété industrielle dans leur pays respectif, et ont notamment précisé le stade d'avancement de l'étude du projet de loi relative à la propriété industrielle envoyé par l'OMPI en mars et avril à chacun des pays précités d'Afrique, à la demande de ceux-ci.

38. Mali. En juin, un séminaire national sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement français et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), s'est tenu à Bamako. Les exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de France et de l'OAPI, un fonctionnaire national malien et un fonctionnaire de l'OMPI. Quatre-vingt participants venant des secteurs public et privé du Mali ont suivi ce séminaire.

39. Mozambique. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

40. Namibie. En février, le chef de la Direction de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à l'Office allemand des brevets et au siège de l'OMPI. Au cours de sa visite à l'OMPI, il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre l'OMPI et la Namibie.

41. Sao Tomé-et-Principe. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, dans l'île de Maio (Guinée-Bissau), un séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

42. Zimbabwe. En février, un consultant en informatique du Gouvernement zimbabwéen s'est rendu, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, au siège de l'Organisation pour examiner des propositions relatives à un éventuel projet national financé par le PNUD axé sur l'informatisation des activités relatives aux marques du Bureau du contrôleur des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels.

#### Asie et Pacifique

43. Australie. En mars, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles et avec le concours de l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Canberra. Elles avaient pour objectif d'informer et de dispenser une formation dans le domaine de l'administration informatisée des marques. Ces journées d'étude ont été suivies par 18 fonctionnaires nationaux du Bangladesh, de Chine, de Fidji, d'Inde, de Malaisie, de Mongolie, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande et du Viet Nam. Cinq consultants de l'OMPI de nationalité américaine, britannique et japonaise, quatre fonctionnaires de l'Office australien des brevets, des marques et des dessins et modèles, un conseil en brevets de l'Institute of Patent Attorneys of Australia, et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés sur les systèmes informatisés utilisés pour l'administration des marques et ont montré le fonctionnement de ces systèmes.

44. Banladesh. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
45. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.
46. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
47. Chine. En février, des journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets et l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Beijing (voir le paragraphe 295).
48. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.
49. En février encore, deux fonctionnaires de l'Office chinois des brevets ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI avec le concours de l'Office japonais des brevets, dans le cadre duquel ils se sont rendus à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, pour y recevoir un complément de formation en matière d'examen des demandes de brevet.
50. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
51. Fidji. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
52. Inde. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
53. En février également, s'est tenu à New Delhi un colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et avec le concours de l'Office japonais des brevets (voir le paragraphe 287).
54. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
55. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, organisé par l'OMPI dans le cadre du projet national financé par le PNUD relatif à la modernisation des services d'information en matière de brevets de Nagpur. Ils se sont rendus à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à la British Library, dans les locaux de Derwent Publications Limited (Londres), à l'Office européen des brevets (La Haye et Vienne), à l'Office autrichien des brevets et au siège de l'OMPI.

56. Indonésie. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

57. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

58. Iran (République islamique d'). En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

59. Malaisie. En février, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

60. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

61. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.

62. Mongolie. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

63. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

64. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.

65. Népal. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

66. Pakistan. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

67. Philippines. En février, un fonctionnaire national et trois représentants du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

68. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

69. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
70. République de Corée. En février, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
71. En février également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.
72. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
73. En avril, le doyen et un membre du corps enseignant de l'Institut international de la propriété intellectuelle de Daeduk se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation des futures activités de l'institut ainsi que du renforcement éventuel de la coopération entre l'institut et l'OMPI.
74. Singapour. En février, un fonctionnaire national a suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
75. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.
76. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
77. Sri Lanka. En février, un représentant du secteur privé a suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
78. En février également, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.
79. En mars, un fonctionnaire national a suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.
80. Thaïlande. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.
81. En février également, un fonctionnaire national a suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

82. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.

83. Viet Nam. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

84. En février également, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à New Delhi, le colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation.

85. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Canberra, des journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques.

86. Hong Kong. En février, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Beijing, les journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique.

#### Amérique latine et Caraïbes

87. Argentine. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

88. Brésil. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

89. Chili. En mai, un consultant allemand de l'OMPI a pris part à Santiago, en qualité de conférencier, à un séminaire sur les marques organisé par un cabinet juridique.

90. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

91. Costa Rica. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation ont participé, en qualité de conférenciers, aux deuxièmes journées nationales d'étude sur le droit notarial en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle, organisées par l'Institut costa-ricain du droit notarial et l'office de la propriété intellectuelle. Ces journées d'étude ont été suivies par quelque 200 participants locaux représentant divers milieux intéressés, parmi lesquels des conseils en brevet et en marques, des juristes et des ingénieurs d'entreprises industrielles et de centres de recherche.

92. Cuba. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

93. Equateur. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

94. Honduras. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

95. Mexique. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI et un consultant de portugais de l'Organisation ont participé, en qualité de conférenciers, à un séminaire d'information sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et le système de Madrid (c'est-à-dire l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le protocole y relatif), organisé par le Gouvernement mexicain. Ce séminaire a réuni 60 participants locaux, parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des conseils en brevets et en marques, des juristes et des ingénieurs d'entreprises industrielles et commerciales et des représentants de centres de recherche.
96. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
97. Nicaragua. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
98. Panama. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
99. Pérou. En juin, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.
100. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV se sont rendus à Lima où ils ont participé aux premières journées d'étude sur la protection des obtentions végétales organisées par l'Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (ITINTEC). Ces journées d'étude ont été suivies par quelque 50 participants locaux venant des secteurs public et privé.
101. Espagne. En juin, un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office espagnol de la propriété industrielle et l'Office européen des brevets (OEB), s'est tenu à Madrid. Quatorze fonctionnaires nationaux venant d'Argentine, du Brésil, du Chili, de Cuba, de l'Equateur, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou et du Venezuela ont participé à ce séminaire. Les participants ont aussi reçu une formation dans les locaux de l'OEB à La Haye et à Munich. En outre, ils se sont rendus au siège de l'OMPI, où divers fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés à leur intention.
102. Venezuela. En juin, six professeurs de l'Université des Andes à Mérida se sont rendus au siège de l'OMPI dans le cadre de la préparation d'un programme d'études universitaires supérieures sur la propriété intellectuelle. Ils ont eu à cette occasion des entretiens avec plusieurs fonctionnaires de l'OMPI. L'OMPI a aussi organisé pour les professeurs vénézuéliens une visite à l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence, à Munich, au Centre d'études internationales de la propriété industrielle de l'Université de Strasbourg et à la faculté de droit de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle.
103. En juin également, un fonctionnaire national a participé, à Madrid, à un séminaire sur la recherche et l'examen en matière de brevets.

Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelons régional et national : droit d'auteur

Afrique

104. Bénin. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
105. Burkina Faso. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
106. Cap-Vert. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
107. Côte d'Ivoire. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
108. Gambie. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
109. Ghana. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
110. Guinée. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
111. Guinée-Bissau. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.
112. Malawi. En juin, un consultant suisse de l'OMPI a dispensé, à Port-Louis, une formation à un fonctionnaire de l'Administration du droit d'auteur du Malawi sur les aspects pratiques du droit d'auteur. Cette formation a été organisée par l'OMPI avec le concours de la Société des auteurs mauriciens.

113. Mali. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

114. Niger. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

115. Nigéria. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

116. Sénégal. En mars, une réunion préparatoire à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, s'est tenue à Dakar à l'intention des responsables des questions de droit d'auteur dans les pays de la région. La réunion a été suivie par 29 fonctionnaires nationaux venant de 14 Etats (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ainsi que par 50 participants sénégalais (parmi lesquels des fonctionnaires nationaux, des professeurs d'université ainsi que des auteurs et des écrivains).

117. En mars également, la réunion préparatoire précitée a été suivie d'une conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, organisée par l'OMPI conjointement avec le Gouvernement sénégalais et avec le concours du Gouvernement français. La séance d'ouverture de la conférence ministérielle a été présidée par le président de la République du Sénégal. Des discours ont également été prononcés par le ministre de la culture du Sénégal et par le directeur général de l'OMPI. Sept pays étaient représentés à la conférence par leur ministre de tutelle du droit d'auteur : Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal, Togo. Les fonctionnaires nationaux et les 50 participants du Sénégal ont également pris part à la conférence régionale. Ont aussi participé aux deux réunions des observateurs de trois organisations intergouvernementales (Unesco, ACCT, ISESCO) et des organisations non gouvernementales suivantes : ACOP, CFC, CISAC, IFPI, SACEM. La conférence ministérielle a adopté par acclamation un appel contre la piraterie, dont le texte avait été rédigé dans le cadre de la réunion préparatoire.

118. En juin, la 28<sup>e</sup> Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, réunie à Dakar, a adopté une résolution contre la piraterie élaborée à partir de cet appel.

119. Sierra Leone. En mars, un fonctionnaire national a participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

120. Togo. En mars, quatre fonctionnaires nationaux ont participé, à Dakar, à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques.

121. Zambie. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il a eu des entretiens avec un fonctionnaire de l'Organisation au sujet d'un séminaire national sur le droit d'auteur qui devait se tenir en juillet 1992 à Lusaka.

#### Asie et Pacifique

122. Chine. En mars, un séminaire national sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur concernant différentes catégories d'oeuvres, organisé conjointement par l'OMPI et l'Administration chinoise du droit d'auteur, s'est tenu (en anglais et en chinois) à Guangzhou (Chine). Il a réuni plus de 200 participants venus de différentes provinces de Chine, parmi lesquels des fonctionnaires chargés du droit d'auteur, des auteurs, des artistes, des musiciens, des sculpteurs, des éditeurs et des producteurs de cinéma. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI, sept consultants de l'Organisation venant de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Hongrie, de Suisse et de l'IFPI et cinq spécialistes chinois du droit d'auteur.

#### Amérique latine et Caraïbes

123. Antigua-et-Barbuda. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

124. Argentine. En mars, un fonctionnaire national bolivien et deux fonctionnaires nationaux cubains ont suivi, à Buenos Aires, dans les locaux de la Société argentine des auteurs et des compositeurs de musique (SADAIC), un cours régional de formation sur le droit d'auteur.

125. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar.

126. Bahamas. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

127. Barbade. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

128. Bélize. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Kingston, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

129. Bolivie. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar.

130. Brésil. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar.

131. Chili. En mars et avril, un cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement chilien et la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), s'est tenu à Viña del Mar (Chili). Il a réuni 22 participants venant d'Argentine, de Bolivie, du Brésil, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'Equateur, d'El Salvador, de Haïti, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de République dominicaine et d'Uruguay ainsi que 20 participants chiliens. Vingt-neuf exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI et 14 consultants de l'Organisation de nationalité argentine, brésilienne, chilienne, colombienne, costa-ricienne, espagnole, mexicaine, péruvienne, suisse et uruguayenne.

132. Les participants du cours régional de formation ont suivi en avril, à Santiago, le septième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs).

133. En avril, le congrès précité, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère chilien des affaires étrangères et l'Université du Chili, s'est tenu à Santiago. Il a réuni plus de 600 participants de 18 pays d'Amérique latine, dont un certain nombre de magistrats chiliens. Le directeur général et quatre fonctionnaires de l'OMPI ont participé à ce congrès. Trente et un exposés ont été présentés par des experts venant, pour la plupart, d'Amérique latine, mais aussi d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de Porto Rico, du Portugal, du Royaume-Uni et de Suisse, ainsi que par deux fonctionnaires de l'OMPI.

134. Colombie. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

135. Costa Rica. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

136. Cuba. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part au congrès international mentionné précédemment.

137. Dominique. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

138. République dominicaine. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

139. Equateur. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

140. El Salvador. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.
141. Grenade. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.
142. Guatemala. En juin, un consultant suisse de l'OMPI a participé à un séminaire national sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur, organisé par l'OMPI à Guatemala avec le Gouvernement costa-ricien à l'intention du personnel de la Société des auteurs guatémaltèques.
143. Guyana. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.
144. Haïti. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.
145. Honduras. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.
146. Jamaïque. En mai, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'est tenu à Kingston (Jamaïque). Il a réuni trente représentants de l'administration et du secteur privé de la Jamaïque, deux fonctionnaires nationaux bahamiens et deux fonctionnaires nationaux béliziens. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation.
147. Mexique. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part au congrès international mentionné précédemment.
148. Panama. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.
149. Paraguay. En mars et avril, deux fonctionnaires nationaux ont suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; ils ont également pris part au congrès international mentionné précédemment.
150. Pérou. En janvier, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre suisse, ont donné une cours spécial sur la gestion collective du droit d'auteur à des fonctionnaires péruviens du Bureau du droit d'auteur et au personnel de deux sociétés péruviennes d'auteurs. Ce cours a réuni 30 participants.

151. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

152. Saint-Kitts-et-Nevis. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

153. Sainte-Lucie. En mai, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur, organisé par l'OMPI en collaboration avec la CARICOM (Communauté des Caraïbes) et avec le concours de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS), s'est tenu à Castries. Il a été suivi par 13 fonctionnaires nationaux venant de sept pays (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines) ainsi que de la CARICOM et de l'OECS. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation.

154. Saint-Vincent-et-les Grenadines. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Castries (Sainte-Lucie), le séminaire sous-régional sur le droit d'auteur.

155. Uruguay. En mars et avril, un fonctionnaire national a suivi le cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine qui s'est tenu à Viña del Mar; il a également pris part au congrès international mentionné précédemment.

Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

156. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du PNUD, à New York, où il s'est entretenu avec des représentants du PNUD des possibilités de coopération future dans le cadre du cinquième cycle du PNUD (1992-1996).

157. Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). En mai, un fonctionnaire de la CEA s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et la CEA.

158. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la troisième session du Conseil des ministres de l'ARIPO, qui s'est tenue à Victoria Falls (Zimbabwe).

159. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Addis-Abeba, à une réunion portant sur le renforcement de la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et le Secrétariat de l'OUA.

160. En avril également, deux fonctionnaires de l'OMPI ont rencontré, à Addis-Abeba, le secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'OUA pour des entretiens sur la coopération entre les deux organisations, et notamment

sur des projets de protocoles relatifs à la science et aux techniques, d'une part, et à l'industrie, d'autre part, que le Secrétariat de l'OUA était en train d'élaborer dans le cadre du traité créant une communauté économique africaine.

161. En juin, un haut fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'OUA et l'OMPI.

162. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Dakar (Sénégal), à la 56<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, puis à la 28<sup>e</sup> Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Certaines des résolutions adoptées par l'Assemblée présentaient un intérêt direct pour l'OMPI; il en allait ainsi de la résolution contre la piraterie (voir le paragraphe 117), de la résolution relative à la coopération entre l'OUA et le système des Nations Unies ainsi que de celle relative au traité créant une Communauté économique africaine.

163. En juin encore, deux consultants de l'OUA se sont rendus à l'OMPI où ils ont eu des entretiens au sujet des observations et des suggestions formulées par l'OMPI quant aux travaux préparatoires de l'OUA sur les projets de protocoles relatifs à la science et aux techniques, d'une part, et à l'industrie, d'autre part, élaborés dans le cadre du traité portant création d'une communauté économique africaine.

164. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la 29<sup>e</sup> session du Conseil de l'OAPI, qui a été suivie d'une session spéciale du Conseil des ministres. Il a été question de la coopération entre l'OMPI et l'OAPI.

165. Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles (CRACFT). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu au siège du centre à Ibadan (Nigéria), où il a eu des entretiens avec le directeur exécutif de celui-ci sur une éventuelle coopération entre l'OMPI et le CRACFT.

#### Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

166. Angola. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à la législation relative à la propriété industrielle en Angola.

167. Bénin. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Cotonou où il s'est entretenu avec le ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de questions de coopération, et en particulier de l'élaboration d'un projet national proposé qui serait financé par le PNUD et qui porterait sur la modernisation du Centre national de la propriété industrielle.

168. Botswana. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru (Lesotho) pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs opérations administratives pour le traitement des droits de propriété industrielle.

169. Cap-Vert. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement cap-verdien, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.
170. Egypte. Voir sous "Pays arabes".
171. Guinée équatoriale. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement équato-guinéen, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en espagnol, accompagné de commentaires.
172. Ethiopie. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Addis-Abeba où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de la coopération entre l'Ethiopie et l'OMPI et, notamment, au sujet de l'assistance que l'Organisation pourrait fournir pour l'élaboration d'une nouvelle législation en matière de propriété industrielle ainsi que de l'adhésion éventuelle de l'Ethiopie à la Convention instituant l'OMPI.
173. Guinée-Bissau. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bissau où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la préparation d'un séminaire sur la propriété industrielle, organisé par l'OMPI à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, qui devait se tenir à Bissau, ainsi que de questions relatives au droit de la propriété industrielle en Guinée-Bissau.
174. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement de la Guinée-Bissau, à la demande de ce dernier, un projet de loi sur la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.
175. Kenya. En avril, le directeur général a reçu la visite, au siège de l'OMPI, du procureur général du Kenya, avec lequel il s'est entretenu de questions relatives à la législation kényenne en matière de propriété industrielle.
176. Lesotho. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs opérations administratives pour le traitement des droits de propriété industrielle.
177. Libye. Voir sous "Pays arabes".
178. Mali. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du ministère responsable de la propriété industrielle au Mali. Il a aussi eu des entretiens avec des représentants du PNUD au sujet du financement éventuel par le PNUD de cette modernisation.
179. Maroc. Voir sous "Pays arabes".
180. Mozambique. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement mozambicain, à la demande de ce dernier, un projet de loi relative à la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.

181. Sao Tomé-et-Principe. En avril, l'OMPI a envoyé au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, à la demande de ce dernier, un projet de loi sur la propriété industrielle en portugais, accompagné de commentaires.

182. Sénégal. En avril, le ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre le Sénégal et l'OMPI.

183. Swaziland. En mars, un consultant suédois de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru (Lesotho) pour examiner les programmes d'ordinateur élaborés dans les offices de propriété industrielle du Botswana, du Lesotho et du Swaziland et destinés à y être installés en vue de permettre à ces offices d'automatiser leurs opérations administratives pour le traitement des droits de propriété industrielle.

184. Tunisie. Voir sous "Pays arabes".

185. Ouganda. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu de mesures destinées à renforcer la coopération entre l'Ouganda et l'OMPI.

186. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI où il s'est entretenu d'un projet national proposé qui serait financé par le PNUD et qui porterait sur la modernisation et le renforcement du système de propriété industrielle en Ouganda ainsi que du projet de révision de la loi sur les brevets.

187. Zaire. En avril, le représentant résident du PNUD à Kinshasa s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu de l'état d'avancement des activités menées au titre du projet national financé par le PNUD ainsi que de la proposition de reconduire ce projet.

#### Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

188. Egypte. En mai, un fonctionnaire national a été reçu, au siège de l'OMPI, par le directeur général de l'Organisation avec lequel il s'est entretenu de questions d'intérêt commun.

189. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant turc de l'Organisation se sont rendus dans les locaux de l'Administration de l'enregistrement commercial, au Caire, afin d'analyser la situation actuelle en ce qui concerne le travail d'enregistrement des marques et des dessins et modèles industriels et de définir les besoins d'automatisation de ses opérations. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour les pays arabes financé par le PNUD.

190. En juin également, un membre du comité national chargé de rédiger la loi égyptienne relative à la propriété industrielle s'est rendu à l'OMPI pour examiner les futures étapes de l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle.

191. Libye. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation d'un projet de loi relative à la propriété industrielle pour la Libye.

192. En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli, où il a pris part à un colloque sur la propriété industrielle qui s'est tenu à l'occasion d'une exposition internationale sur les inventions et l'innovation. Ces deux manifestations ont été organisées par le Gouvernement libyen.

193. Maroc. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Rabat et à Casablanca, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD. Le même fonctionnaire a dispensé au personnel de l'office de la propriété industrielle une formation portant sur l'utilisation des disques compacts ROM, a discuté avec les fournisseurs nationaux de matériel de la formation du personnel de l'office en ce qui concerne l'utilisation de logiciels correspondants et a procédé, avec le personnel de l'office, à des essais du matériel informatique en cours d'installation.

194. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et à Rabat, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et avec des représentants du bureau du PNUD à Rabat de l'état d'avancement du projet national financé par le PNUD visant à moderniser le système marocain de propriété industrielle.

195. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Casablanca et à Rabat, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et avec des fonctionnaires du bureau du PNUD à Rabat des modalités d'application du programme de travail relatif au projet national financé par le PNUD.

196. Oman. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Mascate, en tant que conférenciers, à la conférence nationale sur le transfert de techniques organisé par l'Université du Sultan Qabous avec le concours du Ministère omanais du commerce et de l'industrie. Cette conférence a réuni quelque 400 participants, principalement des fonctionnaires nationaux, des professeurs d'université, des chercheurs, des industriels, des représentants d'entreprises privées et de cabinets juridiques privés.

197. Syrie. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun.

198. Tunisie. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Tunis, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD à Tunis de projets visant à renforcer le système de propriété industrielle en Tunisie. Une démonstration de l'utilisation des disques compacts ROM a eu lieu pour le personnel de l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

199. Emirats arabes unis. En mai, le représentant résident du PNUD à Abou Dhabi s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement éventuel du système de propriété industrielle des Emirats arabes unis.

200. Yémen. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Aden, où il a dispensé à des fonctionnaires du Service des registres civils et des actes notariés une formation en cours d'emploi portant sur le classement des documents de brevet et sur les services d'information en matière de brevets.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

201. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part à la cinquième réunion des coordonateurs de l'assistance, qui s'est tenue à Manille, afin d'examiner le projet de programme multinational pour l'Asie et le Pacifique du PNUD proposé pour le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Cette réunion a été suivie par des représentants de 27 pays d'Asie et du Pacifique, de pays donateurs ainsi que de la plupart des institutions et organismes des Nations Unies. Les deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux des pays participants d'Asie et du Pacifique et des fonctionnaires du PNUD des futures activités de coopération dans la région.

202. Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En mai, un fonctionnaire de la CESAP a rencontré, à Genève, un fonctionnaire de l'OMPI avec lequel il s'est entretenu de projets de coopération entre la CESAP et l'OMPI.

203. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En février, un fonctionnaire de l'OMPI et des fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE) et de l'Office européen des brevets (OEB) se sont rendus dans cinq pays de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) pour y effectuer une mission d'enquête. Le programme de celle-ci avait été établi au préalable lors d'une réunion tripartite de fonctionnaires de l'OMPI, de l'OEB et de la CCE, tenue au siège de l'OMPI à Genève. La mission avait essentiellement pour but d'étudier la faisabilité d'un projet sous-régional qui porterait sur le renforcement de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE et bénéficierait du concours financier de la CCE.

204. En février également, le fonctionnaire de l'OMPI qui a pris part à la mission commune OMPI/CCE/OEB a, à l'occasion de son voyage, fait le point avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'ANASE à Djakarta sur l'état d'avancement d'autres activités, en cours ou futures, organisées par l'OMPI en vue de renforcer les systèmes de propriété intellectuelle de ces pays.

205. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'OEB se sont rendus à la Commission des Communautés européennes, à Bruxelles, pour examiner avec des fonctionnaires de la CCE une proposition portant sur un projet relatif aux brevets et aux marques en faveur des pays de l'ANASE, qui serait financé par la CCE et exécuté par l'OMPI et l'OEB.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

206. Banladesh. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'exécution du projet national financé par le PNUD au Bangladesh et des activités que l'OMPI envisage de mener en 1992.

207. Chine. En février, deux consultants japonais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation ont effectué une mission, organisée par l'OMPI avec le concours financier de l'Office japonais des brevets, dans le cadre de laquelle ils se sont rendus à Beijing pour donner des conseils au personnel de l'Office chinois des brevets sur le classement, l'examen et la recherche en matière de brevets à partir de la classification internationale des brevets (CIB).

208. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beijing, où il a participé à la célébration du quarantième anniversaire de la création du Conseil chinois pour le développement du commerce international et s'est entretenu avec des fonctionnaires du conseil de questions d'intérêt commun. Il a également eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets au sujet de la révision de la loi chinoise sur les brevets.

209. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beijing, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Office chinois des brevets sur des questions relatives au projet d'adhésion de la Chine au Traité de coopération en matière de brevet (PCT). Ce fonctionnaire a aussi eu des entretiens à Beijing avec des fonctionnaires de l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce et de l'Office chinois des marques au sujet de la coopération future, y compris l'éventuelle adhésion de la Chine à l'Arrangement de Nice et la révision de la loi chinoise sur les marques.

210. En juin également, deux fonctionnaires nationaux de l'Office chinois des marques se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions de coopération entre la Chine et l'OMPI.

211. Inde. En janvier, le directeur général de l'OMPI, accompagné de deux fonctionnaires de l'Organisation, s'est rendu à New Delhi en qualité d'hôte du Gouvernement indien. Le directeur général a été reçu par le premier ministre, le vice-président et des membres du gouvernement. Il a aussi rencontré des hauts fonctionnaires et des membres de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et de la Fédération des éditeurs indiens, des représentants du secteur privé, des professeurs de l'Université de Delhi et des représentants du PNUD en Inde. Au cours des entretiens, les questions suivantes ont notamment été examinées : certains points relatifs à la législation sur les brevets, les marques et le droit d'auteur; l'adhésion éventuelle de l'Inde à certains des traités administrés par l'OMPI; le projet en cours relatif au service d'information de Nagpur en matière de brevets; la demande formulée par les autorités indiennes au sujet d'un projet d'automatisation de l'administration des marques; enfin, sur un plan international, l'évolution récente dans le domaine du droit d'auteur.

212. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant britannique de l'Organisation se sont rendus en mission en Inde pour effectuer une enquête sur les utilisateurs de l'information en matière de brevets aux fins du projet national de modernisation du Service d'information sur les brevets de Nagpur, financé par le PNUD. Le consultant s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, des représentants du monde de l'industrie et d'autres utilisateurs de l'information en matière de brevets, à New Delhi, Bombay, Calcutta et Nagpur.

213. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, pour des consultations au sujet d'un éventuel projet national de modernisation de l'administration des marques en Inde financé par le PNUD.

214. En février également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun.
215. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont effectué une mission de suivi en Inde à propos du projet relatif à l'information en matière de brevets. Accompagnés d'un consultant canadien de l'Organisation, ils se sont rendus à New Delhi, Bombay et Nagpur, où ils ont rencontré des fonctionnaires nationaux et des utilisateurs effectifs et potentiels venant du secteur privé. Les deux fonctionnaires précités se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux du projet d'informatisation de l'office des marques, de questions relatives à la législation en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur et de la tenue éventuelle, en 1992, d'un colloque régional de juges organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut indien de droit. Ils ont aussi rencontré les représentants du PNUD à New Delhi avec lesquels ils ont examiné les questions susmentionnées.
216. En avril également, le directeur général a reçu au siège de l'OMPI le doyen de la faculté de droit de l'Université de New Delhi avec lequel il s'est entretenu de la situation des inventeurs en Inde.
217. En avril toujours, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'utilisation du système des brevets dans l'industrie.
218. En avril encore, le représentant résident du PNUD à New Delhi a suivi, au siège de l'OMPI, une séance d'information générale sur les activités de l'OMPI et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de projets financés par le PNUD qui sont ou seront mis en oeuvre en Inde.
219. En juin, deux consultants de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets et du Royaume-Uni ainsi que trois fonctionnaires de l'OMPI ont effectué une mission en relation avec la modernisation, en Inde, des services d'information en matière de brevets. Les participants de cette mission se sont rendus à Nagpur, Calcutta, New Delhi et Bombay et ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.
220. Indonésie. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta, où il a examiné les activités menées au titre du projet national financé par le PNUD et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de projets de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle.
221. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta où il a fait un nouveau point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de l'Indonésie.
222. Iran (République islamique d'). En mars, un fonctionnaire national a eu des entretiens, au siège de l'OMPI, sur la proposition de projet national financé par le PNUD visant à renforcer l'administration de la propriété industrielle et sur d'autres questions d'intérêt commun.
223. En avril, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la proposition de projet national financé par le PNUD visant à moderniser l'administration de la propriété industrielle, ainsi que de l'enregistrement international des marques effectué par l'OMPI et d'autres questions touchant à la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

224. Laos. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Vientiane, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur l'adhésion éventuelle du Laos à la Convention instituant l'OMPI, sur la création d'un système de propriété industrielle et sur d'autres questions relatives à la coopération entre le Laos et l'OMPI. Il a aussi eu des entretiens avec des représentants du PNUD dans ce pays.

225. Malaisie. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de la Malaisie.

226. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la mise en oeuvre éventuelle d'un projet national d'assistance préparatoire financé par le PNUD. Il a aussi eu des entretiens avec des conseils en brevets et en marques et avec des représentants de la Société malaisienne des inventions et des dessins et modèles au sujet de la coopération entre les institutions intéressées du secteur privé en Malaisie et l'OMPI.

227. Pakistan. En juin, un consultant australien de l'OMPI a effectué une mission, à Karachi, auprès de l'office des brevets pour participer au contrôle du matériel acheté aux fins de l'informatisation des procédures administratives relatives aux brevets. Ce consultant a aussi eu des entretiens, à Islamabad, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD au Pakistan.

228. Philippines. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle des Philippines.

229. République de Corée. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de leur pays à l'Arrangement de Madrid (enregistrement des marques), au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid et à l'Arrangement de Nice, ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

230. Singapour. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Singapour, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de Singapour.

231. En mai, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des commentaires sur le projet de loi relative aux brevets et sur le projet de règlement d'application correspondant.

232. En juin, l'OMPI a rédigé et a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, un projet de règlement d'application correspondant au projet de loi précité.

233. Thaïlande. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Bangkok, où il a fait le point avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'état d'avancement des activités en cours ou futures organisées par l'OMPI en vue de renforcer le système de propriété industrielle de la Thaïlande.

234. Viet Nam. En février, un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Office japonais des brevets se sont rendus à Hanoi, où ils ont dispensé au personnel de l'Office national des inventions des conseils et une assistance au sujet des procédures de recherche et d'examen en matière de brevets. Les consultants japonais ont aussi conseillé le personnel du Centre d'information scientifique et technique, à Hô Chi Minh-Ville, pour les travaux de recherche. Par ailleurs, le fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre le Viet Nam et l'OMPI. La mission des consultants bénéficiait du concours financier du Gouvernement japonais.

235. Hong Kong. En février, un fonctionnaire du Département de la propriété intellectuelle s'est rendu au siège de l'OMPI pour examiner des questions d'intérêt commun.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

236. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, l'OMPI a été représentée à une réunion consultative du PNUD sur le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Cette réunion, qui s'est tenue à New York, a rassemblé des représentants des gouvernements de 32 pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la plupart des institutions et organismes des Nations Unies. Le représentant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des représentants du PNUD et des fonctionnaires de pays d'Amérique latine du financement du projet régional relatif à la propriété intellectuelle (1992-1996) qui a été proposé par l'OMPI.

237. Projet commun de l'OMPI, de l'Office espagnol de la propriété industrielle et de l'Office européen des brevets (OEB) pour la production d'un disque compact ROM contenant les premières pages des demandes de brevet et des brevets latino-américains (DOPALES-PRIMERAS). En mars, le premier prototype de ce disque compact ROM a été élaboré. Il contient des informations sur les premières pages de quelque 2.500 documents de brevet (demandes de brevet publiées et brevets délivrés en 1990) de 18 pays latino-américains, à savoir les données bibliographiques fondamentales de chaque document de brevet sous forme d'index, ainsi que la première page des demandes de brevet et des brevets sous forme d'images. Le prototype en question a été distribué à tous les offices latino-américains de propriété industrielle et à d'autres institutions intéressées; cette initiative devrait permettre de démontrer qu'il s'agit d'un produit propre à inciter les utilisateurs finals des pays d'Amérique latine à mieux exploiter la documentation et l'information en matière de brevets.

238. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à l'Office européen des brevets (OEB) à Munich, à une réunion d'un groupe de travail créé par l'OMPI, l'Office espagnol de la propriété industrielle et l'OEB en vue d'étudier la production future du disque compact ROM DOPALES-PRIMERAS. Le

Brésil ayant manifesté son intérêt pour ce nouveau disque, celui-ci contiendra désormais aussi les données bibliographiques et les premières pages des documents de brevet brésiliens, soit, au total, des informations portant sur 19 pays d'Amérique latine. Le groupe de travail a convenu du contenu de la prochaine version du disque DOPALES-PRIMERAS - qui aura trait aux brevets délivrés en 1991 - et a arrêté un plan de travail pour sa production d'ici le début de l'année 1993. Il a aussi délibéré sur la livraison aux offices de propriété industrielle latino-américains de postes de travail et de logiciels pour l'exploitation des premières pages et des données bibliographiques de documents de brevet présentées sous une forme déchiffrable par machine.

239. Banque interaméricaine de développement (BID). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à la BID, à Washington, où il s'est entretenu avec le président et d'autres fonctionnaires de la banque d'une éventuelle collaboration entre l'OMPI et la BID en faveur des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

240. En juin, deux fonctionnaires de la Banque interaméricaine de développement (BID) se sont rendus à l'OMPI. Ils se sont entretenus d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et la BID, en vue de mener des activités de coopération pour le développement en faveur des pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

241. Amérique centrale. En mars, le directeur général s'est entretenu, à l'OMPI, avec les représentants permanents auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales et les ambassadeurs à Genève du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama de la situation dans ces différents pays sur le plan de la propriété industrielle, de l'adhésion éventuelle de ces derniers à la Convention de Paris et des activités communes menées en 1992.

242. Pays andins. En juin, à la demande du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), l'OMPI, en collaboration avec l'UPOV, a élaboré et présenté une étude et un projet de décision sur la protection des obtentions végétales dans les pays andins.

243. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV ont participé à la première réunion d'experts sur la protection des obtentions végétales convoquée par le JUNAC, au siège de celui-ci à Lima. Cette réunion d'experts s'est tenue à la suite de l'adoption de la décision n° 313 par la Commission de l'Accord de Carthagène. Ces fonctionnaires se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires des pays andins et du JUNAC de l'étude et du projet de décision précités.

#### Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

244. Argentine. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre l'Argentine et l'OMPI.

245. Aruba. En juin, le directeur du Bureau de la propriété intellectuelle s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec plusieurs fonctionnaires de l'Organisation de formes possibles de coopération avec Aruba, en particulier en ce qui concerne la législation relative à la propriété industrielle et la formation du personnel de ce bureau.

246. Brésil. En avril, une délégation de membres du Congrès brésilien s'est rendue au siège de l'OMPI, où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions relatives à l'évolution récente observée sur le plan international dans le domaine de la protection de la propriété industrielle. Les membres du congrès cherchaient ainsi à recueillir des informations en vue de la révision envisagée de la législation brésilienne relative à la propriété industrielle.

247. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Rio de Janeiro, en tant que conférencier, à la séance d'ouverture d'un séminaire national sur la coopération technique et la qualité de la vie, organisé par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) dans le cadre des préparatifs du Brésil en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Ce séminaire avait pour objectif de démontrer l'importance que revêtent les brevets en tant que source d'information sur les écotechniques. Le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux de diverses questions relatives à la coopération entre l'OMPI et le Brésil.

248. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la propriété industrielle, et notamment de la propriété industrielle dans le cadre de l'initiative d'intégration du MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud).

249. Chili. En avril, à l'occasion de son séjour à Santiago pour prendre part au septième congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), le directeur général de l'OMPI a eu des entretiens avec le président du Chili ainsi qu'avec plusieurs ministres et des fonctionnaires nationaux sur des questions d'intérêt commun, et en particulier sur la collaboration de l'OMPI au projet de création d'un institut national chilien de la propriété industrielle et sur l'adhésion éventuelle du Chili au Traité de coopération en matière de brevets.

250. Colombie. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Santa Fe de Bogotá, en tant que conférencier, au deuxième congrès national sur la propriété industrielle organisé par l'Association colombienne de propriété industrielle. Il s'est entretenu de la coopération entre la Colombie et l'OMPI avec des responsables nationaux de la propriété industrielle.

251. En avril, à l'invitation du Gouvernement colombien, le directeur général de l'OMPI, accompagné de deux fonctionnaires et d'un consultant suisse de l'Organisation, s'est rendu à Santa Fe de Bogotá, pour s'entretenir avec plusieurs ministres de la coopération entre la Colombie et l'OMPI, et notamment de l'adhésion éventuelle de la Colombie à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Au cours de son séjour, le directeur général a été décoré par le ministre de l'intérieur, au nom du président de la Colombie, de l'ordre national du mérite avec le grade de commandeur ("Orden Nacional del Mérito en el grado de Comendador") (voir aussi le paragraphe 280).

252. En mai, le représentant résident du PNUD en Colombie a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, en particulier au sujet du projet national financé par le PNUD.

253. Costa Rica. En mai, le ministre de la justice s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général de diverses questions d'intérêt commun, et notamment de la coopération entre l'OMPI et le Costa Rica et de la tenue envisagée d'une réunion des ministres des pays d'Amérique centrale en vue d'examiner la question de l'adhésion éventuelle de ces pays à la Convention de Paris.

254. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San José, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun telles que l'exécution du projet national financé par le PNUD et l'éventuelle tenue d'une réunion des pays d'Amérique centrale au niveau ministériel en vue d'examiner leur possible adhésion à la Convention de Paris.

255. Cuba. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle de Cuba à d'autres conventions administrées par l'OMPI.

256. Honduras. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions d'intérêt commun telles que l'exécution du projet national financé par le PNUD et l'éventuelle tenue d'une réunion des pays d'Amérique centrale au niveau ministériel en vue d'examiner une possible adhésion de ces pays à la Convention de Paris.

257. Mexique. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Mexico pour examiner la version provisoire du rapport final sur le projet d'assistance préparatoire concernant la création de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires de la Banque mondiale de ce projet, qui sera financé par le Gouvernement mexicain et exécuté par l'OMPI. Les entretiens ont aussi porté sur les aspects techniques de la création de bases de données relatives aux brevets et aux marques. La mission des deux fonctionnaires de l'OMPI était financé par des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement mexicain.

258. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu de nouveaux entretiens à Mexico avec des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de création de l'IMPI.

259. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Washington, où il s'est entretenu pour s'entretenir avec des fonctionnaires de la Banque mondiale du projet de création de l'IMPI. La mise en oeuvre de ce projet devrait commencer en 1993.

260. Panama. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Panama, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions telles que la coopération future entre l'OMPI et le Gouvernement panaméen en vue de la modernisation du système de propriété industrielle et de la tenue éventuelle d'une réunion des pays d'Amérique centrale au niveau ministériel en vue d'examiner la possible adhésion de ces pays à la Convention de Paris.

261. Pérou. En février, le ministre péruvien des affaires étrangères s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation sur la coopération entre l'OMPI et le Pérou, sur l'adhésion éventuelle du Pérou à la Convention de Paris et sur la situation en matière de propriété intellectuelle dans les pays parties à l'Accord de Carthagène.

262. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI et un fonctionnaire de l'UPOV se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de l'administration d'un éventuel système de protection des obtentions végétales au Pérou et de l'assistance à laquelle pouvait s'attendre le Gouvernement péruvien à cet égard de la part de l'OMPI.

263. Venezuela. En mars, l'OMPI a envoyé au Gouvernement vénézuélien, à la demande de ce dernier, ses commentaires sur le projet de règlement d'application de la décision n° 313 de la Commission de l'Accord de Carthagène - laquelle instaure un régime commun en matière de propriété industrielle pour les pays du Pacte andin -, sur le projet de loi portant création d'un institut national autonome de la propriété industrielle et sur l'adhésion éventuelle du Venezuela à la Convention de Paris.

264. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant mexicain de l'Organisation se sont rendus en mission à Caracas, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de l'assistance à fournir aux autorités nationales en liaison avec la création envisagée d'un institut autonome de la propriété industrielle. La mission était en partie financée au titre du projet national du PNUD.

265. En mai et juin, un consultant vénézuélien de l'OMPI a procédé à une évaluation des activités en cours et antérieures menées par l'OMPI au titre de la coopération technique dans le domaine de la propriété industrielle, en particulier compte tenu des projets actuels du gouvernement visant à créer un institut autonome de propriété industrielle. Cette activité était organisée dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

#### Conseiller sectoriel interrégional

266. Le PNUD a continué de financer les activités d'un conseiller sectoriel interrégional pour l'OMPI. Ce conseiller a reçu ses instructions exclusivement de l'Organisation.

267. Au cours de la période examinée, le conseiller sectoriel interrégional s'est rendu en mission en Egypte et au Venezuela.

#### Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

#### Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

268. Cameroun. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires et un consultant suisse de l'Organisation au sujet du renforcement, avec l'assistance de l'OMPI, de la gestion collective du droit d'auteur au Cameroun.

269. Côte d'Ivoire. En mai, le ministre de la culture et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'OMPI, et en particulier de la tenue, en août à Abidjan, d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ivoirien.

270. Kenya. En février, à la demande du procureur général du Kenya, le Bureau international a donné son opinion sur la compatibilité de la loi kényenne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne et sur les propositions de modification nécessaires aux fins de l'adhésion du Kenya à cette convention.

271. En avril, le directeur général a reçu la visite, au siège de l'OMPI, du procureur général du Kenya avec lequel il s'est entretenu de questions relatives à la législation kényenne en matière de droit d'auteur et de propriété industrielle, notamment de l'adhésion éventuelle du Kenya à certains traités administrés par l'OMPI. Il a été décidé que le Bureau international de l'OMPI rédigera un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur et organisera, en collaboration avec le Gouvernement kényen, un séminaire national sur le droit d'auteur qui se tiendra à Nairobi avant la fin de 1992.

272. Maurice. En juin, à la demande du Gouvernement mauricien, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à Port-Louis pour fournir une assistance sur des questions relatives à la gestion collective du droit d'auteur.

273. Niger. En mai, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a donné un avis sur la compatibilité du projet de loi nigérienne sur le droit d'auteur avec la Convention de Berne.

274. En juin, à la demande du Gouvernement nigérien, le Bureau international a envoyé un projet de loi sur le droit d'auteur.

275. Sénégal. En mars, en relation avec sa participation à la Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Dakar (voir le paragraphe 117), le directeur général a été reçu en audience par le président de la République du Sénégal. Le titre de grand officier dans l'ordre national du Lion à titre étranger a été conféré au directeur général par le ministre de la culture du Sénégal, au nom du président.

276. Zambie. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités zambiennes un projet de modification de la loi zambienne sur le droit d'auteur qui vise à rendre cette loi entièrement compatible avec la Convention de Berne et tient par ailleurs compte des questions soulevées par les techniques nouvelles en matière de droit d'auteur.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

277. Chine. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec deux fonctionnaires de l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine, du programme de coopération pour 1992 et 1993, et en particulier de l'institution d'un système approprié de gestion collective du droit d'auteur.

278. Inde. En février, des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec un fonctionnaire national du projet de révision de la loi indienne sur le droit d'auteur.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

279. Chili. En janvier, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu à Santiago pour participer à la préparation du VII<sup>e</sup> Congrès international sur le droit d'auteur et les droits voisins prévu en avril.

280. Colombie. En avril, la cérémonie qui s'est déroulée à Santa Fe de Bogotá et au cours de laquelle une décoration a été remise au directeur général au nom du Gouvernement colombien (voir le paragraphe 251) a aussi été marquée par l'inauguration du nouveau système informatique du Bureau national d'enregistrement du droit d'auteur de la Colombie. Les fonctionnaires et le consultant suisse de l'OMPI qui accompagnaient le directeur général ont également examiné avec des fonctionnaires nationaux les activités de coopération, en particulier en vue de la création d'une bibliothèque du droit d'auteur au sein du Bureau colombien du droit d'auteur.

281. Costa Rica. En juin, à la demande du Gouvernement costa-ricien, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu à San José pour fournir une assistance à la Société nationale des auteurs (ACAM) sur des questions touchant à la gestion collective du droit d'auteur.

282. Mexique. En février, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu des activités de coopération en matière de droit d'auteur.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement

283. Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

284. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tripoli à l'occasion de l'Exposition internationale Al-Fateh sur les inventions et l'innovation industrielles. Une médaille de l'OMPI a été décernée à l'auteur de la meilleure invention présentée pendant cette exposition.

285. En février aussi, le Bureau international a publié une version mise à jour de la publication "Guide des associations d'inventeurs".

286. En février toujours, le président de la Fondation du Salon des inventeurs d'Argentine s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération en matière de promotion de l'innovation.

287. En février encore, un colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement indien et la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et avec le concours de l'Office japonais des brevets,

s'est tenu à New Delhi. Il a réuni 23 participants venant de 13 pays d'Asie - Bangladesh, Chine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam - et 31 participants indiens. Des exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, d'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de Hongrie, d'Inde, du Japon et de République de Corée, ainsi que par un fonctionnaire de l'Organisation.

288. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à un écolier japonais au cours de l'exposition organisée pour le cinquantième concours japonais des inventions d'écoliers, qui s'est déroulé à Tokyo.

289. En mars-avril, s'est tenu le cinquième colloque international sur l'assistance aux inventeurs, organisé conjointement par l'OMPI et la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). Il avait pour objectif d'examiner le rôle qui revient aux offices de propriété industrielle ainsi qu'aux centres d'innovation et aux universités dans l'assistance apportée aux inventeurs. Le directeur général a prononcé une allocution devant les participants. Ceux-ci, au nombre de 91, étaient composés de représentants des pouvoirs publics et d'offices de propriété industrielle, d'associations d'inventeurs, de centres d'innovation et d'universités ainsi que d'inventeurs et de chefs d'entreprise; ils venaient de 41 pays, de deux organisations intergouvernementales et d'une organisation non gouvernementale, à savoir : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tunisie, Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Chambre de commerce internationale (CCI). Au cours de la cérémonie d'ouverture, une médaille de l'OMPI a été remise pour services éminents rendus aux inventeurs à M. Norman C. Parrish, membre fondateur et président du National Congress of Inventors Organizations (NCIO) des Etats-Unis d'Amérique, au titre de sa contribution à la promotion de l'activité inventive et de l'innovation. Les participants ont assisté à la cérémonie d'ouverture du Salon international des inventions, organisé par un organisme genevois.

290. En avril, deux médailles de l'OMPI ont été remises dans le cadre du vingtième Salon international des inventions et des techniques nouvelles de Genève, l'une à un inventeur d'Argentine et l'autre à une femme inventeur d'Allemagne.

291. En avril également, deux médailles de l'OMPI ont été décernées aux deux jeunes lauréats (un garçon et une fille) du sixième Concours national des inventeurs du "Weekly Reader", qui a eu lieu à Akron (Etats-Unis d'Amérique).

292. En avril encore, l'OMPI a été représentée à l'Assemblée générale de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) qui s'est tenue au siège de l'Organisation à Genève.

293. En juin, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la troisième édition de la foire annuelle des techniques et du concours national des inventeurs à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et l'autre l'auteur de la meilleure invention réalisée par un étudiant.

Profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle

294. En juin-juillet, l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle a tenu sa onzième réunion annuelle au siège de l'OMPI. Cette réunion a été suivie par 45 participants de 27 pays. L'OMPI a pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 11 professeurs venus d'Argentine, de Chine, d'Egypte, d'Inde, du Lesotho, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan, du Pérou, du Sénégal et de Sri Lanka.

Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées

295. Chine. En février, des journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique, organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Office chinois des brevets et l'Office japonais des brevets, se sont tenues à Beijing. Elles avaient pour objectif d'encourager, dans les pays en développement d'Asie, l'utilisation du système de propriété industrielle et d'y faciliter le transfert de techniques dans l'industrie électronique. Elles ont été suivies par 26 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé venant de 12 pays et d'un territoire de la région, à savoir du Bangladesh, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, de Mongolie, du Pakistan, des Philippines, de République de Corée, de Singapour, de Sri Lanka, de Thaïlande, du Viet Nam et de Hong Kong, ainsi que par 60 participants locaux venant de diverses administrations publiques et entreprises industrielles chinoises. Des exposés ont été présentés par 11 consultants de l'OMPI venant d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, d'Inde, du Japon, de République de Corée, du Royaume-Uni et de Singapour, par trois experts chinois et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

296. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture des éléments suivants : rapports sur l'état de la technique, renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, exemplaires de documents de brevet particuliers et renseignements sur le statut juridique des demandes de brevet et des brevets accordés.

297. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1992, 127 rapports de recherche ont été remis aux 23 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Equateur, Guatemala, Inde, Indonésie, Maroc, Nigéria, Panama, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tunisie, Viet Nam. Ils ont été établis par l'Allemagne, l'Autriche, la Fédération de Russie, la France, le Japon et la Suisse.

298. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1992, elle a ainsi fourni

1234 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 20 pays en développement suivants : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Cuba, Egypte, Inde, Libye, Malaisie, Mexique, Panama, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Rwanda, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe. Ces exemplaires ont été essentiellement fournis par les offices de propriété industrielle des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Suisse, du Japon, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et par l'Office européen des brevets.

299. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1992, 27 rapports de recherche et d'examen, établis par l'Allemagne, le Canada et la Fédération de Russie, ont été envoyés à l'ARIPO.

300. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période examinée dans le présent rapport, trois rapports de recherche et d'examen ont été fournis par l'Allemagne et l'Autriche, et transmis aux offices du Kenya, du Lesotho et de la Yougoslavie.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

301. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Il compte 107 Etats membres : Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

302. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Le nombre des Etats membres du Comité permanent s'établit à 92 : Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon,

Jordanie, Kenya, Lesotho, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle

Objectif

303. L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif grâce à la conclusion de nouveaux traités ou à l'adaptation (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) des relations conventionnelles à l'évolution de la situation. En outre, si la question ne se prête pas encore à une réglementation par voie de traité, il est possible d'atteindre l'objectif précité en donnant des conseils, notamment à l'aide de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non.
304. En ce qui concerne l'élaboration de traités, les objectifs sont la conclusion d'un traité qui complètera la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dans le domaine des marques (de même que le traité sur le droit des brevets complètera cette convention dans le domaine des brevets) et la conclusion de deux nouveaux traités, l'un sur la protection des indications géographiques, l'autre sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle.
305. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est que des lois types soient élaborées et publiées dans les domaines où cela semble particulièrement urgent.
306. Pour ce qui est des traités existants, l'objectif est d'étudier la possibilité d'accorder à certaines organisations intergouvernementales s'occupant activement de la protection de la propriété intellectuelle un statut identique ou analogue à celui des Etats à l'égard de ces traités.

Activités

Protocole relatif à la Convention de Berne

307. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a tenu sa deuxième session à Genève, du 10 au 17 février 1992. Ont participé à la réunion des experts des 38 Etats suivants de l'Union de Berne, membres du comité, et d'une organisation intergouvernementale également membre

du comité : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Turquie, et CEE. Des experts des huit Etats suivants (qui ne sont pas membres de l'Union de Berne) ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : Algérie, Chine, Emirats arabes unis, Fédération de Russie, Indonésie, Panama, République de Corée, Viet Nam. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : CNUCED, Unesco, GATT, ISESCO, OUA. Des observateurs des 38 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la réunion : AIDAA, AIPPI, ALAI, APP, ATRIP, BIEM, BSA, CBEMA, CIEM, CISAC, ECIS, ETIC, EUROBIT, EWC, FIA, FIAB, FIAD, FIAPF, FIJ, FIM, IFPI, IFRRO, IAA, IIA, IIP, IIPA, IPO, INTERGU, IVF, MPI, NMPA, OIJ, SISS, STM, UER, UIE, UNICE, URAP.

308. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la deuxième partie du mémorandum du Bureau international de l'OMPI intitulé "Questions concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne" (document BCP/CE/I/3), qui traitait des questions suivantes : stockage d'oeuvres dans des systèmes informatiques, reproduction reprographique, "enregistrement à domicile", droit de présentation publique, droit de location et droit de prêt public, droit d'importation, radiodiffusion directe par satellite, suppression des licences non volontaires pour la radiodiffusion et les enregistrements sonores, définition de "public" en ce qui concerne des actes déterminés et durée de la protection. Le mémorandum traitait également de la gestion collective des droits, mais l'examen du chapitre correspondant a été reporté à la prochaine session du comité.

309. A la fin de la session, le comité a noté que : i) le Bureau international écrira, dans un proche avenir, aux gouvernements et organisations invités, en leur demandant de soumettre au Bureau international, s'ils le souhaitent, des propositions écrites concernant les dispositions d'un éventuel protocole; ii) le Bureau international poursuivra, après consultation avec le président et des consultants extérieurs, l'étude des questions soulevées dans le mémorandum et au cours des deux premières sessions du comité, et il étudiera aussi toute proposition qu'il recevra en réponse à la demande mentionnée ci-dessus; cette étude portera essentiellement sur les questions les plus controversées; iii) compte tenu de cette étude, le Bureau international publiera, probablement en septembre 1992, un document de travail.

310. En mai et juin, le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont tenu, à Genève, des consultations non officielles avec divers experts d'Allemagne, du Brésil, de Colombie, du Danemark, d'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de Finlande, de France, de Grèce, de Hongrie, d'Inde, d'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de Suède, de Suisse et de la CCE, concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne. Les consultations ont eu lieu sur la base d'un document établi par le Bureau international.

311. Ces consultations ont montré, notamment, d'importantes divergences d'opinion quant aux futurs travaux relatifs au protocole proposé. Le directeur général a demandé que l'Assemblée de Berne accorde aux Etats, au cours d'une session extraordinaire qui se tiendra en septembre 1992, un délai de réflexion d'au moins un an, et que la question des travaux futurs soit examinée aux sessions de septembre 1993 des organes directeurs.

Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")

312. Le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a tenu sa troisième session, à Genève, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1992.

313. Les 40 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Lesotho, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Swaziland, Tchécoslovaquie, Viet Nam. Les quatre Etats suivants, membres de l'OMPI, étaient représentés par des observateurs : Angola, Emirats arabes unis, Inde, Lituanie. En outre, des représentants de trois organisations intergouvernementales (CE, BBM et OUA) et de 20 organisations non gouvernementales (AIM, AIPPI, APAA, ATRIP, BDI, CNIPA, DVGR, ECTA, FICPI, HTA, ITMA, JPA, JTA, LIDC, MPI, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI, USTA) ont également participé à la session en qualité d'observateurs.

314. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document suivant élaboré par le Bureau international de l'OMPI : "Projet de traité sur la simplification des procédures administratives relatives aux marques" (document HM/CE/III/2).

315. Le comité d'experts a effectué un examen approfondi du projet de traité en insistant particulièrement sur l'harmonisation des formalités relatives aux procédures d'enregistrement des marques et a fait des suggestions quant à l'élaboration d'une version révisée du projet de traité.

316. La prochaine session du comité d'experts (la quatrième) doit se tenir en novembre 1992.

Loi type sur la protection des droits de propriété intellectuelle des producteurs d'enregistrements sonores

317. Le Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores a tenu sa première session, à Genève, du 15 au 19 juin 1992. Des experts des 35 Etats suivants ont participé à la réunion : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Maroc, Mexique, Namibie, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Suède, Tchécoslovaquie et Zambie. Des représentants des cinq organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : GATT, OIT, Unesco, CCE, LEA. En outre, des observateurs des 17 organisations non gouvernementales suivantes ont pris part à la réunion : ACT, AID, AIPPI, ALAI, CIA, CIEM, CISAC, ETIC, FIA, FILAIE, FIM, IFPI, INTERGU, MPI, SISS, UER et UIE.

318. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document du Bureau international intitulé "Projet de loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores" (MLSR/CE/I/2 et MLSR/CE/I/2 Corr.).

319. Le comité a effectué un examen approfondi du projet de loi relatif à la protection des droits des producteurs d'enregistrements sonores, qui pourrait servir aux législateurs au niveau national ou régional, et a fait des suggestions quant à l'élaboration d'une version révisée de la loi type qui devra être examinée lors d'une réunion ultérieure du comité d'experts.

#### Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes

##### Objectif

320. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ne semblent pas avoir trouvé, dans la plupart des pays, de solution satisfaisante.

##### Activités

#### Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

321. Un groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées s'est réuni au siège de l'OMPI les 25 et 26 mai 1992.

322. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la réunion : ABAPI, ABPI, AIPPI, ALAI, APA, ATRIP, CASRIP, CCI, CIArb, CISAC, CNIPA, EPI, FCPA, FIAD, FIAPF, FICPI, IAA, IFPI, IFRRO, IIP, IVF, JPA, UIA, UIE et USTA. Cinq experts, invités par le Bureau international à titre personnel, ont également participé à la réunion.

323. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Bureau international intitulé "Observations sur la création éventuelle de services de résolution extrajudiciaire des litiges dans le cadre de l'OMPI" (document ARB/WG/I/1).

324. Compte tenu de l'opportunité ou de la nécessité de services extrajudiciaires spécialisés pour la solution des litiges en matière de propriété intellectuelle, il a été indiqué que les mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre particuliers, et en particulier l'arbitrage, offrent plusieurs avantages par rapport aux procédures judiciaires et méritent que l'OMPI les examine de plus près afin de déterminer si l'Organisation pourrait jouer un rôle dans ce domaine. Parmi les avantages relevés par les participants, on peut citer les suivants :

i) la possibilité de choisir des médiateurs, arbitres ou autres tiers neutres, ayant des compétences particulières dans le domaine de la propriété intellectuelle ou sur les questions en litige;

ii) les procédures extrajudiciaires peuvent garantir le caractère confidentiel du litige et de son issue, répondant ainsi à un besoin des milieux d'affaires que la résolution judiciaire ne peut pas satisfaire;

iii) les procédures extrajudiciaires offrent une souplesse qui correspond aux besoins des relations commerciales;

iv) dans les cas où un litige met en cause des droits de propriété intellectuelle portant sur des objets identiques ou semblables et relevant d'ordres juridiques différents, les procédures extrajudiciaires permettent d'adopter une procédure unique applicable à tous ces ordres juridiques, offrant ainsi une méthode efficace par rapport au coût, et permettant de réduire au minimum les effets perturbateurs sur l'entreprise, en économisant du temps et des ressources;

v) les procédures de résolution extrajudiciaire des litiges réduisent le risque (inhérent, lorsque la justice étatique d'un pays donné est appelée à statuer sur un litige) de voir une culture juridique l'emporter sur une autre lorsque les parties au litige appartiennent à des cultures juridiques différentes.

325. Le groupe de travail a également examiné l'éventail des services qui pourraient être fournis par l'intermédiaire de l'OMPI, y compris l'arbitrage et d'autres procédures extrajudiciaires, l'établissement de listes d'arbitres et de listes de conciliateurs et de médiateurs, la possibilité de confier au directeur général de l'OMPI la fonction d'autorité de nomination lorsque les parties à un litige n'ont pas été à même de désigner des arbitres d'un commun accord, et l'établissement de règles d'arbitrage types qui seraient appliquées en cas de litige et de clauses contractuelles types qui pourraient être adoptées par les parties désirant recourir à divers services de solution extrajudiciaire des litiges.

326. La prochaine réunion du groupe de travail doit se tenir en novembre 1992.

#### Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants

327. Au cours de la période examinée, le Bureau international a commencé une étude relative à l'incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants.

#### Marchandisage de personnages

328. Le Bureau international, en s'appuyant sur l'analyse qu'il a faite en 1991 de la situation mondiale en ce qui concerne les textes législatifs applicables en matière de "marchandisage de personnages" (c'est-à-dire l'utilisation du nom, de l'image, de la voix et des propos d'un personnage réel ou fictif pour promouvoir la vente et l'utilisation de certains produits ou services), a commencé de rédiger un rapport sur ce sujet.

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le mondeObjectif

329. L'objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier, en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

ActivitésRevue et autres publications

330. Les revues La Propriété industrielle et Industrial Property ainsi que Le Droit d'auteur et Copyright ont continué de paraître chaque mois. Les nouvelles revues, Derecho de Autor et Propiedad Industrial ont été publiées pour la première fois tous les deux mois.

331. Une nouvelle édition (1992) de la brochure OMPI - Informations générales a été publiée en février et en mars en anglais, en français et en espagnol, et en mai et juin en arabe, en chinois, en allemand, en portugais et en russe.

332. Le Bureau international a diffusé régulièrement une liste annotée de certaines réunions à venir de l'OMPI.

333. Collection des lois et traités de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle de tous les pays et des traités touchant à la propriété intellectuelle, à la fois dans leur langue d'origine et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans les revues La Propriété industrielle, Industrial Property, Le Droit d'auteur et Copyright.

334. Au cours de la période examinée, le Bureau international a étudié la possibilité de produire un disque compact ROM contenant les textes des traités internationaux et des lois nationales touchant à la propriété intellectuelle.

335. Statistiques de propriété industrielle. Au cours de la période examinée a paru une compilation complète (Publication B) (IP/STAT/90/B) des statistiques de propriété industrielle (1990) fondée sur les renseignements fournis par les offices de propriété industrielle. Cette publication comprenait deux volumes : la partie I (Brevets), parue en février, et la partie II (Marques de produits et de services, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes), parue en avril.

Information

336. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, souvent à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de diplomates, de fonctionnaires nationaux, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays.

337. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues et de stations de radio. Un fonctionnaire de l'OMPI a participé aux conférences de presse tenues régulièrement à l'Office des Nations Unies à Genève.

#### Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle

##### Objectif

338. L'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des documents, les supports de documents, l'indexation et le classement des documents de brevet pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

##### Activités

#### Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

339. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT, les Etats membres de l'Union de l'IPC et (sans droit de vote) l'ARIPO, le BBDM, le BBM, l'OAPI et l'OEB.

340. Au 30 juin 1992, les 76 Etats et les cinq organisations intergouvernementales ci-après sont membres du PCIPI : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

341. Les six Etats suivants ont actuellement le statut d'observateur au sein du PCIPI : Bélarus, Colombie, Inde, Pérou, Turquie, Yémen. Quatre organisations internationales (CCE, FICPI, FID, PDG) et l'éditeur de la revue World Patent Information ont également un statut d'observateur au sein du PCIPI.

342. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS) a tenu sa septième session, à Genève, du 9 au 13 mars 1992. Dix-huit membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB. Le PDG et l'éditeur de la revue World Patent Information étaient représentés par des observateurs.

343. Le groupe de travail a pris note de la teneur des débats suscités par la décision que le PCIPI a prise à sa troisième session, tenue en septembre 1991, au sujet de la possibilité de télécharger les données figurant sur des disques compacts ROM. La question a été soulevée de savoir si le téléchargement à partir d'un disque compact ROM effectué à des fins personnelles par un utilisateur final dans une bibliothèque de brevets, s'inscrit dans la portée de l'expression "usage interne des offices" comme l'envisage le PCIPI. Le groupe de travail a décidé que la question devrait être soumise au Comité exécutif de coordination du PCIPI pour plus de précisions.

344. Le groupe de travail a pris note de l'état de l'implantation du stockage optique au sein des offices. Il a été noté que six offices (ceux de l'Allemagne, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et l'OEB) publient des documents de brevet sur disques compacts ROM contenant des images en fac-similé et que six offices (ceux du Danemark, de la Fédération de Russie, de la Hongrie, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse) feront de même dans un proche avenir.

345. Le groupe de travail a pris note du cahier des charges concernant les disques compacts ROM en mode mixte établi par l'Office japonais des brevets. Il a aussi été informé de l'établissement, dans le cadre de la coopération trilatérale entre l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office japonais des brevets et l'OEB, d'un cahier des charges concernant le logiciel des disques compacts ROM en mode mixte, du lancement d'appel d'offres et de la destination initiale du logiciel en question, à savoir son utilisation avec le disque compact ROM en mode mixte "première page".

346. Le groupe de travail a demandé au Bureau international : i) de recenser les normes ou les méthodes d'essai (proposées) en liaison avec les caractéristiques physiques des disques compacts ROM, qui seraient peut-être appropriées pour l'archivage; ii) d'établir une liste des éléments importants en matière de manipulation et de stockage des disques, qui augmenteraient la longévité de ces derniers; et iii) d'élaborer un document de travail portant sur les principes dont les offices de propriété intellectuelle qui produisent ou utilisent des disques compacts ROM devraient tenir compte lorsqu'ils concluent un contrat pour la production de ces disques, lorsqu'ils fournissent des disques aux utilisateurs ou lorsqu'ils s'en procurent auprès des producteurs.

347. Le groupe de travail a examiné le projet de norme ST.40 de l'OMPI - Recommandation concernant la mise à disposition, sur disques compacts ROM, d'images en fac-similé de documents de brevet - et a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter, à sa prochaine session, en mai 1992, le projet final de cette norme.

348. La prochaine session du groupe de travail (la huitième) doit se tenir en octobre 1992.
349. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) a tenu sa première session, à Genève, du 30 mars au 3 avril 1992.
350. Vingt et un membres du Comité permanent étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, BBM. La CCE et le PDG étaient représentés par des observateurs.
351. Le Bureau international a dit que tous les membres du PCIPI présents à cette première session seront désormais considérés comme membres du groupe de travail.
352. Le groupe de travail a examiné la proposition du Bureau international en rapport avec une tâche portant sur les mesures de contrôle de la qualité pour l'introduction et la validation des données et a décidé que le Bureau international établira et enverra aux membres du PCIPI un questionnaire relatif à ces mesures.
353. Le groupe de travail a examiné quatre projets de questionnaire élaborés par le Bureau international et a décidé que ce dernier distribuera - en demandant aux destinataires d'y répondre avant la fin du mois de juin 1992 - des questionnaires portant sur les projets suivants : systèmes de recherche et méthodes d'examen en ce qui concerne les marques; systèmes de numérotation des demandes d'enregistrement et des enregistrements de marques; contenu et présentation des bulletins officiels; dépôt électronique et transmission d'informations relatives aux marques entre bases de données par l'intermédiaire des réseaux de communication.
354. Le groupe de travail a décidé d'inviter le Bureau international à élaborer une version révisée de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) qui se fonderait sur le texte actuel, mais qui prévoirait l'utilisation d'un système de codes à trois chiffres; il a en effet reconnu qu'il n'est pas possible d'incorporer, dans le cadre de la structure actuelle de cette norme, les nouveaux codes nécessaires aux fins de la mise en oeuvre du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid).
355. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter l'abréviation "NCL" pour désigner la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques instituée par l'Arrangement de Nice ("classification de Nice"). Il a noté que le Comité d'experts de l'Union de Vienne a recommandé d'utiliser l'abréviation "CFE" pour désigner la classification internationale des éléments figuratifs des marques. Le groupe de travail a aussi décidé de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI que les différentes éditions de ces classifications soient indiquées par un exposant en chiffre arabe. Sous réserve de l'approbation des comités d'experts des Unions de Vienne et de Nice, il a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI l'adoption de deux nouvelles normes.

356. Enfin, le groupe de travail a proposé d'ajouter au programme de travail du PCIPI deux nouvelles tâches, à savoir : étudier les diverses pratiques en vigueur lorsqu'il s'agit de déterminer quand une marque doit être considérée comme une marque figurative, et étudier les différentes pratiques suivies en ce qui concerne la qualité et les dimensions de l'élément figuratif dans une demande relative à une marque figurative.

357. La prochaine session du groupe de travail (la deuxième) doit se tenir en novembre 1992.

358. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) a tenu sa huitième session, à Genève, du 6 au 10 avril 1992.

359. Dix-neuf membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse et OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

360. Le groupe de travail a examiné le troisième projet d'inventaire des définitions de l'expression "famille de brevets" et a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI; il a aussi décidé que ces définitions devront figurer dans le glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.

361. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI que soient ajoutés dans la norme ST.3 de l'OMPI des codes à deux lettres pour désigner 17 Etats nouvellement indépendants.

362. Le groupe de travail a mis au point la version finale du projet de norme ST.24 de l'OMPI - Recommandation concernant le dépôt des séquences de nucléotides et d'acides aminés sous une forme déchiffrable par ordinateur - et a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI.

363. Le groupe de travail a estimé qu'une norme de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets est hautement souhaitable, et il a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'inscrire l'élaboration d'une telle norme au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993.

364. Le groupe de travail a marqué son accord sur la version finale du projet de questionnaire visant à mettre à jour les renseignements relatifs aux systèmes de recherche informatisés, et il a convenu d'en recommander l'adoption au Comité exécutif de coordination du PCIPI.

365. Le groupe de travail a approuvé le projet final du glossaire de termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle. Il a aussi convenu que ce glossaire devra, s'il est adopté par le Comité exécutif de coordination du PCIPI, être publié dans la partie 10 du volume 3 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle.

366. Le groupe de travail a examiné deux projets de questionnaires, l'un relatif aux procédures et aux critères que les offices de propriété industrielle appliquent en matière de dépôt dans le domaine des dessins et modèles industriels, l'autre relatif aux méthodes d'examen et aux procédures de publication dans le même domaine, et il a convenu de demander au Bureau international de soumettre, pour observations, un texte révisé de ces questionnaires de manière à pouvoir en approuver la version finale à sa prochaine session.

367. Enfin, le groupe de travail a pris note d'un résumé des réponses au questionnaire portant sur le contenu des bulletins de dessins et modèles industriels et a convenu d'appeler l'attention du Comité exécutif de coordination du PCIPI sur la nécessité d'élaborer des principes directeurs pertinents qui pourraient aboutir à une recommandation de l'OMPI analogue à l'actuelle norme ST.18 de l'OMPI - Recommandation concernant les bulletins officiels et autres feuilles d'annonces de brevets, par exemple les bulletins d'abrégés.

368. La prochaine session du groupe de travail (la neuvième) doit se tenir en octobre 1992.

369. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) a tenu sa neuvième session, à Genève, du 4 au 15 mai 1992. Quinze membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, OEB.

370. Le groupe de travail a examiné 51 projets de révision de la CIB reportés du programme de travail de 1991. Sur ces projets, 23 avaient trait au domaine de la mécanique, 15 au domaine de la chimie et 13 au domaine de l'électricité.

371. Le groupe de travail a aussi examiné 38 autres projets de révision de la CIB inscrits au programme pour la période biennale 1992-1993. Sur ces projets, huit avaient trait au domaine de la mécanique, 15 au domaine de la chimie et 15 au domaine de l'électricité.

372. Le groupe de travail a convenu de la répartition du travail entre les offices souhaitant participer à la tâche concernant l'étude des entrées de la CIB utilisables à la fois aux fins de classement et aux fins d'indexation.

373. Le groupe de travail a pris acte d'une déclaration du représentant de la Roumanie selon laquelle son pays s'apprête à adhérer à l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets.

374. La prochaine session du groupe de travail (la dixième) doit se tenir en novembre 1992.

375. Le Comité exécutif de coordination du PCIPI a tenu sa dixième session, à Tokyo, du 25 au 29 mai 1992. Vingt et un membres du comité étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, la FID, le PDG et

l'éditeur de la revue World Patent Information étaient représentés par des observateurs. La JAPIO, le JIII, la JPA et la JPAA étaient représentés par des observateurs ad hoc.

376. Le comité a examiné la proposition du Bureau international tendant à réviser la norme ST.14 de l'OMPI (Recommandation sur l'indication des références citées dans les documents de brevet); il a convenu d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche et de la confier au Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI).

377. Le comité a examiné les propositions tendant à réviser les normes ST.9 (Recommandation concernant les données bibliographiques figurant sur les documents de brevet ou s'y rapportant) et ST.16 (Code normalisé pour l'identification de différents types de documents de brevet); il a convenu d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 deux nouvelles tâches et de les confier au PCIPI/GI.

378. Le comité a approuvé des codes à deux lettres pour désigner 17 Etats devenus nouvellement indépendants, sous réserve que ces Etats délivrent ou enregistrent des titres de propriété industrielle.

379. Le comité a décidé de renvoyer au PCIPI/GI le projet de norme de l'OMPI concernant le dépôt des séquences de nucléotides et d'acides aminés sous une forme déchiffrable par ordinateur. Il a donné pour instruction au groupe de travail d'étudier la possibilité d'inclure dans une telle norme tous les éléments du listage de séquence dont dispose le déposant et de définir la forme sous laquelle ils doivent être enregistrés.

380. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 la rédaction d'une norme de l'OMPI concernant la correction et la modification des données relatives aux brevets, le "Glossaire des termes touchant au domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle", et la norme ST.40 de l'OMPI (Recommandation concernant la mise à disposition, sur disques compacts ROM, d'images en fac-similé de documents de brevet) telle qu'elle avait été établie par le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur le stockage optique (PCIPI/OS).

381. Le comité a décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 une nouvelle tâche consistant à élaborer une recommandation de l'OMPI concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels de dessins et modèles industriels, et a convenu de la confier au PCIPI/GI; il a également décidé d'inscrire au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1992-1993 deux nouvelles tâches, à savoir :  
a) étudier les diverses pratiques en vigueur lorsqu'il s'agit de déterminer quand une marque doit être considérée comme une marque figurative, et  
b) étudier les différentes pratiques suivies en ce qui concerne la qualité et les dimensions de l'élément figuratif dans une demande relative à une marque figurative. Il a convenu de confier ces tâches au PCIPI/TI.

382. Le comité a examiné une proposition concernant la révision de la classification internationale des brevets (CIB), qui a été présentée par la délégation du Japon et appuyée par l'Australie. Il a pris note des difficultés auxquelles se heurtent les utilisateurs de la CIB, en particulier

lorsqu'ils utilisent la CIB pour rechercher des documents de brevet par des moyens automatisés. Le comité a décidé à l'unanimité de créer un groupe de travail ad hoc chargé d'étudier en détail l'évolution future de la CIB.

383. La prochaine session du Comité exécutif de coordination (la dixième) doit se tenir en décembre 1992.

384. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa neuvième session, à Tokyo, du 25 au 27 mai 1992.

385. Vingt et un membres du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Japon, Malaisie, Norvège, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, OEB. L'Inde, la FID, le PDG et l'éditeur de la revue World Patent Information étaient représentés par des observateurs. La JAPIO, le JIII, la JPA et la JPAA étaient représentés par des observateurs ad hoc.

386. Le groupe de travail a pris note du rapport final sur la présentation synoptique des différentes éditions de la CIB sur disques compacts ROM et a félicité le Bureau international, l'Office allemand des brevets, l'Office espagnol de la propriété industrielle et l'Office hongrois des inventions d'avoir achevé en temps voulu le disque compact ROM IPC:CLASS. Le groupe de travail a aussi noté que les ventes de ce disque avaient déjà commencé et qu'environ 250 exemplaires devraient être vendus pour que le seuil de rentabilité soit atteint; il a exprimé l'espoir que ce disque répondrait à l'attente des différents utilisateurs.

387. Le groupe de travail a été informé, d'une part, que les offices de propriété industrielle peuvent télécharger les fichiers structurés figurant sur le disque compact ROM IPC:CLASS à des fins internes, c'est-à-dire en vue de mener à bien leurs fonctions, et, d'autre part, que la description des structures des fichiers peut être obtenue auprès du Bureau international.

388. Le groupe de travail a aussi noté que les offices qui ne sont pas en mesure de télécharger les fichiers structurés figurant sur le disque compact ROM doivent informer le Bureau international qu'ils souhaitent obtenir des "fichiers isolés", en précisant leur préférence quant à la structure de ces fichiers.

389. Le groupe de travail a convenu de mettre fin aux travaux relatifs à la possibilité de créer une base de données couvrant les données de concordance, puisque ces données sont disponibles sur le disque compact ROM IPC:CLASS, que les fichiers structurés qui les contiennent peuvent être téléchargés par les offices de propriété industrielle et que des fichiers isolés des données peuvent être mis à la disposition de ces offices.

390. Le groupe de travail a pris note de l'étude de la situation actuelle dans les offices de propriété industrielle en ce qui concerne le dépôt électronique des demandes de brevet. Il a aussi pris note des renseignements donnés par les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'OEB en ce qui concerne l'élaboration d'un système de dépôt électronique dans le cadre de la coopération trilatérale entre leurs offices.

391. Le groupe de travail a exprimé le souhait d'être tenu pleinement informé de toutes les activités menées par les trois offices précités dans le domaine du dépôt électronique des demandes de brevet et a invité ces offices à présenter des propositions détaillées susceptibles de faire progresser les travaux dans le cadre de cette tâche.

392. La prochaine session du groupe de travail (la dixième) doit se tenir en décembre 1992.

### Publications

393. En mars, la mise à jour de 1991 du "Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle" (en trois volumes) a été publiée en français et en anglais.

394. Pendant la période examinée dans le présent rapport, le mensuel "JOPAL" (Journal of Patent Associated Literature) a continué d'être publié régulièrement. En mai, l'index annuel de 1991 a aussi été publié.

395. Des études préliminaires ont également été commencées en vue de produire un disque compact ROM JOPAL contenant les informations publiées dans "JOPAL" depuis le début de sa parution en 1981.

### Classification internationale des brevets (CIB)

#### Objectif

396. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et ii) de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

#### Activités

##### Comité d'experts de la CIB

397. Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) a tenu sa vingtième session, à Genève, du 2 au 5 mars 1992. Quinze Etats membres du comité - Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse - ainsi que l'OEB étaient représentés à cette session, qui était la troisième d'une série de sessions du comité d'experts qui conduira à l'adoption de la sixième édition de la CIB (qui doit être publiée en 1994).

398. Le comité d'experts a approuvé des modifications (qui touchent à la fois la version française et la version anglaise de la CIB) proposées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI). Ces modifications portent sur une classe et

53 sous-classes de la CIB. Le comité a débattu de la question de savoir s'il y avait lieu de recommander à l'Assemblée de l'Union de l'IPC de rendre obligatoire l'application des codes d'indexation de la CIB et a décidé que ce point devrait être examiné de façon plus approfondie à la prochaine session ordinaire du comité, qui se tiendra en 1993.

### Publications

399. En mai, le disque compact ROM IPC:CLASS (IPC Cumulative and Linguistic Advanced Search System) a été mis à la disposition des utilisateurs. Il a été produit par l'OMPI en coopération avec l'Office allemand des brevets et l'Office espagnol de la propriété industrielle. Le disque compact ROM IPC:CLASS contient les troisième, quatrième et cinquième éditions de la classification internationale des brevets (CIB) en français et en anglais, la quatrième et la cinquième éditions en allemand, la cinquième édition en espagnol et en hongrois, l'index des mots clés en français, en anglais et en espagnol, un index des mots clés bilingue (allemand-anglais) ("Stich- und Schlagwörterverzeichnis"), la table de concordance pour les deuxième, troisième, quatrième et cinquième éditions de la CIB, ainsi que le fichier des symboles en vigueur de cette classification. Le logiciel de recherche, doté de fonctions de type hypertexte intégrées, est fourni séparément sur une disquette. Il permet à l'utilisateur de faire des recherches à partir de mots clés ou de symboles de la CIB, ou des deux à la fois, dans n'importe quel des fichiers de données figurant sur le disque, et de passer aisément d'une version dans une langue à une version dans une autre langue et d'une édition à une autre, grâce à l'affichage simultané de deux fichiers de données sur l'écran.

400. En produisant le disque IPC:CLASS, l'OMPI visait surtout à offrir un outil de recherche simple dans la CIB qui permette, même au chercheur peu familiarisé avec cette classification, de retrouver les endroits pertinents dans différentes éditions de celle-ci sans avoir à recourir à une multitude de publications imprimées.

401. Le disque compact ROM IPC:CLASS de l'OMPI, ainsi qu'un guide de l'utilisateur en français, en allemand et en espagnol, ont été terminés en avril.

402. Les offices de propriété industrielle des Etats membres de l'Union de l'IPC et les observateurs spéciaux au sein de cette union ont reçu gratuitement un disque compact ROM IPC:CLASS.

### Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

#### Objectif

403. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services et ii) de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent. On entend également par "perfectionner" le fait de mettre la classification de Nice à jour dans diverses langues.

### Activités

404. Le Service de classement pour les marques de l'OMPI, qui dispense des conseils sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification de Nice, a continué ses activités. Pendant la période examinée dans le présent rapport, 61 rapports de classement ont été établis au total, contre 50 pour la même période en 1991.

405. La nouvelle (sixième) édition de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), publiée dans les deux langues qui font foi, à savoir en français et en anglais, en novembre 1991, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

406. La sixième édition de la classification a également été publiée en néerlandais/français en mars et en norvégien en avril.

### Classification internationale des éléments figuratifs des marques

#### Objectif

407. L'objectif général est de continuer à perfectionner la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne"), outil important pour l'enregistrement des marques comportant des éléments figuratifs et pour la recherche y relative. On entend par "perfectionner" le fait de combler les lacunes, de remplacer les principes difficiles à appliquer par des principes de caractère plus pratique et de préciser la classification lorsqu'elle n'est pas suffisamment claire.

### Activités

408. Le comité d'experts créé conformément à l'article 5 de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques a tenu sa deuxième session, à Genève, du 22 au 24 juin 1992.

409. Trois Etats, membres de l'Union de Vienne, étaient représentés à cette session : Luxembourg, Pays-Bas et Suède. Le BBM était également représenté. La Chine, l'Espagne, l'Indonésie, l'Italie, le Maroc, le Royaume-Uni, la Tchécoslovaquie, l'AIPPI et l'ECTA étaient représentés par des observateurs.

410. Le comité d'experts a adopté plusieurs modifications et compléments de la classification de Vienne et a noté qu'une nouvelle édition de cette classification (la troisième), contenant les modifications et compléments adoptés, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

411. Le comité d'experts a recommandé d'indiquer à l'avenir, sous forme d'un chiffre arabe figurant entre parenthèses (par exemple, CFE (3)), l'édition de la classification de Vienne en fonction de laquelle sont classés les éléments figuratifs des marques.

412. Le comité d'experts a prié le Bureau international de faire un effort particulier dans un avenir proche pour élargir l'intérêt porté à la classification de Vienne et pour encourager d'autres pays à adhérer à l'Arrangement de Vienne.

[La troisième partie suit]

## TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

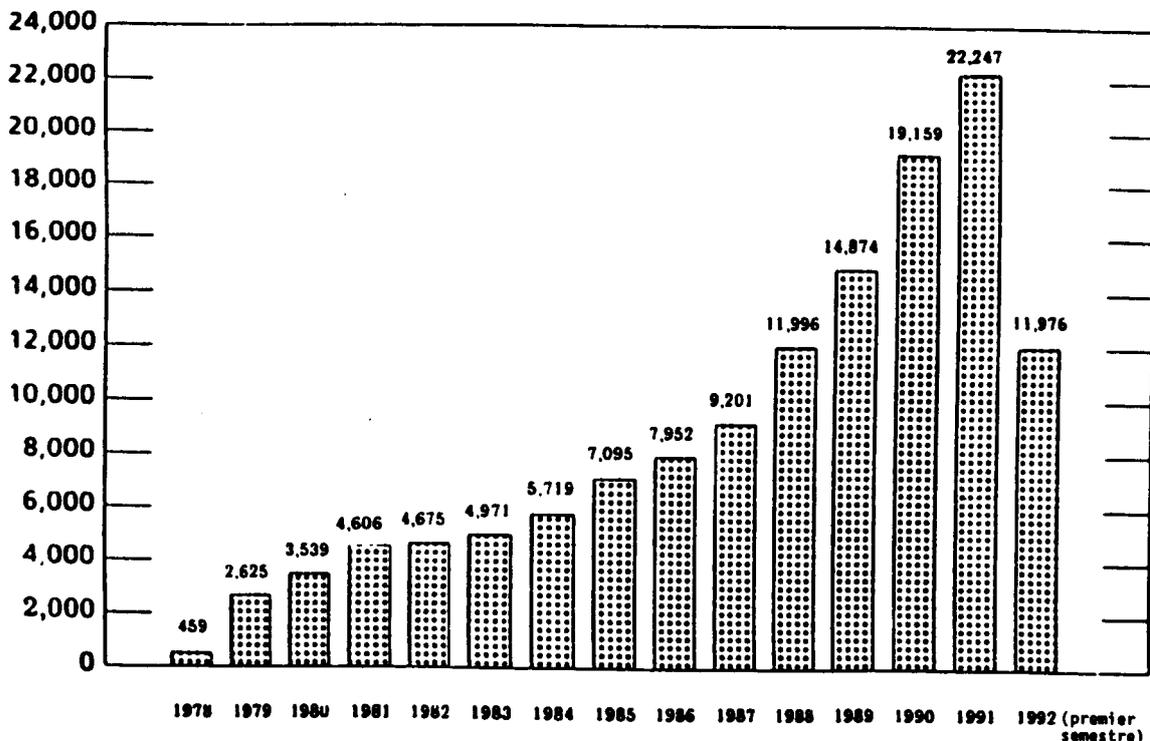
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)Objectif

413. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (le "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT.

ActivitésAdministration

414. Au cours des six premiers mois de 1992, le Bureau international de l'OMPI a reçu les "exemplaires originaux"\* de 11.976 demandes internationales en provenance des "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées, soit une augmentation de 9,24% par rapport à la période correspondante de 1991.

415. Le nombre total des exemplaires originaux\* reçus chaque année civile par le Bureau international depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :



416. L'augmentation du nombre des exemplaires originaux reçus s'explique sans doute surtout par le fait que les inventeurs, les milieux industriels et les avocats ont de plus en plus conscience des avantages offerts par le PCT.

\* On appelle "exemplaire original" l'exemplaire authentique d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur". L'exemplaire original est transmis par l'office récepteur au Bureau international.

417. Le tableau qui suit indique le pays d'origine des demandes internationales dont le Bureau international a reçu les exemplaires originaux au cours des six premiers mois de 1992, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus*</u>	<u>Pays d'origine</u>	<u>Pourcentage</u>
<u>Nombre</u>	<u>du déposant</u>	
4.865	Etats-Unis d'Amérique	40,62
1.541	Allemagne	12,87
1.254	Royaume-Uni**	10,47
851	Japon	7,11
734	France	6,13
472	Suède	3,94
316	Australie	2,64
275	Canada	2,30
229	Suisse***	1,91
226	Finlande	1,89
221	Danemark	1,85
196	Italie	1,64
172	Fédération de Russie	1,44
162	Pays-Bas	1,35
110	Autriche	0,92
107	Norvège	0,89
67	Espagne	0,56
63	Belgique	0,53
26	République de Corée	0,22
24	Hongrie	0,20
19	Tchécoslovaquie	0,16
11	Grèce	0,09
10	Brésil	0,08
9	Luxembourg	0,08
8	Pologne	0,07
4	Roumanie	0,03
2	Bulgarie	0,02
1	Sri Lanka	0,01
<u>1</u>	<u>Monaco</u>	<u>0,01</u>
<b>Total : 11.976</b>		<b>100,00</b>
=====		=====

\* Les exemplaires originaux ont été reçus de l'office national du pays considéré. Toutefois, les nationaux et résidents des pays suivants peuvent déposer des demandes internationales soit auprès de l'Office européen des brevets (OEB), soit auprès de leur office national. Les chiffres placés ci-après entre parenthèses, à la suite du nom du pays, indiquent la répartition du nombre total précité d'exemplaires originaux reçus au cours de la période considérée entre le nombre reçu de l'office national (avant la barre oblique) et le nombre reçu de l'OEB (après la barre oblique) : Allemagne (546/995), Autriche (92/18), Belgique (28/35), Danemark (213/8), Espagne (62/5), France (703/31), Grèce (8/3), Italie (69/127), Luxembourg (0/9), Monaco (0/1), Pays-Bas (123/39), Royaume-Uni (1.179/75), Suède (464/8), Suisse/Liechtenstein (133/96). Au total, 1.450 exemplaires originaux ont été reçus de l'OEB en sa qualité d'office récepteur, ce qui représente 12,10% du nombre total d'exemplaires originaux reçus.

\*\* L'office national du Royaume-Uni est aussi l'office récepteur pour les résidents de Hong Kong et de l'île de Man.

\*\*\* L'office national suisse est aussi l'office récepteur pour les nationaux et résidents du Liechtenstein.

418. Pendant les six premiers mois de 1992, le nombre moyen d'Etats contractants désignés dans chaque demande internationale a été de 24,57 (première moitié de 1991 : 21,79) - les 11.976 exemplaires originaux reçus équivalant ainsi à 294.250 demandes nationales - alors que celui des taxes de désignation dues a été de 9,95 seulement (première moitié de 1991 : 9,21). Cette différence tient au fait que, lorsque plusieurs pays sont désignés pour l'obtention d'une protection régionale (brevets européens ou brevets de l'OAPI), une seule taxe de désignation est exigible et au fait que toute désignation en sus des 10 premières qui donnent lieu à la perception de taxes de désignation est gratuite. Elle montre aussi que les déposants suppriment un certain nombre de désignations - qui ne coûtent rien lors du dépôt de la demande - au moment où ils versent la taxe de désignation, ce qui est un résultat normal de la procédure du PCT. Pendant la première moitié de 1992, un brevet européen a été demandé dans 11.446 exemplaires originaux, soit 95,57% (première moitié de 1991 : 10.408 = 94,94%) du total. Le nombre des demandes contenant plus de 10 désignations était de 3.116 (26.01%). Ces déposants profitent ainsi de l'avantage procuré par le montant maximum de la taxe de désignation, d'où il découle, comme nous venons de le dire, que toute désignation en sus des 10 premières est gratuite.

419. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont les exemplaires originaux ont été reçus pendant les six premiers mois de 1992, ventilé par Etat désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un Etat contractant est désigné.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale*</u>	<u>Etat désigné</u>	<u>Pourcentage*</u>
13.832	Royaume-Uni	115,50
13.725	Allemagne	114,60
13.349	Suède	111,46
13.309	Pays-Bas	111,13
13.303	Danemark	111,08
13.289	Suisse**	110,96
13.265	Espagne	110,76
13.248	Autriche	110,62
13.174	Luxembourg	110,00
11.413	France	95,30
11.345	Italie	94,73
11.256	Belgique	93,99
11.236	Grèce	93,82
10.410	Monaco	86,92
10.228	Japon	85,40
8.245	Canada	68,85
6.984	Etats-Unis d'Amérique	58,32
6.124	Australie	51,14
5.658	République de Corée	47,24
4.116	Norvège	34,37
4.053	Brésil	33,84
4.043	Finlande	33,76
3.497	Hongrie	29,20
3.156	Fédération de Russie****	26,35
3.110	Pologne	25,97
2.944	Roumanie	24,58
2.833	Bulgarie	23,66
2.715	République populaire démocratique de Corée	22,67
2.673	Tchécoslovaquie	22,32
2.586	Sri Lanka	21,59
2.571	Madagascar	21,47
2.571	Soudan	21,47
2.563	Barbade	21,40
2.558	OAPI***	21,36
2.554	Malawi	21,33
1.850	Mongolie	15,45
763	Union soviétique****	6,37

\* Deux désignations sont comptées lorsqu'un Etat membre de l'Office européen des brevets est désigné à la fois aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet européen, ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains Etats est supérieur à 100%.

\*\* Inclut la désignation simultanée du Liechtenstein.

\*\*\* Inclut la désignation simultanée du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

\*\*\*\* La mention de la Fédération de Russie et de l'Union soviétique en tant qu'Etats désignés tient au fait que les exemplaires originaux des demandes internationales sont transmis au Bureau international par les offices récepteurs plusieurs semaines après la date de dépôt international. Par conséquent, le Bureau international a reçu, au cours de la période considérée, les exemplaires originaux de demandes internationales déposées avant le 25 décembre 1991 (désignant l'Union soviétique, qui existait encore) et de demandes internationales déposées le 25 décembre 1991 et après (désignant la Fédération de Russie).

420. Les langues de dépôt des demandes internationales dont les exemplaires originaux ont été reçus par le Bureau international pendant les six premiers mois de 1992 et les pourcentages correspondants étaient les suivants :

<u>Nombre de demandes</u>	<u>Langue de dépôt</u>	<u>Pourcentage</u>
7.801	anglais	65,14
1.775	allemand	14,82
819	japonais	6,84
786	français	6,56
275	suédois	2,30
171	russe	1,43
108	finnois	0,90
73	danois	0,61
62	espagnol	0,52
58	norvégien	0,48
48	néerlandais	0,40
<u>Total:</u>		
11.976		100,00
=====		=====

421. Au cours de cette même période, les offices mentionnés ci-dessous, qui agissent en qualité d'administrations chargées de l'examen préliminaire international, ont reçu 7.442 demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II du PCT, soit une augmentation de 18,14% par rapport au chiffre correspondant pour 1991. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<u>Nombre de demandes d'examen</u>	<u>Administration (pays ou organisation)</u>	<u>Pourcentage</u>
2.853	OEB	38,34
2.429	Etats-Unis d'Amérique	32,64
1.076	Royaume-Uni	14,46
619	Suède	8,32
288	Australie	3,87
144	Japon	1,93
27	Autriche	0,36
6	Fédération de Russie	0,08
<u>Total:</u>		
7.442		100,00
=====		=====

422. L'augmentation de 18,14% du nombre des demandes d'examen préliminaire international au cours des six premiers mois de 1992 (par rapport à la même période de 1991) s'explique par le fait que la plupart des Etats contractants peuvent désormais être élus en liaison avec une demande d'examen préliminaire international. Les déposants ne sont ainsi plus obligés de déposer directement des demandes distinctes dans chaque pays dans un délai de 12 mois à compter de la date de priorité, mais disposent d'un délai pouvant aller jusqu'à 30 mois à compter de cette date. En outre, les déposants ont de plus en plus conscience des avantages offerts par la procédure applicable selon le chapitre II du PCT.

423. Des rubriques relatives aux 10.898 demandes internationales publiées sous la forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) ont été publiées au cours de la période examinée dans le présent rapport dans la Gazette du PCT. Le nombre des demandes internationales publiées sous forme de brochures dans les langues précitées (et les pourcentages correspondants), en augmentation de 15,19% par rapport aux chiffres correspondants pour la première moitié de 1991, sont les suivants :

<u>Nombre de demandes publiées</u>	<u>Langue de publication</u>	<u>Pourcentage</u>
7.923	anglais	72,70
1.476	allemand	13,54
832	japonais	7,63
559	français	5,13
70	russe	0,64
38	espagnol	0,35
<hr/>		<hr/>
<u>Total</u> :	10.898	100,00
	=====	=====

#### Utilisation de l'informatique

424. Le système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales (CASPIA) permet de traiter les demandes internationales et les demandes d'examen préliminaire international déposées selon le PCT, y compris le suivi des délais, l'établissement de notifications ainsi que l'élaboration de la Gazette du PCT et des "brochures". CASPIA est un nouveau système élaboré à partir de l'expérience acquise dans le cadre d'un ancien système précédent utilisé pendant dix ans. CASPIA a été élaboré dans un nouveau cadre informatique qui permettra l'intégration d'autres systèmes tels que le système DICAPS.

425. Le système DICAPS (système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur pour les documents) vise à répondre aux besoins généraux suivants : circulation, stockage des dossiers et accès à ceux-ci (il n'y aura plus de dossiers sur support papier; toutes les pièces constituant un dossier seront stockées sur disque optique); mise en page automatique, avec les dessins, des pages de la Gazette du PCT et des pages de couverture des brochures; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur disque optique, en particulier sur disque compact ROM.

426. Le système devrait être mis en place en deux étapes successives. La première phase, qui comprend une étude de structure et l'élaboration d'une description détaillée du système proposé, s'est terminée en mars 1992. La seconde phase, qui comprend la mise en place du système en modules successifs, a commencé immédiatement après et devrait se terminer au début de 1994.

427. Les produits du PCT sur disques compacts ROM. L'OMPI a entrepris un programme en vue de diffuser sur des supports optiques, plus particulièrement sur des disques compacts ROM, l'information relative à ses propres activités en matière de propriété industrielle.

428. Une première série de disques compacts ROM est actuellement produite en coopération avec l'OEB, à Munich, sous la dénomination "ESPACE-WORLD"; elle contient des données bibliographiques et les images en fac-similé complètes des demandes de brevet internationales publiées par le Bureau international dans le cadre du PCT. Le projet a débuté en 1990 et la série ESPACE-WORLD pour 1992 comprendra environ 46 disques compacts ROM contenant 23.000 demandes déposées selon le PCT qui ont été publiées. La publication a lieu tous les 15 jours.

429. L'abonnement à la série ESPACE-WORLD coûte 2.500 deutsche marks par an; cependant, tout Etat membre de l'Union du PCT qui renonce à son droit de recevoir gratuitement des exemplaires sur papier de toutes les demandes internationales publiées déposées selon le PCT reçoit gratuitement la série de disques ESPACE-WORLD ainsi qu'un poste de travail classique qui permet de lire les disques en question et d'établir des imprimés des demandes internationales publiées qui sont enregistrées sur ces disques.

430. Au 30 juin 1992, l'Autriche, la Barbade, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, le Malawi, Monaco, la Mongolie, la Pologne, la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la Roumanie, Sri Lanka, la Suède, la Tchécoslovaquie, l'OEB et l'OAPI avaient opté pour la solution consistant à recevoir sur disque compact ROM les demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées. Les pays et les organisations susmentionnés ont reçu ou recevront gratuitement de l'OMPI un poste de travail à disques compacts ROM.

431. En 1992 et 1993, l'OMPI publiera la totalité du fichier rétrospectif (1978-1989) des 66.700 demandes internationales selon le PCT qui ont été publiées, ce qui représentera quelque 140 disques.

432. Une deuxième série de disques compacts ROM, également produite dans le cadre d'un projet commun avec l'OEB, porte la dénomination "ESPACE-FIRST". Les disques de cette série contiennent des données bibliographiques ainsi que les images en fac-similé complètes de la première page des demandes internationales déposées selon le PCT et des demandes de brevet européen qui ont été publiées. La publication est bimestrielle, de sorte que six disques compacts ROM sont produits chaque année. Le prix de l'abonnement annuel, pour cette série de disques compacts ROM qui a débuté en 1988, est de 450 deutsche marks (frais postaux non compris). Tous les Etats membres de l'Union du PCT reçoivent gratuitement les disques ESPACE-FIRST.

433. La série de disques compacts ROM PracTis (PCT Retrieval and Consulting Tool for Information Scientists) contenant, sous forme codée, les données bibliographiques principales, y compris le titre et un abrégé en français et

en anglais, de chaque demande internationale qui a été publiée, sera publiée en tant que fichier cumulatif tous les deux mois, sur un ou deux disques compacts ROM, à compter de début 1993.

434. Dans le domaine du PCT, il est envisagé de produire un autre disque compact ROM qui contiendra le texte du traité et de son règlement d'exécution, les instructions administratives du PCT, le Guide du déposant du PCT ainsi que les directives établies selon le PCT.

#### Services d'information et de promotion

435. Pendant la période examinée, le Bureau international a continué de publier le "Guide du déposant du PCT" (en français et en anglais), y compris ses mises à jour périodiques.

436. La publication bimensuelle de la Gazette du PCT en deux éditions distinctes, française et en anglaise, s'est poursuivie pendant la période examinée dans le présent rapport. Un numéro spécial a paru en janvier avec des renseignements récapitulatifs de caractère général.

437. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Copenhague, des exposés sur le PCT lors d'un séminaire organisé par des conseils en brevets danois en liaison avec le CEIPI. Ce séminaire a réuni quelque 25 participants locaux, dont des agents de brevets et des membres de services des brevets d'entreprises industrielles.

438. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, à Francfort (Allemagne), des exposés à l'occasion d'un séminaire sur le PCT organisé par une société privée, le Forum Institut für Management (Heidelberg). Ce séminaire a réuni une trentaine de participants, à savoir, principalement, des représentants de l'industrie allemande et de l'industrie chimique suisse ainsi que deux conseils en brevets suisses.

439. En février aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Madrid, des exposés lors d'un séminaire sur le PCT organisé par l'Office de la propriété industrielle, en collaboration avec le CEDP de l'Université de Barcelone et le CEIPI, à l'intention d'une trentaine de représentants de services de brevets d'entreprises privées et de cabinets d'agents de brevets.

440. En février encore, un professeur de droit de l'Université George Washington, de Washington, s'est rendu au siège de l'OMPI pour examiner des questions relatives au PCT.

441. En février toujours, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part, à Tokyo, à une réunion tenue à l'IIP à l'intention de cadres supérieurs des services de la propriété intellectuelle de 12 grandes entreprises industrielles japonaises pour discuter, notamment, de l'utilité du PCT et des stratégies employées dans le cadre du PCT. Un des fonctionnaires précités a présenté un bref exposé d'introduction sur la procédure d'examen préliminaire international; les deux fonctionnaires ont aussi procédé à un échange de vues sur le PCT avec des examinateurs de l'Office japonais des brevets. Ils se sont en outre rendus auprès de plusieurs entreprises japonaises, où ils se sont notamment entretenus des avantages que présentent le PCT et son chapitre II pour l'industrie japonaise.

442. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé, à Munich, un séminaire sur le PCT organisé par une société privée à l'intention d'une trentaine d'auxiliaires d'avocats travaillant dans l'industrie et dans des cabinets juridiques.
443. En mars aussi, deux fonctionnaires de l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande se sont rendus à la Division de l'administration du PCT et à la Division juridique du PCT, où ils ont reçu une formation touchant au PCT.
444. En mars encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office chinois des brevets, à Beijing, où il a eu des entretiens sur le PCT et son administration.
445. En mars toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé, à Beijing, une formation dans le domaine du PCT et de son administration, à 25 fonctionnaires de l'Office chinois des brevets et à 10 représentants de certaines des principales agences de brevets de Chine.
446. En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Hiltonhead (Hilton Head Island, Caroline du Sud (Etats-Unis d'Amérique)), un séminaire sur le PCT organisé par le Patent Resources Group, société privée américaine, à l'intention de quelque 150 conseils en brevets.
447. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'OEB ont donné, à Hiltonhead (Hilton Head Island, Caroline du Sud (Etats-Unis d'Amérique)), un cours portant sur les procédures Euro-PCT, ainsi que sur le droit et la pratique en matière de brevets européens; ce cours, organisé par le Patent Resources Group, une société privée américaine, a été suivi par quelque 70 conseils et praticiens américains spécialistes des brevets.
448. En mai aussi, trois fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Washington, à l'intention d'administrateurs des brevets d'entreprises industrielles et de cabinets juridiques, le premier cours de formation du PCT destiné à des auxiliaires d'avocats; trente représentants de 18 entreprises et cabinets ont participé à ce cours, organisé en collaboration avec un cabinet de conseils en brevets.
449. En mai encore, le nouveau règlement d'exécution du PCT, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1992, a fait l'objet de deux séances d'information tenues, l'une, par deux fonctionnaires de l'OMPI à l'intention du personnel de bureau et des auxiliaires d'avocats du Service international (PCT) de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, et l'autre, par un autre fonctionnaire de l'OMPI à l'intention des examinateurs de cet office. Chaque séance a été suivie par une cinquantaine de personnes.
450. En mai toujours, trois fonctionnaires de l'OMPI ont tenu, à la société Du Pont de Nemours, société privée de Wilmington (Delaware, Etats-Unis d'Amérique), une séance d'information portant sur le nouveau règlement d'exécution du PCT, à laquelle ont assisté, le matin, quelque 90 conseils en brevets et, l'après-midi, une cinquantaine d'auxiliaires d'avocats et de secrétaires.
451. En mai également, à l'occasion d'un déjeuner à l'Intellectual Property Law Association, à Rochester (New York), un fonctionnaire de l'OMPI a présenté le nouveau règlement d'exécution du PCT devant quelque 70 avocats.

452. En mai encore, un fonctionnaire de l'OMPI a tenu une séance d'information sur le nouveau règlement d'exécution du PCT à l'intention d'une soixantaine d'avocats et auxiliaires de la Minnesota Mining and Manufacturing Co. (3M), société privée de Saint Paul (Minnesota, Etats-Unis d'Amérique).

453. En mai aussi, deux fonctionnaires vietnamiens ont effectué un voyage d'étude au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'informer sur les aspects juridiques et administratifs et sur le fonctionnement du PCT.

454. En mai toujours, deux représentants du Service d'information et de documentation de l'OEB (EPIDOS), à Vienne, se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens au sujet de la coopération entre l'OMPI et l'OEB quant à la production de plusieurs disques compacts ROM - notamment celle du disque ESPACE-WORLD, qui contient des données bibliographiques et les images en fac-similé complètes des demandes internationales publiées par le Bureau international dans le cadre du PCT - et dans lequel il est envisagé d'inclure les publications ultérieures de rapports de recherche internationale et de revendications modifiées, ainsi que les versions corrigées de demandes internationales de brevet déjà publiées.

455. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont dirigé, à Bâle (Suisse), un séminaire sur le PCT organisé par Ciba-Geigy, société privée suisse, à l'intention de quelque quatre-vingt-dix participants, pour la plupart des conseils en brevets travaillant dans l'industrie chimique suisse.

456. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Lausanne (Suisse), un exposé sur le PCT dans le cadre d'un cours de formation de base en droit européen des brevets organisé par le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) et l'Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI).

#### Développement du système du PCT

457. Le 27 mars 1992 s'est tenue, à Genève, une réunion non officielle de représentants du secteur privé de sept Etats contractants du PCT (Allemagne, Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Pays-Bas) et de 13 organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, CCI, CIPA, CNIPA, EPI, FEMIPPI, FICPI, ICBM, IFIA, IPO, JPA, LES, UPEPI). Les participants ont étudié la possibilité d'ajouter au système du PCT des éléments nouveaux qui rendraient le rapport de recherche internationale et le rapport d'examen préliminaire international fiables au point que, pour l'immense majorité des demandes, il serait jugé inutile de procéder à une recherche et à un examen supplémentaires pendant la phase nationale de la procédure selon le PCT.

458. Les administrations internationales instituées en vertu du PCT ont tenu leur deuxième réunion, à Genève, du 9 au 13 mars 1992. Les huit administrations internationales suivantes étaient représentées : le Comité pour les brevets et les marques de la Fédération de Russie, l'Office australien des brevets, l'Office autrichien des brevets, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'OEB, l'Office japonais des brevets et l'Office suédois des brevets - en leur qualité à la fois d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international selon le PCT - et l'Office des brevets du Royaume-Uni en sa qualité d'administration chargée de l'examen préliminaire international selon le PCT.

459. Au cours de cette session, toutes les administrations précitées ont convenu de modifications à apporter aux directives concernant la recherche selon le PCT et aux directives concernant l'examen préliminaire selon le PCT. Elles ont aussi examiné des propositions de modification des instructions administratives du PCT et des formulaires relatifs à la procédure à suivre devant les administrations chargées de la recherche internationale et les administrations chargées de l'examen préliminaire international.

460. La prochaine réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT doit se tenir en 1993.

#### Remboursement des contributions d'équilibre du PCT

461. En janvier, les Etats suivants ont été crédités des montants ci-après (en francs suisses) correspondant à leur quote-part dans la troisième fraction annuelle versée, pour 1992, au titre du remboursement des contributions d'équilibre du PCT qu'ils avaient acquittées conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle avait tenue à Genève en septembre-octobre 1989. Conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle a tenue à Genève en septembre-octobre 1991, le solde total (de 6.580.819 francs suisses) de ces contributions sera remboursé au cours de l'exercice biennal 1992-1993 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
Etats-Unis d'Amérique	767.703
Japon	470.086
Allemagne	380.326
Royaume-Uni	279.918
Fédération de Russie	274.007
France	235.378
Suède	149.274
Suisse	131.915
Pays-Bas	95.865
Australie	91.677
Canada	76.598
Autriche	55.508
Danemark	53.751
Brésil	53.582
Norvège	37.303
Finlande	34.690
Hongrie	24.460
Espagne	23.212
Belgique	19.722
Irlande	7.678
Israël	6.964
Roumanie	6.463
Luxembourg	6.357
Yougoslavie	2.568
Liechtenstein	1.720
Egypte	1.607
Philippines	1.061
Cuba	932
Monaco	89
<u>Total</u>	<u>3.290.414</u>
	=====

Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)

Objectif

462. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de 1989 relatif à cet arrangement ("protocole"), lorsque ce dernier entrera en vigueur.

Activités

Administration

463. Durant la période examinée, l'OMPI a continué de s'acquitter des tâches prévues dans l'Arrangement de Madrid. Au cours de la première moitié de 1992, le nombre total des enregistrements opérés a été de 7.885, et le nombre total des renouvellements de 2.644. Le nombre total des enregistrements et des renouvellements opérés s'est donc établi à 10.529, contre 10.489 pendant la période correspondante en 1991. Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 16.046, contre 13.621 pendant la période correspondante en 1991. Le nombre total des refus enregistrés a été de 24.694, contre 24.409 pendant la période correspondante en 1991.

464. Le tableau qui suit indique le nombre d'enregistrements et de renouvellements opérés au cours des six premiers mois de 1992, ventilé par pays d'origine, dans le cas d'enregistrements, et par pays du titulaire de l'enregistrement renouvelé, dans le cas de renouvellements, avec les pourcentages correspondants :

<u>Total</u>		<u>Pays d'origine ou</u> <u>pays du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Enregist./Renouvel.</u>	
<u>Enregistrements</u>	<u>Nombre</u>		<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre</u>
1.858	23,56	Allemagne	903	34,15	2.761	26,22
2.111	26,77	France	584	22,09	2.695	25,60
1.269	16,09	Pays du Bénélux	327	12,36	1.596	15,16
727	9,22	Suisse	338	12,78	1.065	10,11
862	10,93	Italie	179	6,77	1.041	9,89
501	6,36	Espagne	122	4,61	623	5,92
376	4,77	Autriche	82	3,10	458	4,35
38	0,49	Tchécoslovaquie	20	0,76	58	0,55
35	0,45	Liechtenstein	15	0,57	50	0,47
10	0,13	Hongrie	33	1,25	43	0,41
13	0,17	Portugal	29	1,10	42	0,40
17	0,22	Monaco	6	0,23	23	0,22
22	0,28	Chine	--	--	22	0,21
12	0,15	Yougoslavie	2	0,08	14	0,13
12	0,15	Bulgarie	--	--	12	0,11
4	0,05	Maroc	4	0,15	8	0,07
5	0,06	Cuba	--	--	5	0,05
5	0,06	Egypte	--	--	5	0,05
5	0,06	Pologne	--	--	5	0,05
1	0,01	Fédération de Russie	--	--	1	0,01
1	0,01	République populaire démocratique de Corée	--	--	1	0,01
1	0,01	Saint-Marin	--	--	1	0,01
--	--	Algérie	--	--	--	--
--	--	Mongolie	--	--	--	--
--	--	Roumanie	--	--	--	--
--	--	Soudan	--	--	--	--
--	--	Viet Nam	--	--	--	--
<u>7.885</u>	<u>100%</u>		<u>2.644</u>	<u>100%</u>	<u>10.529</u>	<u>100%</u>
=====	===		=====	===	=====	===

465. La revue Les Marques internationales, (publiée sur papier, sur microfiche et sur support informatique), dans laquelle sont publiés les enregistrements de marques, les renouvellements, les modifications, les refus et invalidations inscrits au registre international, a continué de paraître chaque mois durant la période examinée.

Utilisation de l'informatique

466. Le système d'archivage et de publication au moyen de disques optiques numériques dénommé MINOS (Marques Internationales Numérisées et Optiquement Sélectionnées), que le Bureau international a créé pour rationaliser la gestion et l'exploitation de la documentation, ainsi que pour améliorer et faciliter l'accès aux dossiers des enregistrements internationaux et leur publication, est pleinement opérationnel depuis février 1992.

467. Disques compacts ROM contenant le registre de Madrid. Le disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) contient toutes les données pertinentes et les éléments figuratifs éventuels de chaque marque internationale qui a été enregistrée selon l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et qui est inscrite au registre international des marques tenu par le Bureau international de l'OMPI. Chaque mois depuis mai 1992, il a été publié un disque ROMARIN contenant la totalité des données du registre international des marques. Les disques compacts ROMARIN sont fournis gratuitement aux Etats membres de l'Union de Madrid (plus particulièrement aux offices de ces pays chargés de l'administration des marques), qui ont aussi reçu gratuitement un poste de travail spécialement conçu pour les disques ROMARIN.

468. Pour chaque enregistrement international, les informations figurant sur le disque ROMARIN sont les suivantes :

- numéro d'ordre de l'enregistrement international,
- date de l'enregistrement international,
- durée de la protection,
- marque proprement dite (s'il s'agit d'une marque verbale),
- translittération ou traduction de cette marque (s'il s'agit d'une marque verbale),
- nom du titulaire,
- adresse du titulaire,
- nom du titulaire précédent le plus récent, le cas échéant,
- date effective de l'enregistrement international,
- détails concernant la marque, y compris indication des couleurs si celles-ci sont revendiquées,
- données relatives à l'enregistrement national dans le pays d'origine,
- données relatives à la priorité,
- numéros de marques apparentées,
- pays désignés à la date de l'enregistrement international,
- désignations ou renonciations ultérieures,
- classe(s) selon la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice),
- liste des produits ou services visés,
- symbole(s) de classement selon la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne),
- données relatives aux refus ou aux limitations.

469. Le disque compact ROM contient en outre le texte des classifications de Nice et de Vienne en français et en anglais. Ces textes peuvent être consultés dans chaque langue ou faire l'objet de recherches portant sur des classes et des symboles de classement pertinents.

470. La plupart des données bibliographiques stockées sur le disque compact ROMARIN sont aussi disponibles sur ce dernier sous la forme d'index, ce qui permet la recherche d'informations à partir de divers paramètres, dont les opérateurs logiques booléens. En ce qui concerne la liste des produits et des services, les mots pris séparément peuvent faire l'objet de recherches en français.

471. Depuis mai 1992, les disques ROMARIN sont disponibles mensuellement dans le cadre d'un abonnement. Ils contiendront chaque mois le fichier complet des marques internationales ainsi que les images en noir et blanc du mois en cours. Le fichier images complet, qui comportera toutes les images (noir et blanc, échelle des gris et couleurs), sera livré sur un deuxième disque à tous les abonnés à la fin de la première année de production, c'est-à-dire en 1993.

472. En fournissant gratuitement des séries de disques compacts ROM ainsi que du matériel permettant la lecture de ces disques, l'OMPI a élaboré une stratégie visant à promouvoir activement la diffusion et l'utilisation de l'information en matière de brevets et de marques en faisant appel, pour cela, aux progrès techniques les plus récents.

473. En avril a été établie la version finale, en français et en anglais, du Guide de l'utilisateur du disque compact ROMARIN de l'OMPI.

474. Le registre automatisé international des marques a continué d'être amélioré et un certain nombre de corrections ont été apportées dans le logiciel. Pendant la période examinée, la version finale du programme d'extraction en vue de la création de la bande ROMARIN servant à la production des disques compacts ROMARIN a été achevée. Ce programme est maintenant utilisé tous les mois pour produire les disques compacts ROM. En mai, le prototype et le logiciel du disque compact ROMARIN contenant les données du registre international des marques, accompagnés d'un guide de l'utilisateur, ont été envoyés aux chefs d'offices des Etats membres de l'Union de Madrid ainsi qu'à un certain nombre d'autres offices et de personnes intéressés.

#### Services d'information et de promotion

475. L'édition de 1992 du Guide pour l'enregistrement international des marques a été publiée en avril (en français et en anglais).

476. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing, Wuhan et Shenzhen pour animer des séminaires de formation et pour donner des cours sur la procédure administrative d'enregistrement international des marques à la requête des autorités nationales. Ces séminaires ont été organisés par l'OMPI en coopération avec l'Office chinois des marques. Ils avaient principalement pour but de faire connaître aux diverses administrations régionales de l'industrie et du commerce de la Chine l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et ses avantages et de familiariser les représentants des diverses antennes régionales de la propriété industrielle de la Chine avec la procédure d'enregistrement international des marques.

477. Le séminaire de Beijing a été suivi par plus de 150 participants comprenant des représentants des cinq agences de mandataires agréés près l'Office des marques, des fonctionnaires de l'Office des marques, y compris

des informaticiens, des fonctionnaires de l'Office des brevets, des juristes de divers ministères, de hauts fonctionnaires de l'administration nationale pour l'industrie et le commerce, des fonctionnaires des antennes régionales de la propriété industrielle ainsi que des fonctionnaires du China Trademark Service (CTS).

478. Le séminaire de Wuhan a été suivi par plus de 180 participants venant de 54 villes de Chine : des fonctionnaires des diverses antennes régionales, des mandataires de neuf provinces, des représentants de diverses branches de l'industrie et du commerce de la province de Hubei, des professeurs de l'Université de Wuhan, des juristes et des fonctionnaires de l'administration provinciale pour le commerce extérieur.

479. Dans la zone économique spéciale de Shenzhen s'est tenue une table ronde sur l'Arrangement de Madrid et ses avantages économiques et commerciaux, qui a été suivie par environ 50 industriels.

480. En février, trois fonctionnaires de l'Institut national de la propriété industrielle (France) se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur l'organisation du système d'enregistrement international des marques, ainsi que sur la base de données informatique SEMIRA (Système d'Enregistrement des Marques Internationales dans un Registre Automatisé) et sur le système d'archivage et de publication MINOS utilisé à l'OMPI.

481. En mars, un fonctionnaire du Ministère suédois de la justice s'est rendu à l'OMPI pour étudier le système d'enregistrement international des marques selon le Protocole de Madrid en vue d'une éventuelle révision de la législation suédoise sur les marques.

482. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à la quinzième réunion des bibliothèques dépositaires de brevets et de marques, organisée par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique. Il y a présenté un exposé sur le rôle joué par l'OMPI dans la diffusion de l'information au titre de l'Arrangement de Madrid et a fait une démonstration de l'utilisation du disque compact ROMARIN de l'OMPI.

483. En juin, un fonctionnaire de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique a examiné, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI, le projet de loi des Etats-Unis modifiant la loi sur les marques existante afin de l'harmoniser avec le Protocole de Madrid.

484. En juin, à l'occasion de leur participation à la troisième session du Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques, qui s'est tenue à Genève, trois fonctionnaires nationaux roumains se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques ainsi que de l'organisation d'une table ronde pour les spécialistes des marques, qui doit se tenir en Roumanie à la fin de 1992.

485. En juin aussi, également à l'occasion de sa participation à la réunion du comité d'experts précité, un fonctionnaire national bulgare s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques.

486. En juin également, un fonctionnaire national néo-zélandais s'est rendu au siège de l'OMPI afin de recueillir des renseignements sur l'Arrangement de Madrid, le Protocole de Madrid, et les systèmes informatisés SEMIRA et MINOS.

487. En juin encore, trois fonctionnaires de la bibliothèque de l'OIT (Genève) se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur le disque compact ROM ROMARIN de l'OMPI.

488. En juin toujours, deux fonctionnaires nationaux chinois se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à l'enregistrement international des marques, en particulier de l'informatisation.

#### Application du Protocole de Madrid

489. Le Bureau international a continué l'analyse fondamentale en vue de l'élaboration du système informatisé qui sera utilisé une fois que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid entrera en vigueur. La rédaction du document sur les besoins des utilisateurs progresse au même rythme que l'élaboration du règlement d'exécution du Protocole de Madrid.

#### Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))

##### Objectif

490. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

##### Activités

##### Administration

491. Pendant la période examinée, l'OMPI a continué de s'acquitter des tâches prévues dans l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin) des dessins et modèles industriels déposés auprès d'elle. Pendant la première partie de 1992, le nombre total des dépôts internationaux, et des prolongations et renouvellements, a été de 1.708 et 712 (contre respectivement 1.654 et 521 pendant la période correspondante de 1991), soit un total de 2.420 contre 2.175 (c'est-à-dire une augmentation de 10,36%) pendant la période correspondante de 1991.

492. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements ou prolongations enregistrés par le Bureau international au cours de la période considérée.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine</u>	<u>Renouvellements/ Prolongations</u>		<u>Total</u> <u>Dép./Ren./Prol.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>		<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
481	28,16	Allemagne	218	30,62	699	28,88
407	23,83	France	210	29,49	617	25,50
292	17,10	Pays du Benelux	98	13,76	390	16,12
257	15,05	Suisse	130	18,26	387	15,99
197	11,53	Italie	4	0,56	201	8,31
68	4,01	Espagne	48	6,74	116	4,82
4	0,23	Monaco	1	0,14	5	0,21
1	0,06	Liechtenstein	3	0,42	4	0,17
1	0,06	Hongrie	--		1	0,04
<u>1.708</u>	<u>100%</u>		<u>712</u>	<u>100%</u>	<u>2.420</u>	<u>100%</u>
=====	=====		=====	=====	=====	=====

#### Utilisation de l'informatique

493. Au cours de la période examinée, le Bureau international a terminé une étude sur l'élaboration d'un système informatique pour les opérations correspondant au registre tenu selon l'Arrangement de La Haye, à savoir, notamment, l'enregistrement des dépôts et des renouvellements, l'établissement des communications et des notifications et la préparation de la publication de la revue; les incidences financières de ce projet sont en cours d'examen.

#### Services d'information et de promotion

494. L'édition de 1992 du Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels a été publiée en avril (en français et en anglais).

#### Développement du système de La Haye

495. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa deuxième session, à Genève, du 27 au 30 avril 1992. Les 11 Etats suivants, membres de l'Union de La Haye, étaient représentés à la session : Allemagne, Espagne, France, Indonésie, Italie, Maroc, Monaco, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Suisse, Tunisie. Les 19 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : Algérie, Bulgarie, Chine, Côte d'Ivoire, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Irlande, Japon, Libye, Mexique, Norvège, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Turquie, Viet Nam. Un représentant de la Namibie a aussi participé en qualité d'observateur. En outre, des représentants de deux organisations intergouvernementales (BBDM et CCE) et de 18 organisations non gouvernementales (ABA, AIM, AIPLA, AIPPI, ALAI, CCI, CELIBRIDE, COMITEXTIL, FCPA, FICPI, ICSID, IFIA, JDPA, MPI, TMPDF, UNICE, UNIFAB, UPEPI) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

496. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document du Bureau international de l'OMPI intitulé "Projet de traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels" (document H/CE/II/2). Le projet de traité a essentiellement traité à "l'enregistrement international" (par opposition au "dépôt") des dessins et modèles industriels, qui serait effectué à partir d'une demande internationale déposée directement auprès du Bureau international. Une telle demande internationale pourrait porter sur plusieurs dessins et modèles industriels; le Bureau international en examinerait la forme et en publierait le contenu (y compris une reproduction du dessin ou modèle). La date de cette publication serait la date de l'enregistrement international. A compter de cette date, l'enregistrement international aurait les mêmes effets qu'un enregistrement national ou régional effectué dans chaque Etat contractant désigné (sauf si l'Etat refusait ces effets), et la durée initiale de la protection (cinq ans) serait calculée à compter de cette date. Cette durée pourrait être prolongée par périodes supplémentaires de cinq ans. Toutes les Parties contractantes devraient prévoir une durée minimale de protection de 10 ans, mais tout renouvellement effectué après cette période de 10 ans n'aurait d'effet que dans les Etats désignés où la législation nationale ou régionale applicable prévoirait une durée d'enregistrement des dessins ou modèles industriels supérieure à celle de l'enregistrement international tel qu'il aurait été prolongé jusqu'au renouvellement en question (par exemple, le renouvellement d'un enregistrement international au-delà de 15 ans n'aurait d'effet que dans les Etats désignés où la durée de protection prévue par la législation applicable serait supérieure à 15 ans).

497. Le comité a continué de réfléchir aux possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels, ou de le compléter par un protocole, afin d'introduire dans le système de La Haye des dispositions destinées à encourager les Etats qui ne sont pas encore parties à l'Arrangement de La Haye à y adhérer et de rendre l'utilisation du système plus aisée pour les déposants.

498. Le comité d'experts a procédé à un examen approfondi du projet de traité et a proposé des modifications.

499. Le comité d'experts a convenu que le Bureau international devait élaborer une version révisée du projet de traité, compte tenu des conclusions tirées au cours de la deuxième session. La prochaine session du comité (la troisième) doit se tenir en avril 1993.

### Système du FRT (Traité sur le registre des films)

#### Objectif

500. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films").

#### Activités

501. Pendant la période examinée, le fonctionnement du Service d'enregistrement international des films a été entièrement informatisé, autrement dit, tout le registre est tenu sur ordinateur et les demandes peuvent être déposées par des moyens informatisés. Cinquante demandes ont été

reçues durant la période examinée; toutes ont abouti à des enregistrements. Le nombre total des enregistrements effectués depuis l'ouverture du service d'enregistrement en 1991 s'établit à 199.

502. Services d'information et de promotion. En janvier, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au Centre international de la cinématographie, à Paris, où il a eu des entretiens sur la promotion de l'utilisation du traité sur le registre des films et sur l'augmentation des adhésions à ce traité.

503. En février, un fonctionnaire du service d'enregistrement s'est rendu au siège d'Eurêka audiovisuel, à Bruxelles, à des fins identiques.

[La quatrième partie suit]

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT  
UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES  
ETATS ET LES ORGANISATIONS; PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN

Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations

Objectif

504. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays.
505. Dans cette optique, il s'agit naturellement pour l'OMPI d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par elle et de coopérer avec les Etats et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités

Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI

506. Pendant la période examinée dans le présent rapport, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à adhérer aux traités précités. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.

507. Conformément à l'article 6ter.1)a) et 3)a) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le Bureau international communique les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat des pays parties à la Convention de Paris et les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par ces Etats; il communique également, conformément à l'article 6ter.1)b) et 3)b) de cette convention, les armoiries, drapeaux et autres emblèmes, sigles ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales dont un ou plusieurs pays de l'Union sont membres.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

508. Le 30 janvier 1992, la Lituanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 30 avril 1992.

509. Le 31 mars 1992, l'Albanie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention instituant l'OMPI, qui est entrée en vigueur à son égard le 30 juin 1992.

510. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention instituant l'OMPI s'applique à son territoire.

511. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention instituant l'OMPI s'applique à son territoire.

512. Au 28 juillet 1992, les 131 Etats suivants étaient parties à la Convention de l'OMPI : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Siège, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

#### Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

513. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention de Paris s'applique à son territoire. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention de Paris s'applique à son territoire. Au 28 juillet 1992, le nombre des Etats parties à cette convention est de 105.

514. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention de Berne s'applique à son territoire.

515. Le 10 juillet 1992, la Chine a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Berne. Cette convention entrera en vigueur à l'égard de la Chine le 15 octobre 1992. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle la Convention de Berne s'applique à son territoire. L'entrée en vigueur de la Convention de Berne à l'égard de la Chine portera le nombre des Etats parties à cette convention à 93.

516. Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). Le 2 mars 1992, la Convention de Rome est entrée en vigueur à l'égard de l'Argentine, qui avait déposé son instrument de ratification de la convention le 2 décembre 1991.

517. Le 30 juin 1992, l'Australie a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Rome. Cette convention entrera en vigueur à l'égard de l'Australie le 30 septembre 1992. L'entrée en vigueur de la Convention de Rome à l'égard de l'Argentine et de l'Australie portera, à cette date, le nombre des Etats parties à cette convention à 38.

Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

518. Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Nice s'applique à son territoire. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Nice s'applique à son territoire. Au 28 juillet 1992, le nombre des Etats parties à cet arrangement est de 35.

519. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Locarno s'applique à son territoire. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Locarno s'applique à son territoire. Au 28 juillet 1992, le nombre des Etats parties à cet arrangement est de 18.

Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux

520. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le 1<sup>er</sup> mai 1992, l'Irlande a déposé son instrument de ratification du PCT qui entrera en vigueur à l'égard de ce pays le 1<sup>er</sup> août 1992. L'entrée en vigueur du PCT à l'égard de l'Irlande portera, à cette date, le nombre des Etats parties à ce traité à 50.

521. Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques). Le 12 juin 1992, la Slovénie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Madrid s'applique à son territoire. Le 28 juillet 1992, la Croatie a déposé une déclaration de continuation selon laquelle l'Arrangement de Madrid s'applique à son territoire. Au 28 juillet 1992, le nombre des Etats parties à cet arrangement est de 31.

522. Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels). Le 15 avril 1992, la République populaire démocratique de Corée a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye. Cet arrangement est entré en vigueur à son égard le 27 mai 1992; à cette même date, l'Acte de La Haye (1960) est entré en vigueur à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui est désormais également liée par les articles 1 à 7 de l'Acte (complémentaire) de Stockholm (1967).

523. Le 17 juin 1992, la Roumanie a déposé son instrument d'adhésion à l'Arrangement de La Haye. Cet arrangement entrera en vigueur à l'égard de ce pays le 18 juillet 1992; à cette même date, l'Acte de La Haye (1960) entrera en vigueur à l'égard de la Roumanie, qui sera également liée par les articles 1 à 7 de l'Acte (complémentaire) de Stockholm (1967).

524. L'entrée en vigueur de l'Arrangement de La Haye à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et de la Roumanie portera, à cette date, le nombre des Etats parties à cet arrangement à 21.

525. Traité sur le registre des films (Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles). Le 29 avril 1992, l'Argentine a déposé son instrument d'adhésion au Traité sur le registre des films. Ce traité entrera en vigueur à son égard le 29 juillet 1992. L'entrée en vigueur du Traité sur le registre des films à l'égard de l'Argentine portera, à cette date, le nombre des Etats parties à ce traité à six.

### Coopération avec les Etats et les organisations internationales

#### Etats

526. Albanie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont suivi à Zurich, à la SUISA, un cours spécial de formation sur la gestion collective du droit d'auteur dirigé par un consultant suisse de l'OMPI. La formation comprenait une visite à l'OMPI et une visite à ARTISJUS, à Budapest, visites qui ont permis aux participants de se familiariser avec les aspects pratiques du droit d'auteur.

527. En février, le président du Comité de la science et de la technologie de l'Albanie s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a rencontré le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation. Les entretiens ont porté sur l'adhésion éventuelle de l'Albanie à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI, ainsi que sur l'assistance que l'OMPI pourrait fournir en ce qui concerne l'élaboration de lois nationales sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

528. En avril, dans le cadre du programme de formation de l'OMPI, un fonctionnaire national albanais a suivi un cours spécial de formation sur l'administration du droit d'auteur, au Bureau italien de propriété littéraire, artistique et scientifique et à la Société italienne des auteurs et éditeurs (SIAE), à Rome.

529. Australie. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI de la coopération entre l'Organisation et l'Australie en faveur des pays en développement dans la région Asie et Pacifique.

530. Etats baltes. En janvier, une réunion de représentants des Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et des quatre Etats nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), organisée par l'OMPI, s'est tenue à Genève en vue d'étudier les besoins des Etats baltes en matière de législation dans le domaine de la propriété industrielle et de coordonner l'assistance technique nécessaire pour mettre sur pied des administrations de la propriété industrielle dans ces Etats. Une loi type sur les brevets pour les Etats baltes, élaborée par le Bureau international, a aussi été examinée lors de cette réunion.

531. En avril, un fonctionnaire du Ministère suédois de la justice a été invité à se rendre auprès du Bureau international de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre l'OMPI et les pays nordiques dans le domaine du droit d'auteur en faveur des pays baltes.

532. Tchécoslovaquie. En juin, le président de l'Office fédéral des inventions et un autre fonctionnaire de cet office se sont rendus au siège de l'OMPI pour étudier les conséquences éventuelles, sur le système de propriété industrielle, d'une séparation des républiques tchèque et slovaque en deux Etats.
533. Estonie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI, afin d'examiner des questions relatives à la propriété industrielle, notamment la coopération future (voir aussi paragraphe 530).
534. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Tallinn, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'élaboration d'un projet de loi sur le droit d'auteur, de l'adhésion de l'Estonie à la Convention de Berne et de la modernisation du système de gestion collective du droit d'auteur en Estonie. Il a aussi présenté à l'Université de Tartou un exposé sur le rôle et les activités de l'OMPI.
535. En juin, deux fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Tallinn et à Tartou, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants de l'Université de Tartou du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur de l'Estonie fondé sur un projet de texte élaboré par le Bureau international. Ils se sont également entretenus de la tenue en septembre 1992, à Tallinn, d'un séminaire sur le droit d'auteur organisé à l'intention des trois Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement finlandais et les sociétés d'auteurs finlandaise et suédoise.
536. Finlande. En mai, le directeur général a pris part à la célébration du cent cinquantième anniversaire de la délivrance du premier brevet finlandais, organisée par l'Office finlandais des brevets. A l'occasion de cette manifestation marquant 150 ans d'activité inventive et créatrice et de savoir-faire, il a prononcé une allocution à l'Université d'Helsinki.
537. France. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Paris, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Institut national de la propriété industrielle des activités financées en 1992 par une contribution spéciale du Gouvernement français destinée aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.
538. Allemagne. En février, un fonctionnaire du Ministère fédéral de la justice s'est rendu au siège de l'OMPI afin de s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions relatives à la protection des programmes d'ordinateur par les brevets et par le droit d'auteur.
539. Hongrie. En février, le directeur général de l'OMPI a reçu la visite du président de la Cour suprême de Hongrie et s'est entretenu avec lui, notamment, de l'état et de l'évolution récente des lois hongroises sur la propriété intellectuelle.
540. En avril, le ministre sans portefeuille et président du Comité national du développement technique, accompagné d'un fonctionnaire de ce comité, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

541. En ce qui concerne la proposition, faite par la délégation de la Hongrie aux sessions de 1991 des organes directeurs, de créer à Budapest un centre OMPI des pays d'Europe centrale et orientale pour l'information, la recherche et la formation en matière de propriété intellectuelle, le Bureau international n'est pas encore en mesure de faire des propositions concrètes étant donné la rapidité des nombreux changements qui se produisent dans ces parties de l'Europe, tels que, notamment, la dissolution de l'Union soviétique en décembre 1991 et l'apparition de nouveaux Etats sur une partie du territoire de la Yougoslavie.

542. Israël. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, en tant que conférencier, à Tel Aviv, à une conférence sur le droit et les techniques de l'information organisée par l'Association des industries israéliennes.

543. Japon. En février, un fonctionnaire national de l'Agence pour les affaires culturelles s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération avec l'Organisation.

544. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, où il a eu des entretiens sur les bases de données relatives aux brevets et aux marques et leur stockage sur disque compact ROM. Il a aussi donné des renseignements sur la classification de Nice et la classification de Vienne, expliqué le système ROMARIN et examiné les possibilités de coopération entre l'Office japonais des brevets et l'OMPI à cet égard. L'office a déclaré vouloir encore renforcer sa coopération avec l'OMPI dans ce domaine d'activité.

545. En avril, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Tokyo où ils se sont entretenus avec le ministre du commerce international et de l'industrie et le directeur de l'Office japonais des brevets de questions d'intérêt commun.

546. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Tokyo, à la réunion d'évaluation et de planification organisée par l'Office japonais des brevets en vue d'examiner les activités menées par l'OMPI, au titre de son programme de coopération pour le développement, dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire alimenté par une contribution volontaire du Gouvernement japonais. Les participants ont évalué les activités entreprises dans le cadre de cet accord au cours du dernier exercice budgétaire japonais (avril 1991-mars 1992) et ont examiné le programme de nouvelles activités envisagé pour l'exercice suivant (avril 1992-mars 1993).

547. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la possibilité, pour l'OMPI et le Japon, de mettre sur pied en commun un programme de coopération pour le développement dans le domaine du droit d'auteur pour les pays d'Asie. Les entretiens ont aussi porté sur la possibilité d'asseoir une telle collaboration sur un accord instituant un fonds fiduciaire spécial.

548. En juin, à l'occasion de la dixième session du Comité exécutif de coordination du PCIPI, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation, notamment dans le cadre du PCIPI, à quelque cent trente employés de l'Office japonais des brevets.

549. Lettonie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI, afin d'examiner des questions relatives à la propriété industrielle, notamment la coopération future (voir aussi le paragraphe 530);

550. En janvier également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Riga, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux, notamment, de l'élaboration d'une loi sur le droit d'auteur pour la Lettonie, de l'adhésion éventuelle de ce pays à la Convention de Berne, de la création de sociétés d'auteurs et de l'assistance de l'OMPI pour ce qui est de la formation dans le domaine du droit d'auteur.

551. En mai, deux fonctionnaires de l'Office letton des brevets se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation des projets de loi de la Lettonie en matière de propriété industrielle et de l'adhésion éventuelle de ce pays à des traités administrés par l'OMPI.

552. Lituanie. En janvier, deux fonctionnaires nationaux ont pris part, à Genève, à une réunion de représentants des trois Etats baltes et des quatre pays nordiques, organisée par l'OMPI, afin d'examiner des questions relatives à la propriété industrielle, y compris la coopération future (voir aussi le paragraphe 530).

553. En mars, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé ses commentaires sur un projet de décret relatif à des mesures provisoires dans le domaine de la propriété industrielle.

554. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des commentaires sur le projet de décret du Gouvernement lituanien relatif à la protection juridique de la propriété industrielle en Lituanie.

555. En mai, deux fonctionnaires du Bureau lituanien des brevets se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la situation en matière de propriété industrielle en Lituanie.

556. En mai également, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, le projet de texte de l'avis relatif au décret du Gouvernement de la République de Lituanie sur la protection de la propriété industrielle et le projet de loi lituanienne sur les marques, qui avaient été tous deux examinés au cours de la visite susmentionnée. Le texte de l'avis a été publié dans le numéro de juillet-août 1992 de La Propriété industrielle (Lois et traités de propriété industrielle, LITUANIE - Texte 1-001).

557. Pays-Bas. En mars, 13 stagiaires de l'Institut d'études sociales de La Haye se sont rendus à l'OMPI, où des fonctionnaires de l'Organisation les ont renseignés sur les activités de l'OMPI et sur la propriété intellectuelle en général.

558. Pologne. En février, le Bureau international, à la demande des autorités nationales, a formulé des avis sur les projets de modification de la loi sur le droit d'auteur.

559. En mars, un fonctionnaire de la Radio-Télévision polonaise s'est rendu à l'OMPI pour traiter de questions de droit d'auteur touchant à la radiodiffusion par satellite et à la télévision par câble.
560. Portugal. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des activités de coopération pour le développement qui seront menées conjointement par le Portugal et l'OMPI.
561. Roumanie. En février, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse se sont rendus à Bucarest, où ils se sont entretenus avec les autorités nationales de la modernisation de la législation sur le droit d'auteur et du système de gestion collective du droit d'auteur.
562. En février aussi, deux fonctionnaires roumains se sont rendus à l'OMPI pour examiner des questions juridiques relatives au droit d'auteur.
563. En avril, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, à leur demande, des commentaires sur le projet de loi roumaine relative au droit d'auteur.
564. Fédération de Russie. A la demande des autorités nationales, le Bureau international a envoyé, en janvier, des commentaires sur les projets de lois de la Fédération de Russie relatives aux brevets, aux marques, aux circuits intégrés et au logiciel.
565. En février, un haut fonctionnaire de l'Association russe des industriels et des entrepreneurs s'est rendu au siège de l'OMPI pour recueillir des informations supplémentaires sur la propriété industrielle. Un accord de coopération entre l'OMPI et cette association a été signé.
566. En mars, le ministre des sciences, de l'enseignement supérieur et de la politique technique de la Fédération de Russie, accompagné de fonctionnaires nationaux, s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la protection de la propriété industrielle dans la Fédération de Russie ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.
567. En mars et avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Moscou pour s'entretenir avec divers fonctionnaires et les membres du groupe de rédaction dans le domaine du droit d'auteur du Conseil suprême de la Fédération de Russie du projet de loi sur le droit d'auteur de ce pays et de l'adhésion éventuelle de la Fédération de Russie à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, à la Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion et à la Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. A cette occasion, il s'est aussi entretenu, notamment, avec de hauts fonctionnaires du Conseil suprême de la Fédération de Russie et avec le directeur général de l'Agence russe de la propriété intellectuelle (RAIS) du projet de loi sur le droit d'auteur ainsi que du statut et des activités de la RAIS.
568. En mai, le président du Sous-comité pour les sciences et les techniques de pointe du Parlement russe, un fonctionnaire du Comité pour les brevets et les marques et le directeur général de l'Agence russe pour la

propriété intellectuelle (RAIS) se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré le directeur général et plusieurs fonctionnaires de l'Organisation. Les entretiens qu'ils ont eu au cours de leur visite ont porté sur la situation en matière de propriété industrielle dans la Fédération de Russie, sur le projet de loi russe sur le droit d'auteur et sur l'adhésion éventuelle de la Fédération de Russie à plusieurs traités administrés par l'OMPI, ainsi que sur la coopération entre la RAIS et l'OMPI.

569. Slovénie. En juin, le ministre de la science et de la technologie, ainsi que le directeur de l'Office de la propriété industrielle et un autre fonctionnaire de cet office, se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont rencontré le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI. Les entretiens ont porté sur la situation en matière de propriété industrielle en Slovénie, l'intention de ce pays d'adhérer à d'autres traités administrés par l'OMPI, et la possibilité d'une assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la formation, de l'administration et de la documentation.

570. En juin aussi, le directeur de l'office précité et deux autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions juridiques et administratives relatives à la propriété industrielle.

571. Espagne. En février, à la demande du ministre espagnol de la culture, le Bureau international a donné son avis sur un projet de loi portant révision de la loi espagnole sur la propriété intellectuelle.

572. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à Madrid, en tant que conférencier, à une réunion européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins organisée par le Ministère espagnol de la culture, la CCE et la SGAE.

573. Turquie. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions de coopération, et en particulier du renforcement du système de la propriété industrielle en Turquie.

574. Ukraine. En mai, le président du Comité d'Etat ukrainien pour la science et la technologie s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et un fonctionnaire de l'Organisation de la situation en matière de propriété industrielle en Ukraine et de l'adhésion éventuelle de ce pays à des traités relatifs à la propriété industrielle administrés par l'OMPI.

575. Etats-Unis d'Amérique. En février, le directeur général a reçu une délégation des Etats-Unis d'Amérique conduite par un membre du Congrès. Les entretiens ont porté sur les traités et la législation dans le domaine du droit d'auteur.

576. En mars, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont rendus à Washington, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et avec des membres du Congrès de questions touchant, notamment, au PCT, au Protocole de Madrid et à l'Arrangement de La Haye ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.

577. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Chicago, à la réunion internationale sur l'harmonisation du droit des brevets, organisée par l'Ecole de droit John Marshall.

578. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, à Washington, où ils se sont entretenus de questions d'intérêt commun.

579. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Université Harvard à Cambridge (Massachusetts) où il s'est entretenu, avec des représentants de l'université, de l'organisation d'un colloque mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins, qui se tiendra dans cette université en mars-avril 1993.

#### Nations Unies

580. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de toutes les organisations du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Genève, en avril, son Comité d'organisation, qui s'est réuni à New York, en février, et à Genève, en mars et en avril, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF) - opérations -, qui s'est réuni à Genève, en mars, en avril et en mai, son Comité consultatif pour les questions de fond (programmes) (CCQF-PROG), qui s'est réuni à Genève, en mars, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCQA-FB), qui s'est réuni à Genève, en mars, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) (CCQA-PER), qui s'est réuni à New York, en mars.

581. A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer, notamment, dans des rapports concernant les questions touchant l'environnement, l'assistance aux Etats d'Afrique de première ligne, la coopération avec l'OUA, l'application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, la coopération économique internationale, la coopération pour le développement, etc.

582. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Windhoek (Namibie), à un séminaire organisé par le Centre des Nations Unies contre l'apartheid, consacré aux problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud et au rôle qui incombera aux organisations du système des Nations Unies pour contribuer à les résoudre.

583. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à Genève, à des consultations interorganisations sur le suivi du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

584. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la Conférence de Rio de Janeiro ("Sommet de la Terre"), du 3 au 14 juin 1992.

585. En mai, le Bureau international a soumis au secrétariat de la CNUED ses observations concernant un projet de document de la CNUED sur quelques aspects opérationnels du transfert d'écotechniques pour la conférence susmentionnée.
586. Organisation internationale du travail (OIT). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, la réunion tripartite de l'OIT (rassemblant des représentants des travailleurs, des employeurs, des Etats) sur les conditions d'emploi et de travail des artistes interprètes ou exécutants.
587. Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la Banque mondiale, à Washington, pour des entretiens sur d'éventuels domaines de coopération entre la Banque mondiale et l'OMPI.
588. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est également rendu à la Banque mondiale, à Washington, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de la banque d'une éventuelle coopération entre celle-ci et l'OMPI dans le domaine de la formation.
589. En mai aussi, un fonctionnaire de la Banque mondiale s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu d'un séminaire que l'OMPI pourrait organiser pour informer le personnel de la banque sur les questions de propriété intellectuelle ainsi que sur les programmes et les activités de l'OMPI.
590. En juin, deux fonctionnaires de la Banque mondiale se sont rendus séparément au siège de l'OMPI, où ils ont eu des entretiens sur la possibilité d'une coopération entre l'OMPI et la Banque mondiale concernant l'assistance aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes et aux pays d'Europe centrale et orientale.
591. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En janvier, l'OMPI a été représentée, à Genève, à la dix-septième session extraordinaire (II<sup>e</sup> partie) du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.
592. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Carthagène (Colombie), la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
593. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion non officielle organisée par la CNUCED en vue d'examiner des programmes touchant aux réformes des politiques commerciales, à l'expansion du commerce interrégional et à l'orientation des petites et moyennes entreprises vers l'exportation dans la région Asie et Pacifique.
594. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la réunion intergouvernementale du PNUD tenue au titre du programme régional pour l'Europe et visant à préparer le cinquième cycle du PNUD (1992-1996). Les fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires du PNUD de la proposition de reconduire le projet, financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, relatif aux services d'information en matière de brevets dans les pays d'Europe centrale et orientale.

595. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, à New York, à la réunion d'organisation pour 1992 et à la session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUD. Il a également pris part, à New York, à une réunion interorganisations avec le PNUD concernant l'orientation des ressources spéciales du Programme vers le transfert et l'adaptation de techniques.

596. En mai, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-neuvième session du Conseil d'administration du PNUD, qui s'est tenue à Genève. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Genève, avec de nombreux représentants du PNUD du financement par cet organisme des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI.

597. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, au siège de l'Unesco, à Paris, à la troisième session ordinaire du Comité intergouvernemental de la Décennie mondiale du développement culturel.

598. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la troisième réunion des coordonnateurs de la Décennie mondiale du développement culturel.

#### Organisations intergouvernementales

599. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à la BERD, à Londres, pour des entretiens sur d'éventuels domaines de coopération entre la BERD et l'OMPI.

600. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Budapest, à la première réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au cours de laquelle les activités menées par la Banque en 1991 ainsi que de futurs projets ont été examinés.

601. Communautés européennes (CE). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à un débat organisé par la Commission des Communautés européennes (CCE) sur le projet de protocole relatif à la Convention de Berne en vue, notamment, d'obtenir des informations sur les opinions des organisations non gouvernementales au sujet des points, évoqués dans la deuxième partie du mémorandum de l'OMPI concernant ce protocole, qui n'avaient pas été examinés lors de débats précédents.

602. En février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Bruxelles, à une réunion organisée par la CCE sur le projet d'instauration d'un système de protection du dessin ou modèle communautaire et une proposition de directive sur l'harmonisation des législations sur les dessins et modèles industriels dans les Communautés européennes. Dans son intervention, le fonctionnaire de l'OMPI a souligné la nécessité d'établir un lien entre le système de dépôt international des dessins et modèles industriels en vigueur dans le cadre de l'Arrangement de La Haye et le futur système communautaire, insistant particulièrement sur un nouveau traité envisagé pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, qui doit être examiné par l'OMPI en avril 1992.

603. En février aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Hambourg (Allemagne), à une réunion des utilisateurs de l'information en matière de brevets organisée par la CCE.
604. En février encore, un fonctionnaire de l'OMPI a reçu la visite de deux députés du Parlement européen, qui sont venus pour des entretiens généraux sur la protection mondiale de la propriété intellectuelle.
605. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bruxelles, à une réunion d'experts gouvernementaux portant sur la protection juridique des dessins et modèles industriels, organisée par la CCE. Cette réunion avait pour but de recueillir l'opinion des gouvernements des Etats membres des Communautés européennes sur une proposition de la Commission relative à un système de protection des dessins et modèles au sein des Communautés et à une directive concernant l'harmonisation des législations nationales sur les dessins et modèles.
606. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Luxembourg, la réunion du Comité de gestion de l'éditeur de la revue "World Patent Information", publiée sous l'égide des Communautés européennes et de l'OMPI.
607. Association européenne de libre-échange (AELE). En mars, un fonctionnaire de l'AELE s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération entre l'AELE et l'OMPI en faveur des pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine de la propriété intellectuelle.
608. Organisation européenne des brevets (OEB). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Munich, une réunion du Groupe de travail sur l'harmonisation de l'OEB, au cours de laquelle ont été examinées des questions relatives aux inventions biotechnologiques.
609. En mars, le directeur général s'est rendu à l'OEB (Munich), où il s'est entretenu avec le président de cette organisation de questions d'intérêt commun.
610. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI a représenté l'Organisation à un séminaire sur les méthodes de travail en matière de recherche et de documentation organisé par l'OEB (La Haye) à l'intention d'une cinquantaine de représentants d'industries importantes aux Etats-Unis d'Amérique, en Europe et au Japon et d'agents de brevets européens.
611. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à La Haye, la trentième session du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique.
612. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Munich, à la vingt-sixième session du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques.
613. En juin, le président de l'Office européen des brevets s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens avec le directeur général sur des questions d'intérêt commun.
614. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Monaco, la quarante-quatrième réunion du Conseil d'administration de l'OEB.

615. En juin encore, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Vienne, à "PATLIB 92", colloque organisé par l'OEB et réunissant les centres régionaux de documentation couvrant la documentation de brevet, les bibliothèques de brevets et les bibliothèques des offices nationaux de brevets. A cette occasion, les fonctionnaires de l'OMPI ont présenté les disques compacts ROM de l'OMPI.

616. Agence spatiale européenne (ASE). En mars, le conseiller juridique pour les questions de propriété intellectuelle de l'ASE s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de divers aspects de la protection de la propriété industrielle en relation avec la politique de l'ASE dans ce domaine et des activités menées par l'OMPI notamment au titre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du PCT.

617. Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'ISESCO d'éventuelles activités de coopération qui pourraient être menées en 1992 dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

618. Organisation de la conférence islamique (OCI). En juin, le secrétaire général de l'OIC a rencontré, à Dakar, un fonctionnaire de l'OMPI et s'est entretenu avec lui de la possibilité de renforcer la coopération entre l'OCI et l'OMPI.

#### Autres organisations

619. American Intellectual Property Law Association (AIPLA). En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris part, à Minneapolis (Minnesota, Etats-Unis d'Amérique), à plusieurs sessions de la réunion de printemps de l'AIPLA, y ont présenté des exposés sur les activités de l'OMPI en rapport avec le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et ont participé à des entretiens relatifs à l'harmonisation des législations sur les brevets et à l'enregistrement international des marques.

620. Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA). En avril, à l'occasion du congrès de l'AIPPI qui s'est tenu à Tokyo, le directeur général et un fonctionnaire de l'OMPI se sont entretenus avec le président de l'APAA de la coopération entre cette association et l'OMPI.

621. Association des bibliothèques internationales (AIL). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une table ronde intitulée "Visions d'avenir", organisée par l'AIL en vue d'étudier les programmes des bibliothèques internationales installées à Genève ou à proximité de Genève pour les cinq prochaines années.

622. Cable News Network (CNN) International, Londres. En mars, le conseiller juridique de CNN s'est rendu à l'OMPI pour des entretiens sur des questions touchant au droit d'auteur et aux droits voisins dans le domaine de la distribution par câble de programmes de radiodiffusion.

623. Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En juin, le directeur général a pris part, à Paris, à une réunion du conseil d'administration du CEIPI.
624. Computer & Communication Industry Association (CCIA), Washington. En mars, un fonctionnaire de la CCIA s'est rendu à l'OMPI pour des entretiens sur divers aspects de la protection des programmes d'ordinateur par le droit d'auteur.
625. Confédération des syndicats bulgares indépendants (Sofia). En juin, deux fonctionnaires de la confédération se sont rendus au siège de l'OMPI pour recueillir des informations sur les activités de l'Organisation.
626. Customs Intellectual Property Information Centre (CIPIC), Japan Tariff Association. En février, un représentant du CIPIC s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans le domaine de l'harmonisation des législations sur les marques, du Protocole de Madrid et de la protection contre le contrefaçon et la piraterie.
627. European Committee for Interoperable Systems (ECIS) et Association européenne des services informatiques (ECSA). En avril, une délégation de l'ECIS et de l'ECSA s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir des aspects des travaux préparatoires d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne qui touchent à l'informatique.
628. Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (ECTA). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Lisbonne, à la Conférence annuelle de l'ECTA.
629. Foundation for Advisory Studies in International Development (FASID) (Tokyo). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté un exposé sur l'Organisation et ses activités à un groupe de fonctionnaires japonais de cette fondation.
630. Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIÉ). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi à Madrid, en qualité d'observateur, l'assemblée générale de la FILAIÉ.
631. Centre de coopération en propriété industrielle (IPCC) (Tokyo). En juin, à l'occasion de la dixième session du Comité exécutif de coordination du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), qui s'est tenue à Tokyo, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'IPCC où ils ont recueilli des informations sur les activités du centre.
632. Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (IRPI). En janvier, l'OMPI a été représentée à une réunion organisée à Paris par l'IRPI, intitulée "Vers un droit communautaire sur la propriété industrielle" et consacrée à la protection des dessins et modèles industriels.
633. Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI). En janvier, l'EPI a tenu une réunion au siège de l'OMPI. Des questions relatives aux demandes Euro-PCT y ont notamment été examinées. Deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à cette réunion.

654. Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à la réunion du groupe de travail du PDG (organisation internationale non gouvernementale ayant le statut d'observateur au sein du PCIPI) chargé d'examiner l'incidence des législations relatives aux brevets sur la documentation. Il a présenté un exposé sur les activités de l'OMPI sur le terrain et a donné des renseignements sur le disque compact ROM IPC:CLASS.

655. Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (AIE)/Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, en tant que conférencier, aux premières journées d'étude sur les droits des artistes, organisées par l'AIE et la FILAIE.

656. Association des fabricants de jouets d'Europe (TME). En février, le secrétaire de la TME, récemment créée, s'est rendu au siège de l'OMPI afin d'informer le Bureau international des activités de la TME.

657. United States Trademark Association (USTA). En février, le directeur général et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Cannes (France), au colloque international sur les marques organisé par l'USTA, au cours duquel le directeur général a présenté un exposé.

658. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Toronto (Canada), à la réunion annuelle de l'USTA.

#### Personnel et activités de soutien

659. Missions. Au cours de la période examinée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en Allemagne, au Chili, en Colombie, aux Etats-Unis d'Amérique, en Finlande, en France, en Inde, au Japon, au Maroc et au Sénégal.

660. En outre, d'autres fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Japon, Laos, Lettonie, Lesotho, Libye, Malawi, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Sainte-Lucie, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Venezuela, Viet Nam, Yémen.

DECISION DEMANDEE

661. Le Comité de coordination de l'OMPI, les Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne sont invités, chacun pour ce qui le concerne, à formuler des avis ou des observations sur les rapports et les activités contenus ou mentionnés dans le document AB/XXIII/2 et dans le présent document.

[Les annexes suivent]

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours multi-nationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Niger		X		X	
Nigéria		X	X	X	X
Rwanda					X
Sao Tomé-et-Principe		X		X	
Sénégal		X		X	
Sierra Leone		X			
Swaziland				X	
Togo		X			
Rép.-Unie de Tanzanie		X			
Ouganda				X	
Zaire			X	X	
Zambie		X		X	
Zimbabwe	X				X
OUA				X	
ARIPO		X		X	X
CEA				X	
OAPI		X		X	
CRACFT				X	
Total	4	22	2	27	9
<b>PAYS ARABES</b>					
Algérie		X			X
Egypte				X	X
Libye				X	X
Maroc			X	X	X
Oman	X			X	
Soudan		X		X	X
Syrie				X	
Tunisie				X	X
Emirats arabes unis				X	
Yémen				X	X
Total	1	2	2	9	7

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours multi-nationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>			X		
Bangladesh		X	X	X	X
Chine	X	X		X	X
République populaire démocratique de Corée					X
Fidji		X			
Inde	X	X	X	X	X
Indonésie		X	X	X	X
Iran (Rép. islamique d')		X		X	
Laos				X	
Malaisie		X	X	X	X
Mongolie		X			X
Népal		X			
Pakistan		X	X	X	
Philippines		X		X	X
République de Corée		X		X	X
Singapour		X		X	
Sri Lanka		X		X	X
Thaïlande		X			X
Viet Nam	X	X		X	X
Hong Kong		X		X	
CESAP				X	
ANASE				X	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>12</b>
<b>AMERIQUE LATINE ET CARAIBES</b>			X		
Antigua-et-Barbuda		X			
Argentine		X		X	X
Bahamas		X			
Barbades		X			
Belize		X			
Bolivie		X			X
Brésil	X	X		X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours multinationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Chili		X		X	X
Colombie		X	X	X	X
Costa Rica	X	X	X	X	X
Cuba		X		X	X
Dominique		X			
République dominicaine		X			X
Equateur		X		X	X
El Salvador		X	X		X
Guatemala	X	X			X
Grenade		X			
Guyana		X			
Haiti		X			
Honduras		X	X	X	X
Jamaïque		X			
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X			X
Panama		X		X	X
Paraguay		X			X
Pérou	X	X		X	X
Saint-Kitts-et-Nevis		X			
Sainte-Lucie		X			
Saint-Vincent-et-les Grenadines		X			
Uruguay		X	X		X
Venezuela	X	X	X	X	X
Aruba				X	
JUNAC				X	
Total	6	31	8	14	19
Total général	14	72	18	66	47

TABLEAU II

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)*	Coûts ou locaux (cours/ réunions), et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Argentine		X	X	
Australie		X	X	
Autriche		X		X
Bangladesh	0			
Belgique			X	
Brésil		X	X	
Canada			X	X
Chili		X	X	
Chine		X	X	
Colombie	0		X	
Costa Rica	X	X	X	
Danemark		X		
El Salvador	0			
Finlande			X	
France	X	X		X
Allemagne	X	X	X	X
Guatemala		X		
Guinée-Bissau		X		
Honduras	0			
Hongrie		X	X	
Inde	0	X	X	
Indonésie	0			
Italie		X	X	
Jamaïque		X		
Japon	X	X	X	X
Malaisie	0			
Mali		X		
Maurice		X		
Mexique	X	X	X	
Maroc	0			
Nigéria	0		X	
Pakistan	0			
Pérou		X	X	
Portugal		X	X	
République de Corée		X	X	
Fédération de Russie				X
Sainte-Lucie		X		
Sénégal		X		
Singapour			X	
Espagne		X	X	
Suède	X	X	X	

\* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)/ Contributions de contre- partie (0)*	Coûts ou locaux (cours/ réunions), et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Suisse		X	X	X
Turquie			X	
Royaume-Uni		X	X	X
Etats-Unis d'Amérique	X	X	X	X
Uruguay	0		X	
Venezuela	0		X	
Zaire	0			
PNUD	X	X		
OEB	X	X	X	X
OAPI		X		
JUNAC		X		
CARICOM		X		
OEAO		X		
IFPI			X	
IIDA			X	
Total	21	36	32	10

\* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

[L'annexe B suit]

## ANNEXE B

REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMPI ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET  
LE 30 JUIN 1992

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Réunion de représentants des Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) et des Etats nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède)	janvier	Genève	
Séminaires de formation sur la procédure administrative d'enregistrement international des marques	janvier	Beijing, Wuhan, Shenzhen	Gouvernement chinois
Colloque régional pour l'Asie sur la promotion des inventions et de l'innovation	février	New Delhi	Gouvernement indien
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (2 <sup>e</sup> session)	février	Genève	
Journées régionales de formation pour l'Asie sur l'utilisation du système de propriété industrielle et les accords de transfert de techniques dans l'industrie électronique	février	Beijing	Gouvernements chinois et japonais
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	février	Genève	
Conférence régionale des ministres de tutelle du droit d'auteur de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de la piraterie des oeuvres musicales, littéraires et artistiques, et réunion préparatoire de la conférence régionale	mars	Dakar	Gouvernements sénégalais et français
Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (20 <sup>e</sup> session)	mars	Genève	

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) sur le stockage optique (PCIPI/OS) (7 <sup>e</sup> session)	mars	Genève	
Journées régionales d'étude sur la recherche et l'examen en matière de marques	mars	Canberra	Gouvernements australien et japonais
Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (2 <sup>e</sup> session)	mars	Genève	
Séminaire national sur l'exercice et la gestion du droit d'auteur concernant différentes catégories d'oeuvres	mars	Guangzhou (Chine)	Gouvernement chinois
Réunion non officielle de représentants du secteur privé (PCT)	mars	Genève	
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) (1 <sup>ère</sup> session)	mars/ avril	Genève	
Cinquième colloque international sur l'assistance aux inventeurs	mars/ avril	Genève	IFIA
Cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine	mars/ avril	Viña del Mar (Chili)	Gouvernement chilien et SUISA
Septième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs)	avril	Santiago	Gouvernement chilien
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (8 <sup>e</sup> session)	avril	Genève	
Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (2 <sup>e</sup> session)	avril	Genève	

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	avril	Genève	
Séminaire sous-régional sur le droit d'auteur	mai	Castries	Gouvernements de Sainte-Lucie, CARICOM et OECO
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (9 <sup>e</sup> session)	mai	Genève	
Séminaire sous-régional sur le droit d'auteur	mai	Kingston	Gouvernements jamaïcain et CARICOM
Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées	mai	Genève	
Comité exécutif de coordination du PCIPI (10 <sup>e</sup> session)	mai	Tokyo	
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (9 <sup>e</sup> session)	mai	Tokyo	
Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (3 <sup>e</sup> session)	juin	Genève	
Séminaire régional sur la recherche et l'examen en matière de brevets	juin	Madrid, La Haye, Munich, Genève	Gouvernement espagnol et OEB
Séminaire national sur la propriété industrielle	juin	Bamako	Gouvernement français et OAPI
Comité d'experts sur une loi type de l'OMPI sur la protection des producteurs d'enregistrements sonores	juin	Genève	

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts de l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques (2 <sup>e</sup> session)	juin	Genève	
Séminaire sous-régional en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise	juin	Maio (Guinée-Bissau)	Gouvernements de la Guinée-Bissau et de la Suède
Cours de formation sur les brevets et les marques	juin	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Séminaire national sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur	juin	Guatemala	Gouvernements costaricien et guatémaltèque
Groupe de travail sur la rémunération des administrateurs	juin	Genève	
Séminaire de formation sur l'utilisation de la documentation en matière de brevets axé sur les techniques de recherche et de diffusion de l'information	juin/ juillet	Copenhague, Paris, La Haye, Vienne	Gouvernements danois et français et OEB

[L'annexe C suit]

## ANNEXE C

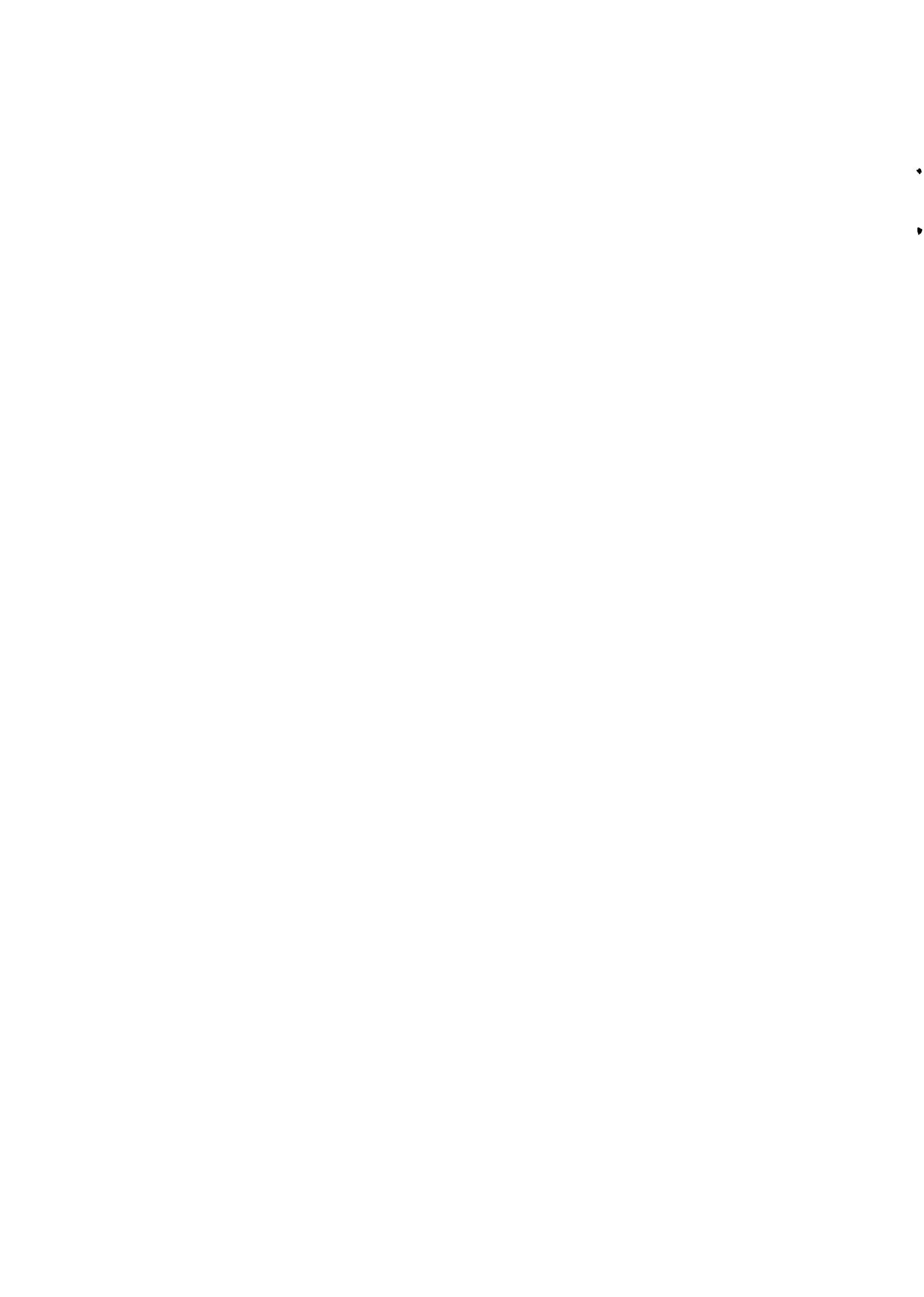
PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER ET LE 30 JUIN 1992

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Records of the Diplomatic Conference for the Conclusion of a Treaty Supplementing the Paris Convention as far as Patents are concerned, volume I	janvier	351(E)	anglais
Background Reading Material on the Intellectual Property System of Pakistan	janvier	686/PK(E)	anglais
Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement	janvier	705(FES)	français anglais espagnol
Statistiques de propriété industrielle (1990) - parties I et II	février avril	IP/STAT/1990 IP/STAT/1990	français/ anglais
OMPI - Informations générales (1992)	février/mars	400(F)	français
	février/mars	400(E)	anglais
	février/mars	400(S)	espagnol
	mai/juin	400(A)	arabe
	mai/juin	400(C)	chinois
	mai/juin	400(G)	allemand
	mai/juin	400(P) 400(R)	portugais russe
Guide des associations d'inventeurs	mars	632(A)	arabe
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6e édition (1992)	mars	500(D/F)	néerlandais/ français
Traité de coopération en matière de brevets et règlement d'exécution	mars	274(FE)	français anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle - volume III	mars	208(FE)	français anglais
Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et règlement d'exécution (1992), et Protocole	avril	204(FE)	français anglais
Guide des associations d'inventeurs	avril	632(F)	français
Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés	avril	344(FE)	français anglais
WIPO Asian Regional Round Table on the Role of Industrial Property Offices in Support of Industrial Property Policies and Management in Enterprises, Phuket (1991)	avril	696(E)	anglais
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, 6e édition (1992)	avril	500.1(N) Ie partie	norvégien
	avril	500.2(N) IIe partie	norvégien
Intellectual Property in Asia and the Pacific, n° 33	avril	435(E)	anglais
Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle - édition de 1992	avril	601(E/F)	français/ anglais
Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels	avril	623(FE)	français anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Guide pour l'enregistrement international des marques	avril	430(FE)	français anglais
WIPO Asian Regional Workshop on Industrial Property Office Automation, Tokyo (1991)	mai	695(E)	anglais
Inauguration of the International Intellectual Property Training Institute (IIPTI) and WIPO Asian Regional Forum on the Development of Human Resources for the Effective Use of the Intellectual Property System, Daeduk (1991)	mai	699(E)	anglais

[L'annexe D suit]



## ANNEXE D

ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES  
DANS LE PRESENT DOCUMENT

ABA	American Bar Association (Chicago, Etats-Unis d'Amérique)
ABAPI	Association brésilienne des agents de propriété industrielle (Rio de Janeiro, Brésil)
ABPI	Association brésilienne de la propriété industrielle (Rio de Janeiro, Brésil)
ACCT	Agence de coopération culturelle et technique (Paris)
ACOP	Association africaine contre la piraterie (Paris)
ACT	Association des télévisions commerciales européennes (Milan, Italie)
AELE	Association européenne de libre-échange (Genève)
AID	Alliance internationale de la distribution par câble (Bruxelles)
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel (Bruxelles)
AIE	Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants (Madrid)
AIL	Association des bibliothèques internationales (Genève)
AIM	Association européenne des industries de produits de marque (Bruxelles)
AIPLA	American Intellectual Property Law Association (Arlington, Virginie, Etats-Unis d'Amérique)
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (Zurich, Suisse)
ALAI	Association littéraire et artistique internationale (Paris)
APA	Association des conseils en brevets (La Haye)
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets (Tokyo)
APP	Agence pour la protection des programmes (Paris)
ARIPO	Organisation régionale africaine pour la propriété industrielle (Harare)
ARTISJUS	Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (Budapest)
ASDI	Agence suédoise d'aide au développement international (Stockholm)
ASE	Agence spatiale européenne (Paris)
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (Stockholm)
BBDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles (La Haye)
BBM	Bureau Benelux des marques (La Haye)
BDI	Fédération de l'industrie allemande (Cologne, Allemagne)
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Londres)
BID	Banque interaméricaine de développement (Washington)
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique (Paris)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) (Washington)
BSA	Business Software Alliance (Washington)
CAC	Comité administratif de coordination (ONU, New York)
CARICOM	Communauté des Caraïbes (Georgetown, Guyana)
CASRIP	Center for Advanced Study and Research on Intellectual Property (Washington)
CBEMA	Computer and Business Equipment Manufacturers Association (Washington)
CCE	Commission des Communautés européennes (Bruxelles)
CCI	Chambre de commerce internationale (Paris)
CCIA	Computer and Communication Industry Association (Washington)

CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU, New York)
CCQF	Comité consultatif pour les questions de fond (ONU, New York)
CE	Communautés européennes
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (Addis-Abeba)
CEDP	Centre d'Estudis de Documentació de Patents (Barcelone, Espagne)
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg, France)
CELIBRIDE	Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles (St. Gall, Suisse)
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)
CFC	Conseil francophone de la chanson (Bruxelles)
CFPI	Comission de la fonction publique internationale (New York)
CIA	Conseil international des archives (Paris)
CIArb	Chartered Institute of Arbitrators (Londres)
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique (Ecully, France)
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (Londres)
CIPIC	Customs Intellectual Property Information Centre, Japan Tariff Association (Tokyo)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Paris)
CITI	Confédération internationale des travailleurs intellectuels (La Haye)
COMITEXTIL	Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne (Bruxelles)
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (Munich, Allemagne)
CNN	Cable News Network International (Londres)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Genève)
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York)
CRACFT	Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (Ibadan, Nigéria)
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (Cologne, Allemagne)
ECIS	European Committee for Interoperable Systems (Bruxelles)
ECTA	Association des praticiens des Communautés européennes dans le domaine des marques (Anvers, Belgique)
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (Munich, Allemagne)
ETIC	Conseil européen de l'industriel de la bande magnétique (Bruxelles)
EUROBIT	Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique (Francfort, Allemagne)
EWC	Congrès des écrivains européens (Munich, Allemagne)
FASID	Foundation for Advisory Studies in International Development (Tokyo)
FCPA	Chambre fédérale des conseils en brevets (Munich, Allemagne)
FEMIP	Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle (Mannheim, Allemagne)
FIA	Fédération internationale des acteurs (Londres)
FIAB	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (La Haye)
FIAD	Fédération internationale des associations de distributeurs de films (Paris)
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films (Paris)
FICCI	Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (New Delhi)

FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (Paris)
FID	Fédération internationale d'information et de documentation (Apeldoorn, Pays-Bas)
FIFSP	Fédération internationale des fonctionnaires supérieurs de police (Paris)
FIJ	Fédération internationale des journalistes (Bruxelles)
FILAIE	Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (Madrid)
FIM	Fédération internationale des musiciens (Zurich, Suisse)
FIVS	Fédération internationale des vins et spiritueux (Paris)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Genève)
HTA	Hungarian Trademark Association (Budapest)
IAA	Association internationale de publicité (New York)
IBAD	Association internationale des producteurs et utilisateurs d'information de brevets accessible en direct (Londres)
ICBM	Institut canadien des brevets et marques (Toronto, Canada)
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs (Genève)
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique (Londres)
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (Salem, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique)
IIA	Information Industry Association (Washington)
IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur (Sao Paulo, Brésil)
IIP	Institut de propriété intellectuelle du Japon (Tokyo)
IIPA	International Intellectual Property Alliance (Washington)
INTERGU	Société internationale pour le droit d'auteur (Munich, Allemagne)
IPCC	Centre de coopération en propriété industrielle (Tokyo)
IPCC	Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur (Genève)
IPO	Intellectual Property Owners, Inc., (Washington)
IRPI	Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (Paris)
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Rabat)
ITINTEC	Institut de recherche technique industrielle et de normalisation technique (Lima)
ITMA	Institute of Trade Mark Agents (Croydon, Royaume-Uni)
IVF	International Video Federation (Paris)
JAPIO	Organisation japonaise d'information en matière de brevets (Tokyo)
JDPA	Association japonaise pour la protection des dessins et modèles (Tokyo)
JIII	Institut japonais de l'invention et de l'innovation (Tokyo)
JPA	Japan Patent Association (Tokyo)
JPAA	Patent Attorneys Association of Japan (Tokyo)
JTA	Japan Trademark Association (Tokyo)
JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène (Lima)
LEA	Ligue des Etats arabes (Le Caire)
LESI	Licensing Executives Society International (Dublin)
LIDC	Ligue internationale du droit de la concurrence (Paris)
MERCOSUR	Marché commun des pays du Cône Sud (Montevideo)
MIDS	Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (Kuala Lumpur)
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Munich, Allemagne)
NCIO	National Congress of Inventors Organizations (Moraga, Californie, Etats-Unis d'Amérique)

NMPA	National Music Publishers' Association Inc. (New York)
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Yaoundé)
OCI	Organisation de la conférence islamique (Dakar)
OEAO	Organisation des Etats des Antilles orientales
OEB	Office européen des brevets, Organisation européenne des brevets (Munich, Allemagne)
OIJ	Organisation internationale des journalistes (Prague)
OIT	Organisation internationale du Travail (Genève)
OIV	Office interantional de la vigne et du vin (Paris)
OUA	Organisation de l'Unité africaine (Addis-Abeba)
PDG	Groupe de documentation sur les brevets (Delft, Pays-Bas)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAIS	Agence russe pour la propriété intellectuelle (Moscou)
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Paris)
SADAIC	Société argentine des auteurs et compositeurs de musique (Buenos Aires)
SAIC	Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce (Beijing)
SGAE	Société générale des auteurs d'Espagne (Madrid)
SIAE	Société italienne des auteurs et éditeurs (Rome)
SISS	Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (Genève)
STM	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (Amsterdam)
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (Zurich, Suisse)
TME	Toy Manufacturers of Europe (Bruxelles)
TMPDF	Trade Marks, Patents and Designs Federation (Crawley, Royaume-Uni)
UER	Union européenne de radiodiffusion (Genève)
UIA	Union internationale des architectes (Paris)
UIE	Union internationale des éditeurs (Genève)
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris)
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (Bruxelles)
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique (Paris)
UNJSPB	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (New York)
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle (Harrow, Royaume-Uni)
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales (Genève)
URAP	Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (Kuala Lumpur)
USTA	United States Trademark Association (New York)

[L'annexe E suit]

## ANNEXE E

## INDEX DES PAYS ET TERRITOIRES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afrique du Sud	512
Albanie	12, 509, 512, 526, 527, 528
Algérie	18, 33, 34, 289, 297, 298, 301, 302, 307, 313, 340, 350, 464, 495, 512
Allemagne	14, 15, 16, 23, 40, 89, 102, 238, 287, 290, 295, 297, 298, 299, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 350, 359, 369, 375, 385, 386, 397, 399, 417, 419, 438, 442, 457, 461, 464, 492, 495, 512, 538, 603, 608, 609, 612, 638, 640, 651, 659, 660
Angola	18, 35, 37, 166, 301, 302, 313, 512
Antigua-et-Barbuda	25, 123, 153
Arabie saoudite	302, 512
Argentine	12, 18, 25, 30, 32, 87, 101, 124, 125, 131, 244, 286, 289, 290, 294, 297, 298, 301, 302, 307, 317, 340, 512, 516, 517, 525
Australie	12, 23, 43, 227, 287, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 375, 382, 385, 417, 419, 421, 457, 458, 461, 512, 517, 529, 660
Autriche	23, 33, 55, 289, 297, 301, 302, 307, 313, 340, 350, 359, 397, 417, 419, 421, 430, 454, 458, 461, 464, 512, 615
Bahamas	25, 126, 146, 512
Bangladesh	18, 43, 44, 45, 46, 206, 287, 295, 301, 302, 313, 512
Barbades	25, 127, 153, 301, 302, 340, 419, 430, 512
Bélarus	341, 512
Belgique	30, 122, 205, 289, 302, 313, 317, 340, 369, 417, 419, 461, 464, 492, 503, 512, 601, 602, 605, 643, 660
Belize	25, 128, 146
Bénin	18, 25, 104, 116, 167, 301, 302, 340, 419, 512, 660
Bolivie	18, 25, 124, 129, 131, 297

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Botswana	18, 168, 660
Brésil	14, 15, 16, 18, 25, 30, 33, 37, 88, 101, 130, 131, 238, 246, 247, 248, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 350, 375, 385, 417, 419, 430, 461, 512, 584, 660
Bulgarie	289, 301, 302, 313, 340, 359, 417, 419, 430, 464, 485, 495, 512, 625
Burkina Faso	18, 25, 33, 105, 116, 301, 302, 340, 419, 512
Burundi	18, 33, 301, 512
Cameroun	18, 25, 268, 289, 301, 302, 307, 340, 419, 512
Canada	14, 15, 16, 23, 215, 289, 299, 301, 302, 307, 313, 340, 342, 359, 375, 385, 417, 419, 430, 457, 461, 512, 658, 660
Cap-Vert	18, 25, 36, 37, 106, 116, 169
Chili	14, 16, 18, 25, 30, 89, 90, 101, 131, 132, 133, 150, 249, 279, 297, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 512, 659, 660
Chine	12, 14, 15, 16, 18, 23, 25, 30, 33, 43, 47, 48, 49, 50, 122, 207, 208, 209, 210, 277, 287, 289, 294, 295, 298, 301, 302, 307, 313, 340, 375, 385, 409, 444, 445, 464, 476, 477, 478, 479, 488, 495, 512, 515, 637, 660
Chypre	301, 302, 340, 512
Colombie	18, 25, 30, 131, 134, 250, 251, 252, 280, 289, 297, 298, 301, 302, 307, 310, 317, 341, 512, 592, 659, 660
Congo	18, 289, 297, 301, 302, 340, 419, 512
Costa Rica	18, 25, 30, 91, 131, 135, 142, 241, 253, 254, 281, 297, 301, 302, 512, 660
Côte d'Ivoire	18, 25, 107, 116, 117, 269, 297, 301, 302, 340, 419, 495, 512
Croatie	12, 511, 512, 513, 515, 518, 519, 521
Cuba	18, 25, 33, 92, 101, 124, 131, 136, 255, 297, 298, 301, 302, 340, 461, 464, 512, 660
Danemark	23, 33, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 340, 342, 344, 350, 359, 369, 375, 385, 397, 417, 419, 437, 457, 461, 495, 512, 530, 660
Dominique	25, 137, 153

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Egypte	14, 15, 16, 18, 170, 188, 189, 190, 267, 294, 297, 298, 301, 302, 340, 461, 464, 512, 660
El Salvador	18, 25, 131, 140, 241, 297, 301, 302, 512
Emirats arabes unis	18, 199, 301, 307, 313, 512
Equateur	18, 25, 93, 101, 131, 139, 297, 301, 307, 512
Espagne	23, 30, 101, 102, 131, 133, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 350, 359, 369, 375, 385, 386, 397, 399, 409, 417, 419, 439, 461, 464, 492, 495, 512, 571, 572, 630, 647, 655, 660
Estonie	530, 533, 534, 535, 660
Etats-Unis d'Amérique	14, 15, 16, 23, 30, 32, 43, 122, 133, 156, 236, 239, 259, 287, 289, 291, 295, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 345, 350, 359, 369, 375, 385, 390, 397, 417, 419, 421, 430, 440, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 457, 458, 461, 482, 483, 495, 512, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 587, 588, 595, 610, 619, 659, 660
Ethiopie	18, 159, 160, 172, 660
Fédération de Russie	14, 15, 16, 23, 297, 299, 301, 302, 307, 313, 340, 342, 344, 359, 369, 397, 417, 419, 421, 430, 458, 461, 464, 512, 564, 565, 566, 567, 568, 660
Fidji	18, 43, 51, 302, 512
Finlande	23, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 350, 359, 369, 375, 385, 397, 417, 419, 443, 461, 512, 530, 535, 536, 659, 660
France	14, 16, 23, 30, 33, 38, 102, 116, 117, 122, 133, 289, 297, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 359, 369, 375, 385, 397, 417, 419, 430, 461, 464, 480, 492, 495, 502, 512, 537, 597, 623, 632, 642, 657, 659, 660
Gabon	301, 340, 419, 512
Gambie	25, 108, 116, 117, 301, 302, 512
Ghana	14, 15, 25, 109, 116, 117, 301, 302, 317, 340, 512
Grèce	289, 301, 307, 310, 313, 340, 417, 419, 430, 512
Grenade	25, 141, 153
Guatemala	18, 25, 30, 142, 241, 297, 301, 302, 512, 660

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Guinée	18, 25, 33, 110, 116, 301, 302, 317, 340, 419, 512
Guinée-Bissau	18, 23, 25, 37, 111, 116, 173, 174, 301, 302, 512, 660
Guinée équatoriale	18, 171
Guyana	25, 143, 153
Haïti	25, 131, 144, 301, 302, 512
Honduras	18, 25, 94, 101, 131, 145, 241, 256, 301, 302, 512, 660
Hongrie	23, 30, 122, 287, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 344, 350, 375, 385, 386, 417, 419, 430, 461, 464, 492, 512, 526, 539, 540, 541, 600, 660
Inde	15, 18, 23, 25, 33, 43, 52, 53, 54, 55, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 278, 287, 289, 294, 295, 297, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 341, 375, 385, 512, 645, 659, 660
Indonésie	18, 33, 56, 57, 203, 204, 220, 221, 287, 295, 297, 301, 302, 307, 313, 317, 409, 495, 512, 660
Iran (République islamique d')	18, 58, 222, 223, 287, 289, 301, 340, 495
Iraq	301, 512
Irlande	12, 307, 313, 340, 461, 495, 512, 520
Islande	350, 512
Israël	301, 302, 307, 317, 340, 461, 512, 542, 660
Italie	301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 350, 409, 417, 419, 430, 464, 492, 495, 512, 528
Jamaïque	25, 30, 146, 301, 302, 512, 660
Japon	14, 15, 16, 23, 43, 47, 49, 53, 207, 234, 287, 288, 289, 295, 297, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 345, 350, 359, 369, 375, 382, 385, 390, 397, 417, 419, 421, 441, 457, 458, 461, 495, 512, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 610, 620, 626, 629, 631, 636, 647, 648, 659, 660
Jordanie	301, 302, 512
Kenya	18, 25, 175, 270, 271, 300, 301, 302, 340, 512
Laos	18, 224, 660
Lesotho	18, 168, 176, 294, 300, 301, 302, 313, 512, 660

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Lettonie	530, 535, 549, 550, 551, 660
Liban	301, 512
Libéria	301, 512
Libye	18, 177, 191, 192, 284, 289, 298, 301, 495, 512, 660
Liechtenstein	340, 461, 464, 492, 512
Lituanie	12, 313, 508, 512, 530, 535, 552, 554, 555, 556
Luxembourg	340, 409, 417, 419, 430, 461, 464, 492, 512, 606
Madagascar	340, 419, 512
Malaisie	18, 43, 59, 60, 61, 203, 225, 226, 287, 289, 295, 298, 301, 302, 340, 375, 385, 512, 660
Malawi	18, 25, 112, 301, 302, 340, 419, 430, 512, 660
Mali	18, 23, 25, 33, 38, 113, 116, 117, 178, 289, 301, 302, 340, 419, 512, 660
Malte	512
Maroc	18, 179, 193, 194, 195, 289, 297, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 409, 464, 495, 512, 639, 659, 660
Maurice	25, 30, 272, 301, 302, 512, 660
Mauritanie	301, 340, 419, 512
Mexique	18, 23, 25, 30, 95, 96, 101, 131, 147, 257, 258, 264, 282, 294, 298, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 350, 495, 512, 660
Monaco	340, 417, 419, 430, 461, 464, 492, 495, 512, 614
Mongolie	18, 43, 62, 63, 64, 287, 295, 301, 340, 419, 430, 464, 512
Mozambique	18, 37, 39, 180
Namibie	18, 40, 317, 512, 582, 660
Népal	18, 65, 287
Nicaragua	18, 97, 101, 241, 301, 302, 512
Niger	25, 114, 116, 273, 274, 301, 302, 512
Nigéria	18, 25, 32, 33, 115, 116, 117, 165, 294, 297
Norvège	289, 301, 302, 307, 313, 340, 342, 350, 359, 375, 385, 397, 417, 419, 461, 495, 512, 530

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Nouvelle-Zélande	301, 302, 313, 486, 512
Oman	18, 196, 660
Ouganda	18, 185, 186, 301, 302, 340, 512
Pakistan	14, 15, 18, 66, 227, 294, 295, 301, 302, 307, 317, 512, 660
Panama	18, 25, 32, 98, 101, 131, 148, 241, 260, 297, 298, 301, 307, 512, 660
Paraguay	18, 25, 131, 149, 301, 302, 317, 512
Pays-Bas	33, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 340, 342, 344, 359, 375, 385, 397, 409, 417, 419, 457, 461, 464, 492, 495, 512, 557, 610, 611, 660
Pérou	18, 23, 25, 30, 99, 101, 131, 150, 151, 243, 261, 262, 289, 294, 301, 302, 307, 317, 341, 512, 660
Philippines	18, 33, 43, 67, 68, 69, 201, 203, 228, 287, 289, 293, 295, 298, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 461, 512, 660
Pologne	289, 301, 302, 307, 317, 340, 342, 350, 417, 419, 430, 464, 512, 558, 559
Porto Rico	133
Portugal	23, 37, 95, 133, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 350, 369, 397, 464, 495, 512, 560, 628, 660
Qatar	512
République centrafricaine	301, 302, 340, 419, 512
République de Corée	18, 23, 43, 70, 71, 72, 73, 229, 287, 289, 295, 297, 298, 301, 307, 313, 317, 340, 350, 359, 417, 419, 430, 495, 512
République dominicaine	18, 25, 131, 138, 340
République populaire démocratique de Corée	12, 18, 289, 297, 298, 301, 313, 340, 375, 385, 419, 430, 464, 495, 512, 522, 524
République-Unie de Tanzanie	16, 18, 289, 301, 302, 340, 512
Roumanie	12, 18, 25, 289, 301, 302, 307, 313, 317, 340, 342, 350, 359, 369, 373, 417, 419, 430, 461, 464, 484, 495, 512, 523, 524, 561, 562, 563, 660

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Royaume-Uni	14, 15, 16, 23, 30, 40, 43, 55, 133, 146, 153, 212, 219, 295, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 350, 359, 369, 375, 385, 397, 409, 417, 419, 421, 458, 461, 495, 512, 599, 634, 638, 654, 660
Rwanda	18, 298, 301, 340, 512
Sainte-Lucie	25, 30, 153, 660
Saint-Kitts-et-Nevis	25, 152, 153
Saint-Marin	464, 512
Saint-Siège	512
Saint-Vincent-et-les Grenadines	25, 153, 154
Sao Tomé-et-Principe	18, 37, 41, 181
Sénégal	14, 15, 16, 18, 25, 30, 33, 116, 117, 118, 162, 182, 275, 289, 294, 301, 302, 317, 340, 419, 512, 618, 659, 660
Sierra Leone	25, 116, 119, 301, 512
Singapour	18, 43, 74, 75, 76, 203, 230, 231, 232, 287, 289, 295, 512
Slovénie	8, 12, 510, 512, 513, 514, 518, 519, 521, 569, 570
Somalie	301, 302, 512
Soudan	14, 18, 32, 301, 302, 340, 419, 464, 512
Sri Lanka	18, 43, 77, 78, 79, 287, 289, 294, 295, 297, 301, 302, 340, 417, 419, 430, 512
Suède	23, 37, 168, 183, 289, 301, 302, 307, 310, 313, 317, 340, 342, 344, 359, 369, 375, 385, 397, 409, 417, 419, 421, 430, 458, 461, 481, 495, 512, 530, 531, 535
Suisse	14, 15, 16, 23, 30, 91, 112, 122, 131, 133, 142, 150, 251, 268, 272, 280, 281, 289, 297, 298, 301, 302, 307, 310, 313, 340, 342, 344, 350, 359, 369, 375, 385, 397, 417, 419, 438, 455, 456, 461, 464, 492, 495, 512, 526, 561
Suriname	301, 302, 340, 512
Swaziland	18, 168, 183, 301, 302, 313, 512
Syrie	18, 197, 289
Tchad	301, 302, 340, 419, 512

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Tchécoslovaquie	301, 302, 307, 313, 317, 340, 375, 385, 409, 417, 419, 430, 464, 512, 532
Thaïlande	18, 43, 80, 81, 82, 203, 233, 287, 295, 298, 307, 512, 660
Togo	25, 116, 117, 120, 301, 302, 340, 419, 512
Trinité-et-Tobago	302, 340, 512
Tunisie	18, 184, 198, 289, 297, 301, 302, 340, 495, 512, 660
Turquie	23, 189, 301, 302, 307, 341, 495, 512, 573
Ukraine	512, 574
Uruguay	18, 25, 30, 131, 155, 298, 301, 302, 512
Venezuela	18, 25, 101, 102, 103, 263, 264, 265, 267, 279, 301, 512, 660
Viet Nam	18, 43, 83, 84, 85, 234, 287, 295, 297, 298, 301, 302, 307, 313, 340, 453, 464, 495, 512, 660
Yémen	18, 200, 301, 302, 341, 512, 660
Yougoslavie	14, 15, 16, 18, 300, 301, 340, 461, 464, 512, 541
Zaïre	18, 187, 301, 302, 512
Zambie	18, 25, 33, 121, 276, 301, 302, 317, 340, 512
Zimbabwe	18, 42, 158, 298, 301, 302, 512
Aruba	18, 245
Hong Kong	18, 86, 235, 295

[Fin de l'annexe E et du document]